

A. CLÉMENTI,  
Conseiller Provincial  
Directeur-Fondateur de l'*Argus Indochinois*

# LES DESTINÉES DE L'INDOCHINE

ET SON LAMENTABLE ÉTAT ACTUEL

---

INDÉPENDANCE, AUTONOMIE  
OU INTÉGRATION ?



PREMIÈRE ÉDITION

HANOÏ  
IMPRIMERIE G. TAUPIN & Cie  
1937

Prix : 7 fr. 50

Archives familiales de Benjamin Lefebvre.

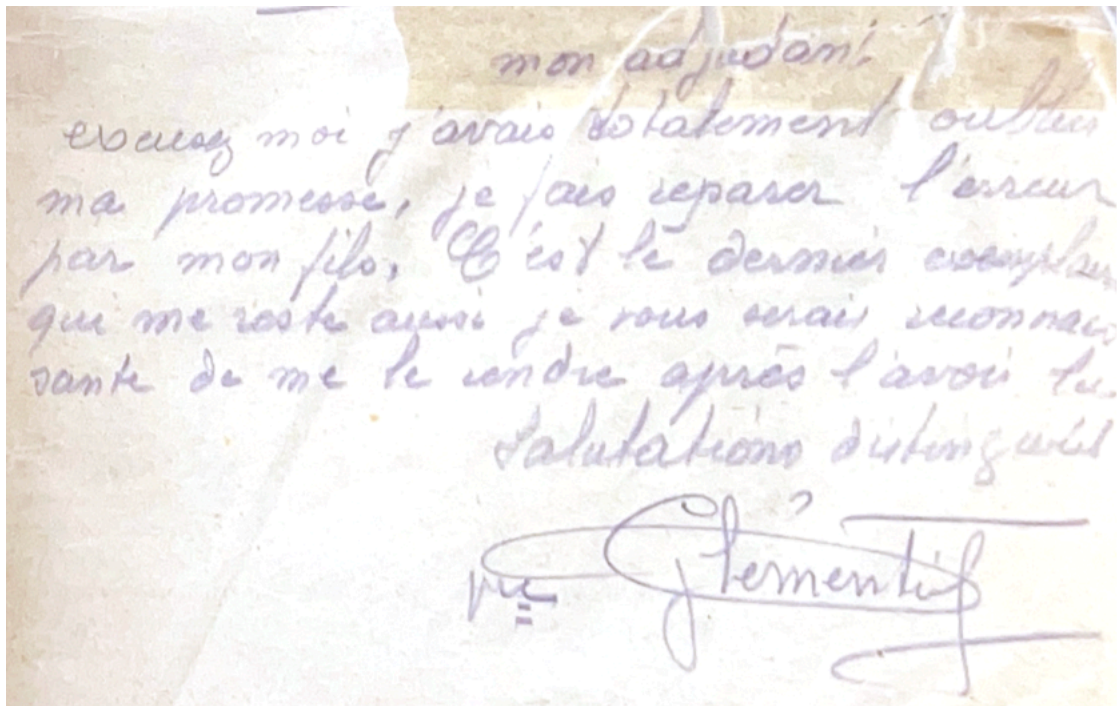
LA PREMIÈRE ÉDITION DU  
PRÉSENT OUVRAGE A ÉTÉ TIRÉE  
À **DEUX MILLE** EXEMPLAIRES,  
DONT LA MOITIÉ A ÉTÉ DISTRI-  
BUÉE ENTRE LES MEMBRES DU  
GOUVERNEMENT, DU SÉNAT ET  
DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

*Tous droits de production et de reproduction réservés pour tous pays,  
y compris l'Indochine.*  
Copyright by Amédée Clémenti, 1937

À l'ardent militant socialiste,  
à l'homme de cœur  
et de courage, défenseur  
des faibles et des opprimés,  
Monsieur MARIUS MOUTET, je  
dédie ce modeste travail.

**A. C.**

Mars 1937



mon adjudant,  
excusez-moi, j'avais totalement oublié  
ma promesse, je fais réparer l'erreur  
par mon fils. C'est le dernier exemplaire  
qui me reste, aussi je vous serais reconnais-  
sante de me le rendre après l'avoir lu.  
Salutations distinguées  
V<sup>e</sup> Clementi.

[7]  
INTRODUCTION

Avant de m'engager dans l'exposé qui va suivre, j'éprouve le besoin de donner au lecteur quelques explications sur un point qui me taraude et sans lesquelles la présente étude risquerait d'être fâcheusement interprétée.

Quand vint le moment de remettre mon manuscrit à l'imprimeur, je fus pris d'une grande perplexité que comprendront ceux qui ont traversé ces moments de doute et d'indécision. Je résolus alors de soumettre mes réflexions à quelques personnes en le jugement impartial desquelles j'avais confiance. Or je fus péniblement troublé, par le résultat de cette consultation restreinte. Si j'avais su rendre attrayant le « fonds » de mon mémoire dans partie constructive, par contre sa « forme » critique était sujette à des observations beaucoup moins flatteuses. Mes censeurs bénévoles émettaient en effet l'opinion que « certains passages auraient gagné à être écrits avec plus de modération et moins de véhémence » et que cette causticité était susceptible de nuire gravement à l'ensemble de l'ouvrage.

Ces sages avertissements m'inquiétèrent tellement que je résolus d'adoucir le ton général de mes désapprobations. Hélas, j'eus beau m'évertuer, je fus incapable d'y parvenir. L'indignation était plus forte que ma bonne volonté. Bref, j'ai dû me résigner à livrer mes feuillets à l'impression sans la moindre retouche.

On aurait tort d'interpréter mon impuissance comme la marque d'un esprit vindicatif et méchant, aveuglé par la rancune personnelle et la passion du dénigrement. Non, c'était plus exactement la continuation de l'ardente sincérité qui n'avait cessé de guider ma plume et qui avait pris sa source dans un chaleureux élan de compassion et de généreuse indignation, dû à un tempérament hypersensible et pitoyable à l'excès dont je n'ai pu me guérir malgré l'âge et les mauvais tours qu'il m'a plus d'une fois joués.

J'ai mis en effet dans ces pages tout mon cœur de fervent Indochinois, toute mon âme de partisan d'une franche collaboration franco-indigène vivant en pleine rizière au milieu des paysans annamites, partageant leurs joies, leurs peines et leurs soucis, je me suis donné entièrement à ces déshérités qui m'ont récompensé en me discernant le titre de « Cu ta », qu'on peut approximativement traduire par « notre grand-père » mais qui en réalité veut dire beaucoup plus et est le plus beau, le plus « honorifique » et le plus honorable auquel puisse prétendre un « conquérant » de mon âge et de mon genre, échoué dans le vieux et protocolaire pays d'Annam.

[8] Sans fausse modestie, je puis ajouter que j'ai le sentiment d'avoir pleinement mérité cet hommage de gratitude, d'autant plus touchant qu'il venait d'être simples et naïfs qui forment le vrai peuple, le pauvre peuple méconnu que trop de mes compatriotes jugent à la légère, d'après les impressions défavorables que leur donne l'exécrable mentalité d'une « boyerie » généralement dévoyée.

Je disais donc que j'ai vainement essayé d'adoucir les termes sévères — mais mérités — par lesquels je flétris certains procédés impolitiques, iniques ou inhumains dont firent ou font encore usage quelques mauvais fonctionnaires qui détiennent une parcelle d'autorité en Indochine. Ce n'est pas tout à fait de ma faute si j'ai lamentablement échoué. Il ne fait pas de doute que les difficultés qui provoquèrent ce drame de conscience m'eussent été épargnées si j'avais écrit en aimable dilettante, ménager de la chèvre officielle et du chou indigène. Mais ce n'était point mon cas : ma fougueuse

conviction, alliée à la bouillante indignation qui m'étouffait en revivant par le souvenir les abominations dont mon long passé colonial m'a rendu le témoin révolté, l'a emporté. Ne pouvant rester indifférent au sort pitoyable de nos malheureux protégés, il était fatal que ma zététique s'en ressentit.

À défaut d'autres mérites, ce modeste travail, éloigné de tout effort littéraire, commande pour le moins l'indulgence sinon le respect de tous, y compris ceux qui nourrissent une opinion diamétralement opposée à la mienne.

Le lecteur voudra bien lui accorder son estime en raison des « circonstances atténuantes » — si je puis dire — qui l'originalisent en lui donnant un cachet indéniable de sincérité, de probité et de... courage. Il le fera d'autant plus volontiers qu'il daignera convenir que chacun de nous en ce pays, qu'il soit fonctionnaire, commerçant ou colon, dépend toujours, plus ou moins, du Pouvoir Civil et de la Haute Finance et que je n'échappe pas à la règle commune... À tout dire, les Victimaire de ces Forces inexorables m'ont déjà fait cruellement « expier » mes dix pénibles années de farouche indépendance journalistique.

Je préciserai même qu'ils ont si bien réussi à nous mettre sur la paille, les miens et moi, que j'ai dû attendre cinq mois avant de pouvoir faire les frais de l'impression de cette brochure et ce long retard lui a été préjudiciable. Les événements ont en effet marché si rondement pendant ce temps d'attente forcée que certains passages de ma publication (fort heureusement assez rares) ont quelque peu perdu de leur primitive actualité. Le lecteur voudra bien ne pas m'en tenir rigueur.

\*  
\*     \*

Le caractère français abhorre le « moi haïssable ». Je vais pourtant l'employer tout au long de cette étude.

Qu'on ne m'accuse pas d'immodestie. Un motif des plus respectables me guide : celui de ne compromettre aucun de mes amis avant que l'opinion publique, française et indigène, se soit prononcée sur ce grave débat.

[9] Le présent travail est, en somme, un coup de sonde qui n'engage que moi pour le moment. Mes amis verront un peu plus tard, s'ils doivent se grouper à mes côtés. En attendant, ils m'ont prié de les laisser dans l'expectative, et j'ai dû m'incliner.

Je l'ai fait d'autant plus volontiers que cette réserve prudente n'entache en rien leur dignité. L'homme isolé court tant de risques en ce malheureux pays lorsqu'il se hasarde à afficher des opinions contraires à l'orthodoxie officielle, que cette retenue est toute naturelle... Pour pouvoir lutter avec quelque chance de succès, il convient de se grouper tout d'abord... Dans notre Indochine plus qu'ailleurs, il faut être fort si l'on veut se faire respecter.

Il est regrettable que les circonstances me commandent d'agir isolément, car mes idées eussent beaucoup gagné à être présentées par une phalange imposante. Mais ce n'est que partie remise. J'ai bon espoir que les partisans de mon projet auront à cœur d'adhérer nombreux à notre futur groupement. Dès maintenant, je les invite chaleureusement à répondre à l'appel qu'ils trouveront à la fin de ces pages.

Un peu rassuré sur l'indulgence de mes lecteurs, je vais pouvoir me permettre d'user tout à mon aise et sans les choquer de la première personne, en attendant le moment de m'effacer modestement dans les rangs de notre prochaine Ligue d'Autonomie ou d'Intégration indochinoise.

[11]  
CHAPITRE PREMIER

---

Quand le fruit est mûr...

« Quand le fruit est mûr — a dit le grand Dupleix — il se détache de l'arbre... ».

L'Indochine marche à grands pas vers sa maturité. Au train dont vont les jeunes générations de son élite intellectuelle, le moment n'est pas loin où elle se sentira en mesure de se gouverner elle-même et réclamera son indépendance politique et administrative.

Si l'on n'y prend garde, ce moment pourra devenir extrêmement critique ; aussi mérite-t-il de retenir dès à présent toute notre attention. Cette préoccupation doit nous agiter d'autant plus fort que les conséquences d'un mouvement séparatiste seraient gravement ressenties par chacun des deux pays à la fois : le protégé aussi bien que le protecteur.

Un dilemme angoissant se pose :

Notre France d'Asie tentera-t-elle de se détacher brutalement de notre France d'Europe comme une fille ingrate fuit le sein maternel pour aller à l'aventure ; ou bien attendra-t-elle sagement que, cédant à l'inspiration des immortels principes qu'elle n'a cessé de répandre à travers le monde, la Mère-Patrie choisisse elle-même le moment de cette émancipation ?

L'avenir nous réserve de grandes joies ou une affreuse désolation, selon que l'une ou l'autre de ces éventualités se réalisera. En tous cas, au point de vue sentimental, malgré que la politique ignore ce mot, il serait déplorable que la France perde un jour les bénéfiques légitimes de sa longue et maternelle tutelle. Car durs furent ses sacrifices et nobles les efforts de ses meilleurs pionniers qui, pour la plupart, payèrent de la vie leur admirable dévouement à la cause franco-indigène.

[12]

Confession d'un vieux colon.

Au cours des dix pénibles années de luttes (1921-1930) que j'ai soutenues dans mon défunt journal, l'*Argus Indochinois*, spécialement créé pour combattre les injustices et l'oppression et défendre les intérêts réciproques des deux civilisations en présence, j'ai eu maintes fois l'occasion d'avouer fièrement que, comme tant d'autres vieux coloniaux fixés ici pour toujours, j'étais devenu beaucoup plus *Indochinois* que *Français*... autrement dit, que mes campagnes de presse visaient davantage à défendre ce dur pays d'exil devenu ma patrie d'adoption, que la France lointaine qui comptait par milliers des champions autrement qualifiés que mon humble personnalité et, par conséquent, n'avait que faire de mes faibles talents.

Je dois loyalement reconnaître que mon long dévouement à notre chère Indochine n'est pas tout à fait exempt d'intérêt personnel. Je ne suis pas un surhomme, hélas...

Ayant fondé en ce pays une nombreuse famille qui sera appelée à y perpétuer mon nom, et étant prédestiné à finir mes jours sur ce sol qui absorbera ma dépouille, il était fatal que je me préoccupasse de ses destinées puisque d'elles dépendra le sort de ma descendance.

Ces sentiments sont trop humains pour ne pas imposer le respect des hommes de bonne foi, même s'ils doivent réprover mes idées. Ils sont, au surplus, un sûr garant de ma franchise absolue.

Il ne faudrait cependant pas déduire de cette sincère confession que mon profond attachement de vieux colonial pour cette terre ensorcelante soit exclusif au point de me faire oublier le pays natal.

Quel Français d'origine, à moins qu'il soit indigne, pourrait être assez veule pour se désintéresser de la généreuse nation qui l'a vu naître et dont les sublimes vertus ont frappé d'admiration les peuples de l'univers ?

Les colons et retraités d'Indochine qui partagent les idées que je vais exposer, ne sauraient être confondus avec les idéalistes cosmopolites dont la mystique englobe la terre entière, et moins encore avec les peu estimables nomades qui ont le cynisme de proclamer que la patrie est « le pays où l'on vit le mieux », où l'on se sent le plus heureux.

L'amour que nous éprouvons, mes frères de misère et moi, pour cette âpre terre exotique, prend au contraire sa source dans les mille tourments, les décevantes vicissitudes, les continuelles souffrances qui sont ici généralement le lot de l'exilé qui n'émarge pas au budget, ou qui y participe dans des proportions infimes.

Pour aussi paradoxal que cela puisse paraître, nous nous attachons d'autant plus fortement à cette glèbe inclémente que nous y avons plus cruellement souffert. Le caractère des vrais coloniaux est coutumier de cette bizarre contradiction qui déconcerte tant les égoïstes « passagers » que le sort favorise. Combien de malheureux ayant fait souche ici, ont été révoltés en entendant de très hauts fonctionnaires accueillir sèchement leurs doléances [13] par ces mots impies : « Je ne puis rien pour vous, sauf un billet de rapatriement. Rien ne vous obligeant désormais à demeurer dans cette Colonie que vous dites si ingrate, je vous serais obligé de ne plus revenir m'importuner avec vos réclamations. »

En général, les Chefs de la Colonie détestent que leur quiétude soit troublée par les quérimonieux...

### Conséquences de nos incessantes désillusions

Hélas, il n'est pourtant que trop vrai que la vie est extrêmement dure en Indochine pour les humbles, les « petits » — en opposition avec les arrogants, les repus, les « gros » — Tout pour les uns ! Rien pour les autres... que la misère sordide, malgré leur vaillance au travail !

Chacun de nous est venu ici en pleine force de la jeunesse et riche d'espoirs... Mais peu à peu, cette juvénile espérance est partie en lambeaux, happée, déchiquetée par les ronces griffues des sentes coloniales, et a fait place à la rancœur, en attendant l'abrutissant enlèvement dans la résignation.

Néanmoins ces pénibles années furent plus d'une fois marquées par de brefs élans de confiance en des jours meilleurs, surtout au début de nos déboires... à chaque arrivée d'un nouveau Gouverneur, ou à l'avènement de quelque Ministre renommé. Mais ces euphories ne duraient guère, et à force d'avoir été déçus (la cédille, typos !) nous avons fini par nous désintéresser presque complètement de la politique et de ses mirages trompeurs.

Il ne faut donc point s'étonner si notre clan de désabusés ne s'est réclamé d'aucun parti jusqu'ici pour soutenir ses revendications et s'est tenu farouchement à l'écart des passions doctrinales qui animent de façon si intense nos compatriotes métropolitains.

Nous ne nous laissions plus éblouir par aucun dogme et la majorité d'entre nous ne savait même plus si elle était fasciste ou socialiste !... Nous n'étions certains que d'une chose : l'atrocité de notre misérable existence.

Ce dédain des doctrines qui, je m'empresse d'ajouter, était beaucoup plus apparent que réel — car, sitôt le pied posé à Marseille, nos opinions assoupies nous empoignent à nouveau et plus fort que jamais — tenait de deux raisons :

Primo : nous n'avions — et n'avons pas encore — l'occasion d'engager les mêmes luttes qu'en France, puisque notre venue en ce pays faisait de nous — et fait toujours — des citoyens diminués, privés de la majeure partie de leurs droits civiques et politiques ;

Secundo : l'expérience — comme il est dit plus haut — nous avait appris que nous n'avions rien à attendre des différents Partis qui se succédaient au Pouvoir, car notre vie précaire restait invariablement aussi mesquine.

[14] Nous avons donc tristement renoncé à tout espoir d'une quelconque amélioration mais si nos amères déceptions nous avaient plongés dans une humiliante prostration, nous souffrions abominablement au tréfonds de nous-mêmes, en pensant que nos fils étaient menacés d'être autant malheureux que leurs pères. Et alors, mûrs pour les coups de tête les plus désespérés, de subites bouffées de colère venaient de temps en temps secouer notre torpeur... Puis, la crise passée, nous retombions dans le néant de notre affreuse désespérance.

Nous étions dans cet inquiétant état d'esprit que les heureux de ce monde qui ignorent l'immensité de nos souffrances jugeront peut-être assombri à plaisir — les imprudents, s'ils savaient ! — lorsque les généreuses déclarations du nouveau Gouvernement de Front Populaire vinrent, comme un coup de cymbale, nous galvaniser brusquement et faire resurgir en nos cœurs les espoirs endormis.

### L'avènement du Front Populaire

Pourtant en avons-nous déjà entendu de ces discours officiels ! Les fallacieuses promesses de Gouverneurs et de Ministres bluffeurs, tous inféodés aux Puissances d'Argent ruées à la curée de la Colonie, nous avaient appris le cas que nous devions faire de leurs pompeux boniments.

Mais la lecture des déclarations de M. Marius MOUTET, du socialiste convaincu que nous connaissions depuis longtemps pour son inlassable dévouement à la cause des parias coloniaux, nous donna l'impression que le titre d'Excellence n'avait pas amoindri chez lui l'ardeur et la sincérité du Militant.

Jamais homme de Gouvernement nous avait tenu langage aussi ferme et aussi libéral. Notre surprise fut extrême, notamment quand la radio nous transmit ce stupéfiant engagement :

« J'espère apporter bientôt aux Colonies des satisfactions qui montreront que notre bonne volonté n'est pas verbale mais qu'elle se traduit par des actes ! ».

En effet, les « actes » ne tardèrent pas à se manifester : création d'un Fonds Colonial, améliorations diverses, réglementation et protection du Travail, etc., etc.

Nous comprimes dès lors qu'il y avait décidément quelque chose de changé en France et qu'une nouvelle politique, généreuse et libérale, allait transformer notre Colonie.

Unis dans le même élan de gratitude, Français et Annamites<sup>1</sup> furent d'accord pour souhaiter que la Mère-Patrie nous conservât longtemps un tel Réalisateur...

---

<sup>1</sup> Tout au long de cette étude, je sous-entends par cette désignation tous les Indigènes en général, qu'ils soient Annamites, Tonkinois, Cambodgiens, Cochinchinois ou Laotiens.



[15]  
CHAPITRE DEUXIÈME

---

Pourquoi nous réclamons l'Autonomie <sup>2</sup>

La France sera bien étonnée d'apprendre qu'elle fait figure de Nation despotique devant les Indigènes indochinois.

Ce mauvais renom est cependant tristement réel, principalement dans les campagnes privées d'instruction et de journaux, où notre civilisation ne se révèle guère que par les perquisitions du douanier français le plus proche.

Notre autorité est subie, mais elle n'est pas aimée, malgré les avantages évidents que le pays a retirés de notre occupation.

La faute de cette muette antipathie revient en grande partie à une poignée d'obscurs fonctionnaires de la Métropole, groupés en un faisceau occulte qui cache sa malfaisance derrière les piles de dossiers des Bureaux de la rue Oudinot.

La France est paralysée par « l'esprit des bureaux ». L'Indochine en meurt ! On ne peut rêver de férule plus chipotière, plus mesquine, plus arbitraire que celle qui nous est imposée. Une franche Dictature à la Hitler ou à la Mussolini serait mille fois préférable à cette impersonnelle autocratie. On peut parfois fléchir un Maître exclusif, mais on est complètement désarmé dès qu'on a affaire à une autorité anonyme.

Beaucoup de Français croient que nous sommes régentés par une délégation du Pouvoir métropolitain : en l'espèce le Ministre des Colonies. En réalité ce sont les Bureaux du ministère qui nous gouvernent : mais leur action est tellement discrète qu'elle échappe au grand public.

En raison de l'instabilité des Gouvernements qui se succèdent sans cesse, le Ministre ne dispose que d'une autorité illusoire, toute de surface. De plus, il n'a pas toujours les capacités voulues pour tenir dignement ce poste de confiance. Nos éphémères Présidents du Conseil ont, en effet, la fâcheuse habitude d'attribuer à la légère le portefeuille des Colonies. Leur choix se fait au petit bonheur, beaucoup plus pour contenter des amitiés politiques que pour assurer le bien-être des populations d'Outre-Mer. Il est rare, dans ces conditions, que la chance nous favorise. Depuis ces cinquante dernières années, le Département des Colonies a connu beaucoup plus de « danseurs » que de « calculateurs ». Il ne faut donc pas s'étonner si ces profanes, conscients de leur insuffisance, sont les premiers à solliciter l'aide de [16] leurs chefs de divisions. Si ces cas avaient été moins fréquents, jamais les Bureaux du ministère ne seraient parvenus à la subrogation effective que je viens de dénoncer.

Il arrive parfois, cependant, que le choix gouvernemental se porte sur un Ministre capable, expérimenté et énergique, ou bien encore sur un Gouverneur actif et ombrageux, tels, par exemple, les Paul DOUMER, Maurice LONG, Albert SARRAUT et, actuellement, Marius MOUTET.

Ces hommes d'action savent toujours se faire obéir et respecter. Prudemment, le personnel ministériel se courbe alors bien vite devant eux et rentre dans sa coquille. Mais gare aux imprudents qui veulent imiter ces autoritaires sans posséder leur connaissance des choses coloniales ni leur force de caractère. Leur vie devient un enfer, jusqu'au jour où quelque rude glissade sur une des innombrables peaux de banane sournoisement semées autour de leur fauteuil, leur fait comprendre la nécessité de venir

---

<sup>2</sup> Chapitre publié par *L'Effort*, 5 mars 1937.

à résipiscence... Et la besogne ténébreuse des Bureaucrates reprend aussitôt de plus belle, pour notre plus grand malheur.

Déchue au rôle de marionnette, l'Excellence penaude se borne désormais à entériner les décisions de son dangereux entourage et les transmet telles quelles à nos Gouverneurs Généraux, qui les communiquent aux Résidents Supérieurs, lesquels les font exécuter par leurs Chefs de provinces... Ceci pour ce qui est du ressort des Services civils.

Il en est de même pour les autres Administrations : Travaux Publics, Douanes et Régies, Enseignement, Assistance médicale, etc., etc. Tous nos grands services locaux sont tenus sous la tutelle étroite et tatillonne de cette Maffia de Porte-plumes.

C'est cette puissance occulte, devant laquelle tremblent nos hauts fonctionnaires coloniaux, qui devrait supporter nos malédictions plutôt que nos Ministres et Gouverneurs. Son inflexible domination est tellement effective que les directeurs de nos grosses Sociétés financières, toujours à l'affût des secrets de ce genre, ne dédaignent pas de faire leur cour aux Éminences grises du Ministre. Le dicton qui prétend qu'il vaut mieux s'adresser au Bon Dieu qu'à ses Saints n'est en effet pas applicable rue Oudinot et l'Excellence qui s'aviserait de faire installer des microphones dans les Cabinets de ses principaux « collaborateurs », serait stupéfaite des motifs de ces visites mystérieuses. Car toutes les « Combines » ne viennent pas que de Hanoï ; il s'en faut même de beaucoup...

Les rouages de notre machine coloniale sont donc entre les mains de ce maudit Rondecuirat et les Chefs de nos Services locaux doivent s'incliner devant ses moindres décisions, même lorsqu'une longue expérience coloniale leur démontre qu'elles vont nettement à l'encontre des intérêts ou des aspirations les plus légitimes de la Colonie.

[17] Il résulte de cette pétaudière de errements sans nombre que nos hauts fonctionnaires ont beaucoup de peine à réparer lorsqu'ils y sont autorisés. Grâce à leur connaissance du pays, ils y parviennent généralement, mais après de longs perdus en discussions énervantes.

L'impartialité me fait un devoir de rendre un juste hommage à la réelle valeur de nos cadres administratifs, notamment ceux des Services civils dont la tâche est particulièrement délicate, puisque c'est à eux qu'incombe le soin de régler nos rapports avec les populations autochtones.

Bridés par les instructions officielles (pas toujours très précises) ces ouvriers de l'expansion française agissent pour le mieux. Le plus grand doigté préside généralement à leurs interprétations depuis ces dernières années, c'est-à-dire depuis que les mauvais éléments qui, malgré leur petit nombre, firent tant haïr la France par leurs brutalités, ont été assagis ou éliminés. D'une façon générale, nos Chefs de provinces sont capables et instruits, et même, très souvent, bienveillants par nature : mais l'occasion de faire apprécier ces qualités leur est rarement offerte. Depuis qu'ils ont été rabaissés au rang d'agents d'exécution, leur tâche est devenue excessivement ingrate... Aussi, leurs évidentes qualités individuelles seraient-elles beaucoup plus grandes encore, nous étoufferions pas moins dans une atmosphère lourde d'erreurs et de tyrannie.

Le personnel du ministère qui nous fait tant de mal n'est pourtant pas foncièrement mauvais. Les intentions de ces Mentors seraient même dictées assez souvent par un souci louable, mais pour que ce souci produise d'heureux effets, il faudrait qu'ils aient une meilleure connaissance de nos besoins véritables. Hélas, leur inexpérience des choses indochinoises n'a d'égale que leur insuffisance, ce qui ne les empêche pas — hélas — de vouloir trancher en maîtres des questions auxquelles ils n'entendent goutte ou qu'ils perçoivent tout de travers.

Je ne suis pas le seul à émettre un jugement aussi sévère. Les lignes ci-après, publiées par la *Gazette coloniale* (1<sup>er</sup> octobre 1936) sous la signature de M. VALTAUD, peuvent en témoigner :

« ... Les Colonies n'existent en réalité que depuis 1914. Jusque-là, de bons ronds-de-cuir métropolitains qui n'avaient jamais posé le pied sur un bateau, réglait, décidaient, tranchaient de graves problèmes qui se posaient parfois violemment en plein centre de l'Afrique ou de l'Asie. Un porte-plume et du papier blanc suffisaient pour toutes les solutions. De nos jours, cela a quelque peu changé. Pas encore assez cependant... ».

« Quelque peu, pas encore assez »... dit mon confrère pour ne pas trop peiner ces ignorants. Moins indulgent, parce que directement victime de leurs errements, je rectifierai en affirmant que cela n'a pas changé du tout !

Il est fréquent d'observer que les décisions de ce clan néfaste de « coloniaux en chambre » brillent par quelques perles de taille. C'est d'ailleurs inévitable lorsqu'on ne connaît les Colonies que par les cartes et les photogravures des atlas ou encore par les villages nègres de la dernière Exposition Coloniale. Pour eux, les races exotiques ne diffèrent entre elles que par la coloration de l'épiderme et leur faciès. Quant à leur mentalité, c'est chose négligeable ; mieux, elle doit être, elle est identique : c'est la mentalité des peuples « d'Outre-Mer », mot vague qui prétend tout dire !... D'après eux, toujours, ces hommes jaunes, noirs ou rouges sont aussi facilement manœuvrables que les pions d'un échiquier. Aussi les bévues sont-elles fréquentes : chaque fois, pour ainsi dire, que leurs décisions se heurtent aux us et coutumes ou à la morale de nos protégés. Bien plus, ils commettent des erreurs d'appréciation même envers nous, leurs propres compatriotes ; dès lors, comment pourraient-ils être plus heureux avec des races étrangères, issues de civilisations si éloignées entre elles et si différentes de la nôtre ?...

Ces erreurs d'appréciation seraient plutôt amusantes, si elles n'entraînaient leurs auteurs à nous mépriser en bloc. Un indigène, un colonial, ne peuvent qu'être des hommes inférieurs envers lesquels on peut tout se permettre. L'arbitraire dont nous souffrons n'a pas d'autres causes...

Les exemples de cet esprit dictatorial se pressent en foule sous ma plume. Je n'en retiendrai qu'un seul, qui les condense tous :

Il s'agit de notre fameux *Conseil du contentieux* administratif dont la fantastique partialité donne un avant-goût de l'arbitraire qui nous régit, de ce bon plaisir malintentionné qui paraît si normal à nos tyranniques ronds-de-cuir. Neuf fois sur dix, les victimes qui ont la naïveté de saisir cette singulière juridiction de leurs démêlés avec le Gouvernement ou l'Administration, se voient déboutées et condamnées aux dépens, quel que soit le bien-fondé de leurs mémoires introductifs d'instance... en vertu du sacro-saint-principe que le « Pouvoir ne saurait jamais avoir tort ».

En France, un état d'esprit officiel aussi déplorable ne manquerait pas de faire exploser les colères populaires. Ici, il n'engendre que des rancœurs peu dangereuses, car il est prudent de faire le poing dans sa poche. Néanmoins, le prestige de la France en souffre terriblement...

Il est inconcevable qu'un grand peuple de vingt-cinq millions d'habitants, que son antique civilisation rend *beaucoup plus sensible aux injustices* que d'autres races moins évoluées, puisse être ainsi livré, pieds et poings liés, aux extravagances d'une poignée de petits despotes qui s'appliquent à cacher leur incapacité derrière un absolutisme hargneux. La plus peuplée et la plus précieuse de nos possessions d'Outre-Mer méritait mieux que cet injuste traitement. Aussi devrions-nous faire preuve de plus d'indulgence lorsque des troubles graves viennent nous inquiéter soudain.

Avant de les réprimer avec la rigueur habituelle, il conviendrait de tenir compte des abus, des erreurs, des malentendus multiples qui sont à leur origine. Les criminels de droit commun bénéficient des circonstances atténuantes ; pourquoi les crimes et les délits politiques n'auraient-ils pas droit à la même humaine pitié ?

Il est pénible de constater que ces crises de désespoir qui émeuvent si fort les gens de cœur ne servent pas de leçon aux vrais responsables. Le calme revenu, après des répressions excessives, ces inconscients s'empressent de retomber dans les mêmes errements, les quatre mille lieues qui séparent Hanoï de Paris les mettant à l'abri de ces fols accès de colère populaire qui ne menacent que nous autres, colons innocents et non moins victimes que les infortunés révoltés.

[19]

### Méfais de la centralisation <sup>3</sup>

La grosse erreur de cet odieux régime politico-administratif réside dans la centralisation à outrance qui permet à une clique d'obscurs bureaucrates de nous diriger à leur guise, depuis la rue Oudinot.

Toutes les commandes ont été peu à peu accaparées si complètement par Paris que nos gouverneurs se sont vus plus d'une fois imposer des collaborateurs immédiats qui ne possédaient pas leur confiance... C'est tout dire. On se demande les raisons de cet acharnement à enlever toute initiative à un personnel expérimenté et qui a fait ses preuves sur place. Bien des suppositions sont permises dont certaines ne sont guère reluisantes... Nous n'insisterons pas...

Autrefois, nos résidents *administraient* réellement leurs provinces et les choses n'allaient pas plus mal, bien au contraire. Certes, tous n'étaient pas parfaits, omis le pays bénéficiait quand même de l'émulation générale.

À l'occasion, ces « administrateurs » n'hésitaient pas à provoquer les doléances des populations confiées à leur « tutelle » et à s'inquiéter de l'opinion de leurs subordonnés et des colons. Il résultait de ces sages pratiques une sorte d'administration autonome, fort éloignée de celle dont je rêve, mais qui offrait néanmoins des avantages précieux.

Certains de ces résidents furent même considérés comme des apôtres, ainsi qu'en font foi leurs tablettes placées sur les autels de quelques pagodes où on les honore encore de nos jours au titre de Génies bienfaisants.

Quel administrateur d'à présent oserait rêver d'être l'objet, après sa mort, d'un culte aussi touchant ? Pas un seul ! Non qu'ils soient moins dignes que leurs aînés, mais parce que leur rôle ingrat qui fait d'eux de purs automates ne leur permet pas de faire apprécier autour d'eux leur valeur professionnelle et leurs qualités de cœur.

Les symptômes de l'impopularité de cette outrancière centralisation des pouvoirs sont généraux ; on les remarque aussi bien, en effet, chez les agents de l'autorité que chez leurs administrés. Le plus triste (toujours la même antienne), c'est de voir notre France débonnaire endosser la responsabilité des maladroites qui, journallement, se commettent ici en son nom. Ne serait-ce que pour sa dignité, il faut absolument changer ce régime !

\*

\* \* \*

Mais comment le changer ?....

Point n'est besoin de se creuser la cervelle pour trouver la panacée à ces maux : l'*autonomie* est toute indiquée... « On n'est jamais mieux servi que par soi-même », disaient nos pères. Cet aphorisme, appliqué généralement aux individus, n'est pas moins valable pour les collectivités.

Que la France nous débarrasse en toute hâte de cette emprise néfaste du bureaucratisme métropolitain et qu'elle nous autorise, *peu à peu*, à nous administrer nous-mêmes ; elle sera vite émerveillée par les résultats. Au mécontentement actuel, aux mille frictions entre la colonie et le pouvoir [20] central, succéderont, comme sous

---

<sup>3</sup> Fin de chapitre publiée dans *L'Effort*, 12 mars 1937.

le coup d'une baguette magique, la joie de vivre, la prospérité et le bonheur de vingt-cinq millions d'êtres, éperdus de reconnaissance.

En attendant que notre émancipation totale soit possible, la Mère-Patrie pourrait améliorer considérablement notre sort. Elle a, d'ailleurs, si bien compris ce devoir, qu'un commencement d'exécution a marqué l'avènement du nouveau Gouvernement de Front populaire.

Rompant avec les routines antérieures, son représentant, M. Marius Moutet, s'est solennellement engagé à nous accorder une quantité de libertés et de réformes qui accéléreront notre marche évolutive en avant. On sent chez cet homme politique le désir très sincère de faire œuvre utile. Avant de mettre en application ses innovations, il a eu la conscience de s'entourer des avis des hauts fonctionnaires indochinois, de nos chambres d'agriculture et de commerce et de nos représentants élus en attendant d'être plus exactement renseigné par les commissaires-enquêteurs qu'il se propose de nous envoyer.

La dangereuse ingérence de ses bureaux est provisoirement, mais virtuellement, enrayée. Grâce lui soient rendues ! Néanmoins, nous le supplions de prévoir l'avenir et de prendre toutes les précautions désirables pour que les heureux effets de cette Révolution du Palais qu'il vient d'accomplir ne soient pas précaires et que ses successeurs soient mis dans l'impossibilité d'aliéner plus tard cette noble indépendance. Ce serait la meilleure façon de décourager à jamais les incompetents à usurper un poste pour lequel ils ne sont pas faits.

Nous pouvons donc faire pleine confiance à ce grand Rénovateur dont le nom restera dans notre histoire coloniale. Nous devons notamment modérer notre impatience et réduire à l'impuissance les éléments exaltés qui chercheraient à brûler les étapes en tentant de libérer leur pays par la violence.

À ce sujet, je ne saurais trop mettre en garde les jeunes nationalistes indigènes contre le mirage trompeur d'une Indochine immédiatement indépendante, dégagée de toute tutelle

Je ne les blâme point pour leur rêve lui-même mais j'ai des appréhensions en ce qui concerne les graves dangers qu'il peut entraîner. Mon patriotisme ne m'aveugle pas, en effet, au point de dénier aux autres peuples le droit d'aimer passionnément leur patrie, et de lutter pour la conquête de leurs libertés.

Mais le vrai « patriote » ne doit pas se laisser éblouir par une vaine idéologie. Son but suprême doit tendre au bonheur effectif de sa Patrie en laissant de côté les décevantes utopies. Or, des raisons majeures s'opposent et s'opposeront pour longtemps encore à ce que l'Indochine puisse s'affranchir *complètement* de l'invigoration française ainsi que je vais le démontrer.

Mais cette question mérite un trop long développement. Elle fera l'objet du chapitre suivant.

[21]  
CHAPITRE TROISIEME  
Liens indissolubles

---

Résultats probables d'une tentative de brutale séparation

J'ai signalé au début de ces pages que, comme le fruit mûr, l'Indochine approchait du moment fatidique où elle se détachera du chêne robuste qui lui infuse présentement sa sève généreuse.

Il reste à examiner si cette inéluctable séparation sera possible par la violence, but secret de quelques nationalistes extrémistes, ou si elle ne pourra se réaliser qu'à l'amiable, par un accord bien réfléchi qui déterminera ses conditions.

*La violence est toujours mauvaise.* On doit tout faire pour l'éviter. Aussi nos dirigeants seraient impardonnables s'ils ne coordonnaient dès à présent leurs efforts pour éviter à notre pauvre Colonie les horreurs d'une rébellion ouverte. Ce serait plus qu'une maladresse, plus qu'une faute ; ce serait un crime, que dis-je, un double crime puisqu'il atteindrait aussi bien l'Indochine que la France.

La France républicaine des Droits de l'Homme a pour devoir sacré de nous émanciper sitôt que sonnera l'heure de notre majorité. En retour, l'Indochine aura celui non moins sacré, de ne pas repousser, lorsque viendra ce moment, l'aide maternelle de sa tutrice, car elle ne saurait conserver ses libertés et tenir convenablement son rang parmi les grandes nations asiatiques, sans l'effective protection française.

Les armées modernes ont, en effet, de telles exigences en hommes et en matériel d'armement que notre Colonie ne sera jamais en état, démographiquement et financièrement, de faire respecter l'inviolabilité de ses frontières et les droits de ses nationaux établis à l'étranger.

Pour ceux de nos protégés qui en douteraient, j'ajouterai seulement que la France a dû prévoir, fin 1936, un crédit supplémentaire de QUATRE MILLIARDS DEUX CENTS MILLIONS DE FRANCS, soit 420 millions de nos piastres à 10 francs, au titre militaire *purement défensif*.

[22] Cette seule augmentation, dictée par le souci de se tenir à un niveau de force sensiblement égal à celui des autres grandes puissances européennes, atteint donc une somme plus de *sept* fois supérieure au budget global de l'Indochine<sup>4</sup>. Or, je le répète, il ne s'agit là que de dépenses « supplémentaires ».

S'il fallait estimer en francs la valeur globale que représente notre armement national (entretien des troupes, armement et équipement de l'infanterie, casernes, artillerie, munitions, parcs de réserves, carburants, aviation, chemins de fer, routes stratégiques, fortifications, arsenaux de terre et de mer, ports militaires, flotte de guerre, approvisionnements en matières premières, etc., etc.), ce n'est pas par centaines de milliards qu'il faudrait compter mais par *trillions* ! ! !

Que pourrait dans ces conditions la « pauvre » Indochine avec les faibles ressources de son riz (marchandise de médiocre valeur) et sa débile population dépourvue de

---

<sup>4</sup> Ce n'est plus *sept fois* le budget indochinois, mais bien *huit fois* que représentent ces crédits supplémentaires, car à la date du 28 octobre 1936 ils ont été portés à 4 milliards 700 millions pour la défense passive. L'armement de l'armée de l'air et la tranche navale ne sont pas compris dans ces chiffres ! Cette course aux armements qui conduit le monde à la folie, à la destruction collective et à la mort ne sera jamais possible pour notre chétive Colonie. Mais que nos protégés ne se tourmentent pas pour cette asthénie guerrière : le Sabre est impuissant contre l'Esprit et l'Indochine est appelée à rayonner un jour sur l'Asie entière au point de vue intellectuel... Une petite troupe de savants a toujours mieux valu qu'une formidable armée de *soudards*.

qualités guerrières, devant l'agression d'une quelconque des grandes ou moyennes nations modernes ? Son caractère peu belliqueux et la pauvreté de ses finances ne lui permettront jamais de devenir un grand pays militaire. La vivifiante protection française lui sera toujours indispensable. En elle seule réside, et résidera toujours, le gage rassurant de sa paix intérieure et extérieure.

\*  
\*   \*   \*

Outre les ruisseaux de sang qu'elle ferait couler, une brutale tentative séparatiste n'aurait aucune chance d'aboutir. Mais admettons que les insurgés puissent miraculeusement arriver à leurs fins... Leur victoire entraînerait des conséquences tellement graves pour les deux pays (protecteur et protégé) qu'elle ne pourrait être que très éphémère.

Nous examinerons, si vous le voulez bien, les principales répercussions d'un pareil soulèvement :

La perte pour la France de sa grande colonie asiatique frapperait mortellement la puissance et le prestige français en Extrême-Orient et les effets de cette déchéance seraient ressentis dans le monde entier.

Ce n'est point sans raison qu'on a dit de l'Indochine qu'elle était le « Balcon du Pacifique ». Par sa position géographique, elle domine en effet l'immense Océan, depuis les volcans de l'Insulinde et du Japon, en passant par les rivages de la vaste Chine, jusqu'aux lointains atolls coralliens de [23] l'Océanie où flottent les couleurs françaises. Si la France devait perdre sa Colonie, plusieurs nations se disputeraient jalousement sa succession ou se mettraient d'accord pour dépecer ce beau pays, mais il ne jouirait pas longtemps de son indépendance. Qu'on ne vienne pas me dire que les Puissances étrangères s'entendraient pour respecter le nouvel État, car il me suffirait de citer le récent exemple de l'Ethiopie. Les coercitions économiques de la S. D. N. et les menaces à peine déguisées d'intervention armée n'ont pas fait reculer l'Italie. Il en serait de l'Indochine comme de l'Abyssinie. Elle serait à la merci du plus hardi, sinon du plus fort...

Et puis comment pourrait-elle, elle si chétive et si fragile, se rebeller victorieusement contre la Mère-Patrie ? Ce serait folie de l'espérer. La pincée de supernationalistes qui conservent la foi dans l'affranchissement de leur pays par la force des armes sont des illuminés dangereux qui se laissent peut-être illusionner par la faiblesse relative de nos effectifs d'occupation, sans tenir compte du mordant de ces troupes, de leurs formidables moyens offensifs, ni de l'avalanche de renforts qui arriveraient de toutes parts, aussi bien de la Métropole que des autres colonies. L'aventure se solderait promptement par la déroute complète des rebelles, des ruines incalculables et des deuils innombrables.

Il ne serait possible aux insurgés de caresser l'espoir de notre éviction que si un événement problématique et extrêmement favorable survenait à l'improviste (guerre, anarchie, révolution en France ou en Europe) et mettait momentanément notre Gouvernement dans l'impossibilité absolue d'intervenir ici. Mais, la crise finie, la France saurait prendre sa revanche d'éclatante façon.

Une deuxième éventualité pourrait encore se produire, la plus sérieuse de toutes : l'aide qu'une grande Puissance étrangère pourrait apporter aux révoltés, sous forme d'argent, de matériel et surtout de troupes aguerries.

Mais on pense bien que cette assistance ne serait pas désintéressée. À supposer que la dite Puissance assurât le succès final des Séparatistes, elle entendrait être amplement dédommée de ses sacrifices.

La malheureuse Indochine tomberait, en définitive, de Charybde en Scylla.

La victoire des nationalistes ne se traduirait que par des pertes immenses, humaines et matérielles, et par un changement de maîtres. Leur pays devrait se courber devant ses alliés et subir un joug beaucoup moins libéral que le nôtre si ces derniers étaient de race blanche, ou tomberait dans une servitude complète s'il s'agissait des soldats du Mikado. Le triste sort de la Corée, de Formose et de la Mandchourie nous montre en effet ce que les peuples conquis peuvent attendre de l'implacable impérialisme nippon.

Il faudrait être d'esprit borné pour ne pas comprendre l'absurdité d'un rêve pareil. Quant à ceux qui s'illusionnent sur l'aide du Front Populaire et attendent de lui des choses irréalisables, je leur conseillerai de méditer [24] ... la déclaration que le gouvernement a fait publier dans *La Lumière* du 15 août par la voix de M. Marius Moutet :

— Les Colonies, a dit le Ministre, ne sont pas, pour le Gouvernement de Front Populaire, une monnaie d'échange... Ses Colonies, la France entend les garder pour donner aux peuples indigènes la prospérité matérielle, la culture et les libertés politiques appropriées à leur degré d'évolution... ».

Est-ce assez clair ?

La France entend garder ses Colonies — et plus particulièrement l'Indochine, fleuron de son domaine d'Outre-Mer. Par contre, elle est toute disposée à leur accorder les libertés politiques auxquelles elles aspirent, à la condition que leurs populations en soient dignes...

Et ceci doit consoler nos ultra-nationalistes de cela... Quant à nous, Autonomistes, nous ne demandons pas autre chose. Tous les espoirs qui sont formellement refusés à nos jeunes et bouillants va-t-en guerre, nous restent grand ouverts.

Merci à M. MOUTET pour ces paroles formelles, nettes de tout malentendu !

### Le chimérique espoir en les Communistes

— Bien, nous sommes d'accord, me répliqueront quelques fanatiques irréductibles ; nous n'avons rien à espérer du Front Populaire, pris en bloc, soit ! Mais il nous reste le Parti Communiste !... S'il prend un jour le Pouvoir, comme beaucoup d'entre nous le souhaitent, il n'est pas douteux qu'il nous accordera de bon gré la liberté que nous réclamons pour notre pays !

— Les Communistes, ah mes pauvres amis, laissez-moi rire... Vous êtes vraiment d'une naïveté qui désarme... Je vais essayer quand même de vous démontrer combien est grande votre candeur :

Oui, je sais,... le fameux principe du « droit des nationalités à se gouverner elles-mêmes » béatifieront les admirateurs de Lénine. Mais, comme avec le Ciel, il est avec les mystiques les plus pures des accommodements...

Au début de l'ère nouvelle qui succéda au tzarisme, il fut question en Russie de supprimer radicalement les méthodes capitalistes en commençant par la monnaie. On vit alors les vainqueurs de la Révolution jeter au creuset, dans un bel élan d'enthousiasme, les roubles et les bijoux pour les transformer en caractères d'imprimerie. Le geste fut beau. Désormais l'argent infâme, l'arme de la corruption bourgeoise, allait servir à l'usage le plus noble qu'il était possible de rêver : celui d'une Idée (celle, en l'espèce, de la doctrine collectiviste). Mais il a fallu déchanter... Le rouble est revenu, avec sa toute puissance...



[25] Un autre exemple. Celui-ci vient de France. On se rappelle l'ardeur partisane avec laquelle les Communistes de tous les pays se dressèrent contre le pouvoir abrutissant de la Religion, opium du peuple. Ce principe n'est-il pas transgressé en ce moment où le souci de lutter contre le fascisme menaçant pousse les troupes de Marcel Cachin à faire ouvertement des avances aux catholiques français et à leur donner tous les apaisements afin de les rallier au régime soviétique, sans qu'ils aient à renier leur foi ?

Je me garderai bien de faire grief aux propagandistes de leur esprit tolérant ; ce que j'en dis c'est seulement pour attirer l'attention de nos Séparatistes impénitents qui s'abusent sur la force des « principes », marxistes ou autres...

Les Communistes français, s'ils détenaient les rênes du Gouvernement, s'appliqueraient, c'est sûr, à concilier honnêtement leurs doctrines avec certaines revendications politiques indigènes. Ils n'auraient d'ailleurs pas grand mérite à cela, puisque le Gouvernement actuel est très disposé lui aussi à exaucer les mêmes vœux. Mais de là à aliéner les précieux avantages que la France détient en Extrême-Orient de par la possession de notre belle Colonie asiatique, il y a loin, très loin... si loin que nos Communistes n'iront jamais jusque-là...

Trop nombreux sont les naïfs qui se figurent que le Communisme s'apparente avec l'antipatriotisme. À force de l'entendre répéter par les adversaires de ce régime, le bon public l'a cru. Qu'une agression soit dirigée demain contre la France et l'on verra si nos révolutionnaires ne voleront pas à son secours, comme le firent leurs aînés il y a cent cinquante ans.

Si vous en doutez, considérez l'exemple russe. Avant la menace hitlérienne, la Russie communiste s'était déjà alarmée contre le danger nippon.

La crainte de voir l'impérialisme japonais empiéter sur la Mandchourie sibérienne suscita une telle émotion, une telle fièvre patriotique à travers l'U. R. S. S., que le peuple consentit tous les sacrifices que lui demandèrent ses dirigeants pour repousser l'envahisseur éventuel. C'est à ce souci d'assurer l'inviolabilité de son domaine colonial — la Sibérie n'est pas autre chose qu'une colonie (sa conquête date de 1581) — que notre alliée doit d'être devenue en l'espace de quelques années, la puissance militaire la plus formidablement armée du Monde entier.

Cet amour de leur pays, qui caractérise les Communistes russes, ne fera pas défaut à leurs camarades français. Que nos Séparatistes indochinois qui penseraient le contraire se le tiennent pour dit !

Poussant la dialectique jusqu'au bout, je vais envisager une dernière hypothèse qui flattera la marotte des quelques entêtés qui ne voudraient pas démordre de leur chimère.

Je supposerai donc que, grisés par leur accession au Pouvoir, les collectivistes français oublient les intérêts capitaux de la France et émancipent complètement les [26]

... étrangères ne tarderaient pas à s'abattre sur le jeune État indépendant... grosses pièces de marine auraient raison de la résistance indochinoise. En quelques jours, ...

la France « soviétique » se verrait acculée à une intervention armée contre l'agresseur de sa pupille émancipée, au risque de provoquer une conflagration mondiale beaucoup plus terrible que celle de 1914-1918.

Et nous retombons alors en pleine épistrophe...

Non, non et non ! Pas plus avec les Communistes qu'avec les Fascistes, la France ne consentira *jamais* à sacrifier le prestige et la puissance qu'elle détient en Extrême-Orient. Sa prépotence en Asie — et, par répercussion, dans le Monde entier — est trop intimement liée avec la possession de sa grande Colonie asiatique, et les Séparatistes qui rêvent d'un pareil abandon méconnaissent totalement le caractère des Français de France, quel que soit leur credo politique.

Ces jeunes gens méritent néanmoins quelque indulgence en raison des campagnes fielleuses dont la Presse noire pro-fasciste a saturé la Colonie dans le but de dénigrer les adversaires de l'Impérialisme et notamment le Parti Communiste. C'est en effet à ses « bobards » abominables que nos Protégés sont redevables des fallacieux espoirs qui font l'objet de ce chapitre.

\*  
\*        \*

Ici une diversion s'impose pour flétrir ces absurdes calomnies et mettre en lumière leur mécanisme ainsi que l'effet désastreux qu'elles eurent sur l'esprit de leurs trop bénévoles lecteurs indigènes.

On commet généralement l'erreur en ce pays de n'établir aucune distinction entre les différentes étiquettes politiques des Patriotes indochinois.

Très nombreuses sont en effet les personnes qui se figurent que les Sépararistes, Nationalistes, Autonomistes, etc. ne forment qu'un seul et même bloc avec les Marxistes.

Cette fâcheuse tendance de confondre ces divers clans est imputable pour beaucoup aux fonctionnaires qui dirigeaient notre Service de Sûreté générale il y a une dizaine d'années. Furieux de voir les militants des divers partis politiques fuir leurs méthodes vexatoires et recevoir au Siam, au Japon et en Chine une hospitalité bienveillante, ils s'ingénierent à rendre cet exode difficile sinon impossible, en signalant les fugitifs aux Gouvernements de ces pays comme des Communistes dangereux. Le succès qui couronna cette tactique fut tel qu'il les encouragea à l'appliquer dans la Colonie en raison de l'épouvante qu'ils avaient su faire naître dans le public au sujet du Bolchevisme. Ils appliquèrent donc le même procédé à tous les Indigènes qui se signalaient à leur attention par des « idées subversives », autrement [27] dit par une tiédeur admirative pour notre manière de les gouverner. Désormais, tous ces malheureux furent englobés pêle-mêle, dans la même accusation d'appartenir, ou de nourrir secrètement de la sympathie pour Moscou. Le seul fait de manifester du mécontentement » ou d'en être soupçonné capable, suffisait pour être catalogué parmi les « révolutionnaires ».

Trop de machiavélisme nuit. Nos apprentis-policiers ne devaient point tarder à s'en rendre compte... Un vaste engouement pour le régime soviétique ne tarda pas à les mettre fort en peine. Leurs brutalités coutumières furent impuissantes pour arrêter le mouvement. De tous côtés, au Nord, au Sud et au Centre, les autorités furent littéralement affolées par d'interminables processions d'inoffensifs paysans criant misère et défilant en ordre devant les résidences et les yamens, sous l'emblème de la Faucille et du Marteau.

Une répression féroce s'abattit alors sur ces malheureux qui, exaspérés, se rebiffèrent. L'état de siège fut proclamé et la Légion, l'Aviation et la Garde Indigène se livrèrent à des carnages épouvantables, incendiant et bombardant les villages, fusillant et massacrant sans pitié des familles entières.

De tout temps les persécutions ont amené des phénomènes du même genre qui conduisent fatalement au prosélytisme. « En jouant avec le prétexte bolchevique, l'autorité avait augmenté la réalité bolchevique, et cela est dans l'ordre des

choses... <sup>5</sup> ! ». Enfin, l'absurde confiance dans le « rôle émancipateur » que les Indigènes allaient mettre dans le Parti Communiste (et qu'il sera difficile d'extirper) naquit de ces sombres événements...

La Sûreté pouvait être fière de son œuvre !

Il serait cependant injuste de lui faire supporter tout le poids de cette lourde responsabilité, car la Presse « bien-pensante » mérite de la partager copieusement avec elle.

Avec l'hystérie qui la caractérise, cette Presse néfaste se livra à une odieuse propagande de dénigrement, et qui continue toujours d'ailleurs, car si notre Police s'est quelque peu humanisée depuis, par contre, ces chantres de la calomnie n'ont pas désarmé. On l'a bien vu récemment, lors de l'affaire Salengro...

Elle s'en prit à la fois aux « Communistes » d'Indochine (?) et à ceux de France, c'est-à-dire aux révoltés, condamnés par nos tribunaux d'exception, coupables ou innocents, et aux disciples de Marcel Cachin, les englobant tous dans la même haine, sans un mot d'humaine pitié ni de clémence pour les malheureux qui expiaient dans les bagnes et les prisons de la Colonie leurs erreurs passagères ou leur malchance.

Sa tarte à la crème fut l'« antipatriotisme » et la « trahison » qu'elle monta en épingle contre les Communistes français. Elle en joua avec une maestria, un acharnement si furieux que très nombreux furent les patriotes [28] indigènes qui se laissèrent convaincre et tablèrent sur ce mensonge grossier pour nourrir leurs pauvres illusions d'affranchissement. Le Communisme a bon dos : il ne prit pas la peine de se justifier, préférant sans doute laisser les crédules indochinois dans leur erreur, dans un but attractif...

Les Annamites de cette époque troublée non dépourvus d'instruction auraient pourtant dû se méfier et mettre en garde leurs compatriotes plus ignorants.

Moins gobeurs, ils n'eussent pas avalé aussi facilement les sottises balourdies de ces journaux publiés par des maniaques avérés du mensonge et de l'injure ; s'ils avaient pris la peine de se documenter sur les buts réels du Communisme, ils auraient promptement libéré leur conscience de l'espoir insensé que les feuilles maudites y avaient fait naître ; ils se seraient aperçus notamment que le *nationalisme* qu'ils professaient était en flagrante contradiction avec l'objectif *international* des disciples de Karl Marx et du prétendu « *antipatriotisme* » desquels ils escomptaient la libération de leur pays... Ils se seraient rendus compte enfin, que l'antonymie entre les deux vocables (nationalisme et internationalisme) n'était pas seulement étymologique mais d'une réalité indiscutable, ainsi que peut en témoigner cette phrase non équivoque que je soumetts à leurs méditations et qui fut écrite par le probe écrivain qui s'appelait Henri Barbusse <sup>6</sup> : « La grande arme du fascisme contre le socialisme, c'est le... nationalisme ! ».

Jeunes gens, défiez-vous des sycophantes qui ont exploité votre adolescence impressionnable et ne pensent qu'à continuer ! Fuyez comme la peste ces perfides mystificateurs, car ils vous réservent les plus cruelles désillusions...

La « frousse » intense du Péril Communiste qui leur donne la colique et les rendit solidaires des pires errements de la Sûreté (d'ailleurs, il n'était pas besoin de la peur pour cela, leur âme inquisitoriale et cafarde les y prédisposait par pur dilettantisme) leur fit donc commettre des bévues incroyables. Nous les étonnerions fort si nous leurs affirmions que ce Parti bolchevique, qu'ils verraient avec une joie cannibale rôtir en bloc

---

<sup>5</sup> Henri Barbusse : *Les Bourreaux*, Plon, 1926.

<sup>6</sup> *Les Bourreaux*. Plon, éd. 1926.

sur leurs sinistres autodafés, n'eut pas de plus zélés propagandistes qu'eux ! C'est pourtant la triste vérité...

La virulence de leurs attaques contre les forces prolétariennes françaises et plus particulièrement contre celles qui se sont ralliées à Moscou, dépassa tellement le but, qu'elle précipita dans les bras du Marxisme, ou du Parti qui le représente — ce qui est tout comme — la majorité de notre jeunesse patriote locale. Combien de fois ai-je reçu des confidences pareilles à celle-ci :

— Ne soyez pas étonné que je me dise Communiste sans bien savoir en quoi consiste cette Association. C'est à mon corps défendant que je me suis secrètement donné à elle et, à ma place, vous en eussiez fait tout autant.

Du moment que la police, les journaux et jusqu'au public même nous accu- [29] sent d'être des Révolutionnaires dans l'âme, des Communistes dangereux, à force de nous voir malmener comme tels par les autorités françaises. et mandarinales, nous avons pensé que le mieux pour nous serait de nous affilier ouvertement à ce Parti sitôt que nous en aurions la possibilité. Puisque, de toutes les façons, cette accusation pèsera toujours sur nous, autant vaut-il que nous la méritions ; du moins, nous aurons ainsi la ressource de pouvoir compter, le cas échéant, sur la défense solidaire de nos nouveaux camarades ! ».

Je ne discuterai pas sur la logique de cette dialectique. J'ai tenu à signaler seulement le fait, afin de montrer à quels effarants résultats peut conduire l'abus de la menace du Croquemitaine bolchevique et qui, certainement, ne doit pas déplaire à Moscou...

En résumé, et pour en revenir aux différents buts que se proposent nos patriotes locaux, la vérité c'est qu'il n'existe *pas de Partis politiques bien définis en Indochine*, pour le moment du moins, et exception faite pour celui Communiste qui est d'ailleurs tombé à l'état squelettique depuis que ses animateurs ont succombé au cours de la tourmente de 1930 ou ont disparu par l'emprisonnement ou la fuite à l'étranger.

Le flottement où se débat la jeunesse actuelle ne prendra fin que lorsqu'elle jouira du *droit d'Association*. La Colonie n'aura qu'à gagner en tranquillité à laisser nos Protégés discuter sans crainte de leurs aspirations, choisir délibérément leurs voies et s'organiser librement, au grand jour, en toute quiétude. Cette assertion qui fera peut-être sourire les esprits superficiels, n'est pourtant pas paradoxale. La liberté d'Association aura en effet pour gros avantage de diviser les forces d'opposition qui pourraient troubler la paix publique si elles constituaient un formidable groupement. La bête noire du Capitalisme perdra du coup un très grand nombre des sympathisants et des partisans qui sont venus à elle poussés par les maladroites méthodes de notre ancienne police et les venimeuses vitupérations des journaux impérialistes. Même en supposant que mes prédictions ne se réalisent pas pleinement et que ce Parti tant exécré connaisse un certain succès, le droit d'Association aura du moins pour heureux résultat de canaliser les revendications indigènes et de les mettre sous le contrôle officiel, pour le plus grand détriment des *Sociétés secrètes*, faiseuses de fanatiques parmi lesquels se recrutent d'ordinaire les terroristes.

Plus intelligent et plus libéral que ses prédécesseurs, M. MOUTET a pris le soin d'inscrire le droit d'Association dans son programme. Ses adversaires ne manqueront pas de l'accabler de leurs malédictions pour cette très sage mesure dont ils seront pourtant les premiers à ressentir les bienfaits... modérateurs. Mais leur brouille avec la bonne foi est trop connue pour qu'on attache la moindre importance à leurs stupides récriminations.

Cette digression m'a entraîné plus loin que je me l'étais proposé : il est temps que nous revenions au sujet qui nous préoccupait tout à l'heure : c'est- [30] à-dire aux

raisons majeure qui s'opposent à ce que l'Indochine jouissent de sa complète indépendance.

La situation géographique de notre Colonie condamne donc cette dernière à être éternellement sous la dépendance d'une autre Nation plus forte qu'elle. Le destin a voulu qu'elle tombât sur la plus maternelle, la plus douce, la plus humaine et la plus libérale de toutes ces Nations. Qu'elle s'en félicite !

Vouloir aller contre le *Fatum* ne serait plus du patriotisme, mais de l'idiotie criminelle, un crime de lèse-patrie.

Que nos jeunes nationalistes se méfient de la magie des théories et des belles formules. La Justice, l'Équité, le Droit des Peuples, avec des majuscules, sont des mots merveilleux, mais ce ne sont que des mots. Il est des cas où l'idée qu'ils expriment est irrémédiablement condamnée à faire faillite.

Le Paradis n'existera jamais sur notre pauvre monde terriqué : le cas de la pauvre Indochine le prouve... On ne lutte pas contre les puissances occultes qui règlent la destinée des peuples. Nos nationalistes ont le devoir d'accepter philosophiquement cette triste situation de leur pays et de s'accommoder de la tutelle française en se gardant bien de chercher à brusquer les événements.

La France, en effet, n'est pas une Nation qu'on puisse intimider. Les menaces sont inopérantes sur elle. Par contre, elle ne sait rien refuser quand on fait appel à la noblesse de ses sentiments. Alors sa générosité est infinie...

Je ne saurais engager trop vivement mes jeunes amis au calme et à la confiance. Plus tard, ils s'apercevront combien le vieux « radoteur » qu'ils pensent, avait raison...

\*  
\*     \*

Puisque la discussion nous a amenés sur le Communisme, je vais me permettre de clore ce chapitre par un dernier conseil. Peuple de foyer par excellence et individualiste jusqu'au tréfonds de l'âme, l'Annamite n'est pas fait pour la vie collectiviste. Le mener dans cette voie serait faire son malheur et ses mauvais bergers seraient les premiers à pâtir ultérieurement de ses réactions.

Je reconnais volontiers que la doctrine communiste est vraiment séduisante. Si notre misérable humanité avait assez de vertu pour l'observer dans toute sa pureté, le Paradis dont je viens de dire qu'il n'était pas de ce monde, règnerait alors sur la terre. Mais c'est un rêve impossible. Il faudrait commencer par transformer l'homme — ce loup pour l'homme — en un doux agneau, sans tache et sans défauts.

Moins que bien d'autres, le peuple annamite ne pourra s'adapter aux principes soviétiques. Il est bon que je le répète. Imbu de la morale confucéenne, il sera toujours réfractaire à nos théories collectivistes qui dérivent de celles pour lesquelles fut crucifié le Nazaréen. Possible dans notre vieille Europe écrasée par le Veau d'or capitaliste, le Communisme n'a pas les [31] moyens de triompher en ce pays qui ne connaît pas la lutte classes, du moins avec l'acuité qu'elle revêt chez nous. Car les fortunes colossales d'Occident sont inconnues ici. Il y a bien quelques riches familles bourgeoises ou mandarinales, mais, outre qu'elles sont plutôt rares, elles n'ont la néfaste influence de celles qui oppriment les classes ouvrières de race blanche. Les deux situations ne sont pas comparables. La seule puissance qui oppresse ce malheureux peuple du poids de son or maudit, vient de chez nous, de l'Ouest... Mais ce danger pourra être assez facilement jugulé lorsque nous jouirons enfin de notre Autonomie.

C'est pourquoi mon projet est basé sur la collaboration intime de toutes les classes de la Société, depuis la bourgeoisie jusqu'aux plus pauvres incluses.

Jeunes Annamites, si vous aimez sincèrement votre pays, je vous en conjure, ne copiez pas servilement la vieille Europe. Les problèmes sociaux qui se posent en Indochine diffèrent complètement des nôtres, croyez-moi ! Ne vous laissez pas inconsidérément aller aux fâcheuses propagandes de haine et de dissensions. Le bonheur futur de votre patrie ne pourra perdurer que dans la bonne entente de ses habitants.

*Ni luttés de races, ni luttés de classes.* Telle devra être votre devise de bons patriotes, de braves enfants de l'Annam.

### Influence de la Culture française

Nous venons de voir qu'au point de vue de la politique mondiale, l'Indochine était indissolublement liée à la France. Il en est de même au point de vue moral.

Déjà prédominantes dans le domaine de l'Esprit, la Culture et la Langue françaises sont appelées à jouer un rôle capital dans l'avenir de la vie intérieure de la Colonie et dans ses relations extérieures en Asie.

En ce qui concerne les Indochinois — la France étant mise hors du débat —, le triomphe d'un mouvement séparatiste entraînerait chez eux un désarroi moral formidable. La vie courante du pays serait bouleversée de fond en comble lorsque les chefs nationalistes décrèteraient — comme il serait plus que probable — la proscription de l'usage du français sur tout le territoire.

Fidèle à ses traditions, la France s'est honorée en organisant ici l'instruction occidentale et, les écoles devant se multiplier sans cesse, il n'est pas présomptueux de prédire que, d'ici quelques décades, les deux tiers des Indigènes écriront et parleront correctement notre langue. D'ici vingt-cinq ou trente ans, notre Culture aura si bien imprégné les masses, aujourd'hui ignorantes, que le français, compris de tous, d'officiel deviendra populaire, sans que le « quôc-ngu », le « chu-nôm » et les idiomes locaux soient abandonnés. (Ne voyons-nous pas déjà, au contraire, les jeunes gens d'à présent mener de front l'étude de notre langue et de celle, maternelle et enrichir cette dernière d'un nouveau vocabulaire emprunté ou dérivé du français ?)

*Indispensable pour servir de truchement entre les races locales* (kmère, annamite et thai) et à cause des mêmes raisons qui l'ont fait adopter par les chancelleries étrangères — hommage flatteur pour la richesse de ses expressions et son incomparable clarté — la langue française est donc appelée à devenir d'un usage courant dans les cinq pays de l'Union. Sans doute ne sera-t-elle pas d'une pureté rigoureuse dans les campagnes et donnera-t-elle probablement naissance à un *sabir* plus ou moins analogue à celui qui est en usage dans nos vieilles colonies, mais son emploi se généralisera et s'étendra jusque dans les provinces étrangères voisines, établissant ainsi une influence *indochinoise* dans ces pays, pour le plus grand avantage de la prospérité économique de la Colonie et de son prestige moral.

Aussi l'on peut s'imaginer le désordre et les préjudices énormes qui frapperaient l'État indochinois si le fanatisme national s'avisait — comme il serait à craindre — d'interdire l'usage du français, ou bien encore si le pays tombait sous le talon de fer de l'Allemagne ou du Japon dont le premier soin serait de remplacer par la leur l'exquise langue de Voltaire...

Le commerce serait gravement entravé et les études de la jeune génération brutalement arrêtées. Le chaos gagnerait la péninsule entière, depuis les marches birmanes et chinoises jusqu'à l'extrême pointe de Camau. Le mal serait incalculable !

Tout nous commande, au double point de vue moral et économique, de diffuser de plus en plus l'instruction primaire parmi le bas-peuple et de parfaire ici-même, la

formation de l'élite intellectuelle. Des écoles et encore des écoles ! devra être le cri de ralliement de cette nouvelle croisade évolutionniste.

L'enseignement supérieur tel qu'il est présentement donné dans la Colonie a besoin d'être sérieusement transformé. Notre jeunesse studieuse n'a qu'exceptionnellement les moyens pécuniaires d'aller terminer ses études en France. Le Gouvernement a donc pour devoir de s'inquiéter des besoins des jeunes générations et devra leur fournir la possibilité de prendre leurs diplômes sur place, sans recourir à l'expatriation.

L'embryon académique qui fonctionne à Hanoi sous le titre pompeux mais trompeur d' « Université indochinoise », devra être converti en une Université véritable où les quatre grandes branches estudiantines (Lettres, Sciences, Droit, Médecine) seront enseignées de la même façon que dans les Etablissements similaires les plus fameux de la Métropole.

Hanoi et Dalat pourront devenir ainsi des centres intellectuels dont le rayonnement pénétrera l'Asie entière, pour les multiples, très gros et réciproques avantages de la nouvelle Nation indochinoise et de la France !

Les deux Frances, d'Asie et d'Europe, seront d'ailleurs très largement payées de leurs sacrifices. Comme le Japon, l'Indochine aura ses savants : [33] elle travaillera pour enrichir la Science de nouvelles découvertes et si au point de vue militaire son rôle dans le monde doit demeurer modeste, elle brillera par contre d'un vif éclat au point de vue intellectuel.

Enfin, cette large diffusion de notre Culture aura d'autres répercussions non moins heureuses dans les rapports des deux peuples qui se comprendront beaucoup mieux. Les relations de race à race, de civilisation à civilisation s'amélioreront progressivement. *Une obédience aimée n'est plus une servitude.*

Français et Annamites, plus intimement unis que jamais, connaîtront enfin les douceurs et le réconfort de la vraie collaboration : celle basée sur la confiance et l'amitié.

### Le danger des fausses élites...

L'instruction sera donc la clé de notre Indépendance politico-administrative. Mais il nous faudra patienter quelque peu avant que puissent s'ouvrir toutes grandes devant nous les portes dorées de cette précieuse Autonomie, car les masses populaires indochinoises ont hélas trop à apprendre avant de prétendre en franchir le seuil. Un quart de siècle, au moins, sera nécessaire pour les éduquer. Mais qu'est-ce vingt-cinq ou trente années dans la vie d'une nation appelée aux plus brillantes destinées ? Rien ou presque rien : moins qu'une seconde d'un de nos quotidiens tours de cadran sur l'Horloge de l'Eternité...

L'enjeu est trop sérieux pour que nous agissions à la légère. Il est probable que les Parques auront tranché depuis longtemps les fils de l'existence d'un grand nombre d'entre nous lorsque se lèvera l'aube de cette sublime Renaissance. Mais qu'importe, du moment que la chair de notre chair, l'esprit de notre esprit cueilleront les fruits de nos peines, de nos sacrifices et de notre labeur. Nous revivrons dans nos enfants et nos ossements tressailleront d'allégresse lorsque ces derniers viendront s'incliner au pied de nos tombes pour nous annoncer le magnifique événement !

Le plus mauvais service que pourrait nous rendre la France en ce moment serait de nous abandonner spontanément et sans préparation préalable à nos propres moyens<sup>7</sup>. Nous tomberions alors dans le gâchis. Une oligarchie d'individus sans scrupules mettrait le pays en coupe réglée et ses malheureux habitants supplieraient bien vite la Mère-Patrie de les aider à se libérer de ces aventuriers.

---

<sup>7</sup> Fin de chapitre publiée par *L'Effort*, 26 mars 1937, p. 2.

Qui donc en effet, en l'état actuel de la Colonie, serait en mesure de prendre en mains la conduite des affaires du futur État ? L'élément français mis à part, je ne vois, hélas, pas beaucoup de réelles valeurs. Il n'y aurait [34] guère qu'une poignée d'intellectuels, formés dans nos écoles locales d'enseignement supérieur, ou dans les facultés métropolitaines... Au-dessous d'eux, on pourrait peut-être trouver encore, mais en nombre beaucoup plus restreint, quelques vieillards qui compenseraient par l'expérience de l'âge les lacunes de leur instruction... Et ce serait tout...

Cette pénurie de chefs capables et sincères serait gravement ressentie par le pays, car elle assurerait le triomphe d'une catégorie franchement détestable mais autrement nombreuse, donc capable de conquérir le pouvoir.

Je veux parler du clan de parvenus, ignares pour la plupart, qui ont acquis leurs richesses par l'exploitation éhontée de leurs propres compatriotes. Ces insatiables sangsues se coaliseraient afin d'écarter brutalement les vraies compétences qui feraient mine de les empêcher de bâfrer autour de l'assiette au beurre.

Comblée de faveurs et d'honneurs par une Administration bien mal inspirée, cette prétendue « élite » — l'élite piastreuse ! — défendrait âprement ses privilèges et s'empresserait de s'allier aux quelques Français ambitieux qu'elle jugerait capables de servir ses monstrueux appétits.

Ces féroces arrivistes ne seraient pas très à craindre pris individuellement, tellement ils sont stupidement grossiers et balourds. Le nombre seul les rendrait dangereux. Conscients de leur nullité et méfiants par nature, ils ne se ligueraient avec l'élément français dont il vient d'être question qu'avec une certaine méfiance, donc à la dernière extrémité ; par contre, ils se livreraient avec plus de confiance à une autre espèce malfaisante de leurs compatriotes d'autant plus redoutables, ceux-là, qu'ils ne sont pas tout à fait dépourvus d'intelligence ni d'instruction. Ces derniers, il n'y a pas bien longtemps, appartenaient à la classe bourgeoise. Riches avant la crise, ils ont été ruinés par elle et n'aspirent plus qu'à recouvrer leur splendeur passée par n'importe quels moyens. Eux aussi avaient réalisé leur défunte fortune en pressurant le nhaqué comme un vulgaire citron, en même temps qu'ils flattaient à outrance la Finance et les Pouvoirs Publics dont ils étaient alors les très serviles valets. Abandonnés par leurs anciens protecteurs, ils essaient aujourd'hui de leur forcer la main par un chantage grossier. Gonflés d'importance comme des baudruches — des baudruches à la merci du premier coup d'épingle porté sous la forme de quelque avantageuse prébende — ces bavards prétentieux brûlent maintenant ce qu'hier il adoraient... Ô dérision, ce malheureux peuple qu'ils exploitaient ignominieusement avant leur culbute, n'a pas de plus ardents défenseurs aujourd'hui ! Ils cherchent à l'embrigader pour servir leurs égoïstes ambitions, quitte à le rejeter dédaigneusement et à l'haricoter à nouveau et plus fort que jamais, sitôt le pied remis à l'étrier. Mais ni le Gouvernement, ni la Finance ne daignent s'émouvoir de leurs efforts hargneux. Quant à leurs anciennes victimes, elles ne « marchent » pas davantage ; elles se souviennent trop, en effet, des brûlures de l'impitoyable tondeuse qu'ils ont si lourdement fait peser sur leurs épaules !

Conservateurs hier, socialistes ou communistes par calcul aujourd'hui, *fumistes toujours*, ces méprisables opportunistes ne manqueraient pas d'unir [35] leurs efforts et de prêter leur bagout aux parvenus ignares dont j'ai parlé plus haut.

Et alors le pays aurait tout à redouter de ces méprisables aigris, sans conscience et sans foi, que rendrait forts leur alliance avec le clan crasseux de cette néo-bourgeoisie gorgée de richesses, mais non rassasiée.

C'est pour éviter cette catastrophe qu'il est indispensable de faire tout d'abord l'éducation des masses populaires et les transformer en des citoyens dignes du futur État autonome. L'ignorance où elles sont actuellement plongées ferait le malheur du pays. Ne connaissant pas l'importance du bulletin de vote, elles se laisseraient éblouir



pour les offres de leurs exploiters qui accapareraient ainsi, à coup sûr, leurs suffrages, donc tous les leviers de commande du pays.

Le grave écueil qui menacerait la Jonque indochinoise si, dès demain, la France l'autorisait à se gouverner elle-même, serait donc l'écartement des trop rares navigateurs capables de la conduire à bon port, par un ramassis de gredins sans scrupules.

Une Autonomie qui mettrait le peuple indochinois à la merci de cette troupe d'aventuriers irait donc tout droit à l'encontre de mon projet qui consiste à faire participer toutes les classes de la population, sans exception, à l'administration de l'État.

Naturellement, en raison de la grande différence des densités ethniques, l'élément indigène sera appelé à prédominer dans les futures Assemblées élues, car, telle que je l'entends, la nouvelle Confédération indochinoise n'offrira rien de commun avec les Dominions britanniques qui sont des Colonies de « peuplement », où les natifs, déjà décimés par les épidémies et les ravages de l'alcool, ont été brutalement refoulés par les Blancs dans des hinterlands spécialement réservés pour ces malheureux sacrifiés.

L'Indochine ne servira probablement jamais de déversoir au trop-plein de notre population métropolitaine. Son climat débilitant — sauf en quelques régions privilégiées sur lesquelles je me propose de revenir — et la faible natalité française s'y opposent. Enfin, ses autochtones ne sauraient être comparés aux Peaux Rouges du Canada ou aux Aborigènes australiens. Imbus d'une civilisation beaucoup plus ancienne que la nôtre, ils se distinguent en effet de ces peuplades primitives par une intelligence si vive, une faculté d'assimilation si extraordinaire et une soif de s'instruire si grande — ce sont d'ailleurs ces précieuses qualités qui permettent d'espérer leur rapide transformation — qu'il ne viendrait à la pensée d'aucun Français de les écarter de la direction de leur pays.

Pour toutes ces raisons, le nouvel État autonome devra puiser sa force dans l'union de toutes les énergies françaises et indigènes, riches ou pauvres, en évitant soigneusement de tomber sous la contrainte d'une quelconque dictature, raciale ou sociale.

[36] Les différentes nationalités devront se fondre dans une parfaite harmonie, sous l'aile protectrice de la grande France. Pas plus une *laocratie* qu'une *ploutocratie* ne pourra accaparer le Pouvoir, car toutes les dictatures, qu'elles viennent du haut ou du bas, sont pareillement exécrables. Le Gouvernement sera simplement démocrate-républicain et par surcroît, net de toute emprise capitaliste.

*Salus populi suprema lex* <sup>8</sup> !

Mais, encore une fois, il faut nous armer de patience et surveiller de près les gangsters de la Liberté.

---

<sup>8</sup> Le salut du peuple est la loi suprême.

[37]  
CHAPITRE QUATRIÈME

Patience et longueur de temps...

Exemples du profond retard des masses laborieuses.

Ce n'est pas du jour au lendemain que les éducateurs de ce pauvre peuple parviendront, en effet, à lui faire comprendre les avantages et les dangers de l'arme à double tranchant qui est le bulletin de vote... Nous-mêmes n'y sommes pas encore complètement parvenus dans notre vieille Europe, c'est tout dire... Aussi, pendant longtemps encore, les exploiters de la sueur du pauvre auront beau jeu pour tenir le « haut du pavé » dans la Colonie.

Je ne sais plus quel journaliste annamite a écrit que l'Indochine d'à présent était au même niveau que la France lors de la convocation des États Généraux. Ce serait trop beau. Il ne faut cependant pas désespérer, car là où nos philosophes et nos encyclopédistes mirent deux siècles pour désenliser nos manants de l'ignorance crasse où ils croupissaient, le Progrès dont nous jouissons actuellement se contentera de quelques décades pour aboutir au même résultat dans notre France d'Asie. Le peuple indochinois ne sera pas long à rattraper l'énorme retard dont il a pâti si durement jusqu'ici. Il en a les possibilités.

Nous n'assisterons plus alors aux écoeurants spectacles des foires électorales qui attristent nos grandes cités. Nous ne verrons plus les rabatteurs de candidats fortunés dont la valeur réside uniquement dans leur portefeuille. racoler publiquement les électeurs inconscients à coups de billets de 1 ou de 5 piastres et les conduire aux urnes, comme du vil bétail, dans de luxueuses autos louées à cet effet.

Nous n'aurons plus à déplorer les mœurs dégradantes qui se sont implantées dans certaines de nos assemblées indigènes que nous ne voulons pas nommer afin de ne pas discréditer les quelques hommes dignes et honnêtes qu'elles comptent parmi leurs membres.

Si le mal est aussi profond dans les villes, il est bien pire encore dans les campagnes. La moindre élection de *ly-truong*<sup>9</sup> donne lieu à des marchandages sans fin et c'est au candidat le plus généreux qu'est toujours réservée la victoire. On ne compte plus dans la « *nhàquê* » le nombre de familles qui se sont stupidement ruinées à ce jeu immoral. Mais leur exemple ne sert pas de leçon, tellement est puissant chez le peuple l'appât des honneurs et des fonctions officielles — même les plus ingrates.

Il faut absolument extirper cet absurde engouement pour les attributions honorifiques et ce fâcheux désintéressement pour le bien public que rendent possibles l'ignorance et la misère de la population qui ne voit dans les luttes électorales qu'une occasion de récolter de maigres profits pécuniaires et de ripailler tout son content, sans bourse délier. Cela ne changera que lorsque l'instruction primaire sera largement diffusée et que des cours d'instruction civique feront comprendre aux futurs citoyens la noblesse et les devoirs de l'électorat.

Cette profonde ignorance des masses laborieuses étouffe leur conscience et les ravale trop souvent au rang des êtres primitifs qui sont privés de la réelle intelligence qui sommeille en elles.

---

<sup>9</sup> Chef de village, maire.

Un exemple me fera mieux comprendre :

Parmi les heureuses innovations que l'Administration a réalisées en ce pays, figurent au premier plan les [grands travaux d'hydraulique agricole](#). À Sontay, notamment, si nos ingénieurs n'ont pas encore réussi à préserver les cultivateurs des ravages de l'inondation, ils les ont mis en revanche à l'abri des méfaits de la sécheresse.

Une importante station de pompage qui fait l'admiration des visiteurs étrangers, distribue l'eau nourricière dans les rizières par un système compliqué d'ouvrages de sortie en ciment, de canaux principaux et secondaires et d'artérioles. Le paysan n'a plus qu'à puiser, avec l'écope ou la noria, l'eau ainsi amenée à proximité de son champ.

Des instructions très précises ont été données aux usagers pour que ce coûteux travail soit entretenu en bon état. Mais personne n'en tient compte.

Non seulement le réseau d'amenée n'est pas curé et les talus, éboulés sous le lourd sabot des buffles, ne sont pas réparés, mais les ouvrages en ciment sont brisés, les conduites et les artérioles *éventrées* afin de laisser le liquide se répandre dans les rizières par simple gravitation.

Bref, ces travaux d'utilité publique sont stupidement ravagés par ceux-là même qui en bénéficient, dans le seul but de s'épargner la moindre peine. Il en résulte des dégâts très coûteux, un gaspillage considérable d'eau — de cette eau amenée à grand-peine par des moyens « mécaniques » — et, hélas, le découragement des bonnes volontés qui voudraient tant améliorer le sort des Annamites.

Le budget pâtit donc de ces *déprédations* et les riziculteurs les moins favorisés subissent de gros préjudices de ce vandalisme ; mais peu importe aux petits propriétaires auteurs de ces destructions : le voisin peut bien [39] crever de misère, du moment qu'ils tirent parti du préjudice qu'ils lui causent !

*Si les cultivateurs de ce casier se désintéressent ainsi de l'intérêt général de leur région et agissent de façon aussi criminelle envers cette chose précieuse entre toutes : l'eau, base de la végétation du riz, cet aliment indispensable et sacré, comment pourraient-ils comprendre l'importance et respecter les intérêts de la collectivité de leur province et, à plus forte raison, du Tonkin tout entier, sans parler de toute l'Indochine ???*

D'autres exemples du même genre pourraient être relevés par centaines, par milliers même, mais à quoi bon remuer le poignard dans une plaie dont nous souffrons tous plus ou moins ?

Au point de vue ouvrier, le mal n'est pas moins grave. Qui de nous n'a eu l'occasion de déplorer personnellement l'insouciance complète, l'incurie du travailleur manuel pour ce qui ne lui appartient pas en propre ? Le gaspillage des denrées domestiques et des matières industrielles est trop courant pour que je prenne la peine d'y insister. Cette dédaigneuse négligence est plus frappante encore en ce qui concerne le matériel et l'outillage.

Aucune conscience professionnelle n'anime le travailleur annamite. On ne peut soutenir que ce défaut soit général en Asie car le Chinois et le Japonais ont autant que l'Européen l'orgueil et l'amour de leur métier.

Flâneries tout juste excusables chez des enfants mais inconcevables de la part d'hommes adultes (je ne parle pas de cette prétendue paresse due à la sous-alimentation, car je la trouve naturelle, hélas), inattention, sabotage involontaire, etc... font le désespoir des employeurs blancs ou jaunes. Ce relâchement ne se remarque pas seulement chez les salariés mais encore chez les petits artisans qui travaillent pour leur propre compte. Ces derniers bâclent leur ouvrage et, bien souvent, masquent leur incurie de façon si maladroite qu'elle fait tristement sourire l'acheteur.

Pourtant les artisans d'autrefois qui signaient amoureuxment leur travail, n'étaient point une rareté au vieux pays d'Annam. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer les

chefs-d'œuvre remarquables qu'ils ont laissés dans l'orfèvrerie, le laquage, l'ébénisterie, la céramique, l'incrustation, etc. C'est qu'autrefois, l'ouvrier ne travaillait guère que pour le roi, les princes et les mandarins, c'est-à-dire pour des personnages qui ne souffraient pas la médiocrité. Puis les Français sont venus, créant un courant d'affaires si fort que les artisans ne pouvaient plus suffire aux commandes et notre indulgence aidant, le laisser-aller est devenu général. Morale : chez ce peuple-enfant, la fermeté — qu'il ne faut pas confondre avec la brutalité — est nécessaire et le sera encore jusqu'au jour où nous aurons réussi à en faire un homme !

Or ce n'est que par l'instruction et l'éducation que cette transformation sera possible.

[40] Il m'est pénible d'avoir à faire ces constatations mais j'estime que ce serait rendre un très mauvais service à nos protégés que de leur cacher leurs défauts. Aussi vais-je poursuivre impitoyablement mes critiques afin de montrer la profondeur de cette déchéance et l'immensité de l'œuvre de rédemption qui s'impose.

La crédulité, la superstition, le mépris de l'hygiène la plus élémentaire, la jalousie et son cortège d'actes de vengeance mesquine et très souvent cruelle entre voisins, mille faits éloquentes pourraient illustrer la justesse de mes amères réflexions. Un dernier exemple m'aidera à appuyer ce décourageant exposé. Il a trait à la superstition, à la crédulité et à l'hygiène tout à la fois :

Près de Cam-Giang (Haiduong) au village de Nghia-Phu, il existe une pagode qui jouissait, il y a quelques mois à peine, d'une vogue extraordinaire, due à la célébrité d'un Génie connu sous le nom de Tuê-Tinh-Thuyên-Su, dont elle assumait le culte.

Ce Génie passait pour accomplir des prodiges de guérisons ; il suffisait d'avoir la foi ! Les pèlerins accouraient donc en foule et de fort loin pour prier devant l'idole en faveur d'un parent malade non transportable et s'en retournaient chez eux en emportant des bouteilles ou des flacons d'eau bourbeuse prise à même la mare creusée devant le temple. Quand les malades étaient en état de faire le voyage, ils se plongeaient dans l'eau miraculeuse et ne manquaient pas, eux aussi, d'emporter au village natal une provision du précieux liquide. Nghia-Phu était devenu une sorte de Lourdes tonkinoise où se rendaient chaque jour six à huit cents dévots.

Rhumatisants, goitreux, ulcéreux, épileptiques, blennorragiques, tuberculeux, syphilitiques... et lépreux barbotaient donc fraternellement dans cette flaque croupissante. Mais si les malades se renouvelaient journallement, par contre ce répugnant bouillon de culture demeurait stagnant et s'enrichissait continuellement des germes meurtriers les plus terribles que connaisse notre misérable humanité. Si le Tonkin ne fut pas décimé par le colportage de cette eau nocive, considérée comme une puissante panacée, c'est incontestablement au pouvoir bactéricide des rayons brûlants de son soleil d'été qu'il en est redevable et peut-être aussi à l'étonnante vitalité de ses habitants.

L'inondation qui ravagea cette région en septembre 1936 eut, du moins, comme heureux effet de mettre fin à ces répugnantes pratiques. Vous croyez que l'histoire finit là ; hélas, elle ne fait que commencer...

La pagode miraculeuse émergeait donc à peine de l'immense nappe liquide et les égotants se lamentaient au milieu de leurs souffrances, lorsque le bruit se répandit comme une traînée de poudre que le fameux Génie guérisseur, incapable de supporter plus longtemps le bain de siège prolongé auquel le soumettaient ses rivaux qui commandent aux éléments, venait de fuir sa vétuste demeure pour aller se réfugier dans un village de la province voisine de Bac-Ninh.

[41] Un malin du dit village avait eu l'idée d'attirer à lui la manne céleste.

Mais ne pouvant agir seul, il avait dû mettre dans le secret les notables de son village. Il leur avait donc fait la leçon et avait présidé par une nuit sans lune à une mise en scène grossière mais qui devait néanmoins obtenir un franc succès.

Le lendemain, au petit jour, les commères du village (que les organisateurs de cette comédie s'étaient prudemment gardés de mettre dans la confidence) furent stupéfaites de trouver sur un tertre communal, un épais tapis de papiers couverts de caractères chinois.

Des feuilles d'arbres et d'arbustes jonchaient aussi le sol et portaient quelques traces d'écriture...

Prévenus du phénomène, les notables qui étaient aux aguets, chargèrent les veilleurs de monter la garde autour du monticule et envoyèrent quérir un vieux lettré. En proie à une vive émotion, le vieillard déclara alors devant tous les habitants rassemblés que le fameux Génie Tuê-Tinh-Thuyên-Su était l'auteur de ces écrits par lesquels il informait le village de sa détermination et lui enjoignait d'assurer son culte.

Et le pèlerinage reprit aussitôt, à la coléreuse indignation des gens de Cam-Giang, frustrés de leurs gros revenus ; mais ils eurent beau crier, tempêter, accuser les nouveaux privilégiés d'imposture et de trahison, personne ne daigna les écouter. Le Génie s'était prononcé, cela suffisait...

Des quatre coins du Tonkin l'exode reprit donc de plus belle vers le tertre communal devenu un lieu de grande piété et qui offrait l'incalculable avantage d'être désormais à l'abri de toutes les inondations présentes et futures — ce qui était pour les fidèles une preuve péremptoire de la haute sagesse du bienveillant Esprit...

On évalue à plusieurs centaines le nombre de pèlerins qui viennent se prosterner chaque jour devant l'invisible Thaumaturge, hydrophobe et balladeur. Quant aux rusés notables, ils font des affaires d'or en vendant les feuilles d'arbres et les carrés de papier précieusement recueillis sur la butte sacrée.

Chose curieuse, ce trafic (beaucoup moins dangereux que celui de l'eau, il convient de le reconnaître) a beau être très actif, le stock ne paraît pas près de s'épuiser... Le bon Génie travaille probablement la nuit pour le renouveler, en signe de sa satisfaction.

Les fidèles organisateurs de son culte exultent de joie devant ce succès et le temps n'est pas loin où ils auront oublié leur supercherie et seront convaincus de l'efficacité de leurs gris-gris...

Je crois qu'après cette histoire, en tous points véridique, on peut tirer l'échelle.

Certes, la France n'est pas nette de superstitions de ce genre, mais elles n'y ont pas l'ampleur qu'elles rencontrent par ici, ni les mêmes extravagances. Elles diminuent d'ailleurs de jour en jour, en même temps que le nombre des illettrés. Ici, au contraire, le mal est général dans toutes les classes de la Société, chez les hommes aussi bien que chez les femmes, exception faite pour les jeunes couches pourvues d'un certain degré d'instruction.

\*  
\*   \*  
\*

En résumé, nous aurons fort à faire pour transformer cette population retardée en de futurs citoyens conscients... sinon organisés. En attendant que la France s'attelle courageusement à cette formidable rénovation, un magnifique apostolat s'offre pour les journalistes indigènes, avantageusement placés pour collaborer à l'œuvre commune, patriotique par excellence. Autant il leur est facile de leurrer les esprits, autant ils pourront semer utilement le bon grain chez leurs compatriotes arriérés. Je leur prédis des moissons splendides à la condition qu'ils prennent la peine d'observer une prudente attitude et de ne pas tomber dans une basse démagogie.

Comme la langue d'Esopé, la presse peut être la pire ou la meilleure des choses. C'est à eux de faire preuve de discernement et d'employer leurs talents au mieux des

intérêts véritables de leur pays. Il est probable que le Gouvernement de Front Populaire élargira les libertés journalistiques en Indochine ; les jeunes écrivains auront alors le devoir de lui prouver leur reconnaissance par une grande dignité et une parfaite tenue. Leurs journaux devront notamment être épurés des élucubrations incohérentes ou enfantines qui les déprécient trop souvent. Le métier de journaliste n'est pas une amulette comme trop d'étourdis et de « m'as-tu vu » semblent le croire.

L'éducation populaire par le livre ou le journal ne devra pas être exclusivement politique. Elle abordera les sujets les plus divers, touchant la morale et les mœurs ancestrales. Ces dernières seront conservées autant que possible dans toute leur pureté, sauf, bien entendu, les cas où elles vont à l'encontre de la solidarité et de la dignité humaines, comme il a été démontré dans les exemples fournis plus haut.

L'Europe a ses doctrines qui visent avant tout au bonheur des collectivités. L'Asie confucéenne est plutôt individualiste, en vertu de son culte admirable des ancêtres. Les deux éthiques se contredisent souvent, aussi conviendra-t-il de réfléchir prudemment sur ces très délicates questions avant de les trancher en maître. En règle générale le jeune journaliste évitera ces sujets brûlants ou, s'il en discute, sa préférence devra aller à la morale des ancêtres tant qu'elle ne sera pas en contradiction avec la marche en avant vers le progrès, en vertu du fait classique que chaque pays possède les dogmes les mieux adaptés à sa mentalité propre.

Un grand éclectisme présidera donc à cette œuvre éducative. Nous devons éviter à tout prix la moindre catastrophe à l'Indochine. Que le jeune écrivain prenne donc bien garde de ne pas semer des idées fausses autour de [43] lui — car il risquerait de désaxer ses lecteurs ou d'être plus tard débordé par des disciples à la compréhension plus ou moins obtuse.

Il y aurait tout un cours à faire sur ce sujet passionnant. La place me manque ici, mais je me propose d'y revenir plus tard, si j'en ai les loisirs.

Pour aujourd'hui, je tiens seulement à mettre en garde, à titre d'aîné, ceux de mes jeunes confrères qui sont animés par le vif désir de se dévouer sincèrement à la cause indochinoise.

Quant à ceux qui me traiteront irrévérencieusement de « vieille barbe », je les invite à méditer la pensée de notre grand fabuliste : « Patience et longueur de temps, font plus que force ni que rage...<sup>10</sup> ».

Tout mon programme d'acheminement vers le futur État indochinois est condensé dans cette formule lapidaire.

---

<sup>10</sup> Jean de la Fontaine.

[45]  
CHAPITRE CINQUIÈME

---

Le nouveau Programme ministériel.

L'idée dominante du Gouvernement de Front Populaire est de nous faire bénéficier à bref délai d'une quantité d'innovations et de réformes empreintes du plus pur esprit libéral. Notre nouveau ministre, M. Marius MOUTET, nous a donné connaissance de ce programme qui, réellement, est magnifique. Il mérite néanmoins d'être complété car il comporte des lacunes très importantes. Mais avant de les signaler à la bienveillance ministérielle, il est indispensable que nous passions tout d'abord en revue les questions principales que M. MOUTET se propose d'étudier et de résoudre :

1° DÉFENSE DES PAYSANS contre l'usure et l'exploitation dont ils sont habituellement les victimes : C'est la première fois qu'un Ministre de la III<sup>e</sup> République se préoccupe des paysans de la Colonie qui forment les huit-dixièmes de la population indochinoise.

Personne jusqu'ici n'avait daigné se soucier du sort misérable de ces humbles, auxquels le sombre portrait de La Bruyère peut fidèlement s'appliquer. Cela provient sans doute de l'impossibilité où on les a toujours tenus de faire entendre leurs doléances.

Combattre l'usure, empêcher d'une façon générale l'exploitation éhontée de ces pauvres êtres sans défense et principaux pourvoyeurs du Budget, c'est bien, c'est même très bien ! Mais je me demande si ce généreux souci ministériel prévoit une défense totale, envers et contre tous, notamment les puissantes Sociétés foncières, à la voracité proverbiale, qui convoitent les terres fertiles de nos Deltas <sup>11</sup> ? Je crois devoir me permettre d'avertir respectueusement le Ministre que sa protection serait inopérante si elle tenait à l'écart ces Rapaces, car ils sont un grave danger public pour l'avenir de la Colonie.

Ce qui me pousse à donner cet éveil sous une forme dubitative, c'est la mainmise que le Capitalisme a réalisée sur les forces vives de la Nation. Les Gouvernements actuels dans tous les pays du Monde (y compris la Russie) sont contraints de ménager la Haute Finance, car elle est maîtresse du globe. Tous doivent courber plus ou moins la tête devant le Veau d'Or ! Chacun sait cela, car chacun en souffre.

[46] Les meilleures intentions de nos hommes politiques peuvent donc être aisément jugulées par la Pieuvre maudite, sitôt qu'elles menacent ses intérêts et c'est pour cela que je n'ai pas une très grande confiance, non dans la sincérité de M. MOUTET qui est au-dessus de tout soupçon, mais dans la possibilité qu'il aura de mener à bien son œuvre gigantesque, notamment celle qui vise à la protection paysanne. Je poursuis quand même mon exposé, ne serait-ce que pour dénoncer au public le mal dont souffrent terriblement nos riziculteurs.

On a beaucoup parlé des usuriers Chettys <sup>12</sup>, mais personne jusqu'ici n'a osé s'élever ostensiblement dans la Colonie contre les implacables Shylock qui dirigent les Sociétés de prêts hypothécaires dont le secret de Polichinelle consiste à constituer, par un système abominable d'accaparement « légal », assez adroitement conçu, des fiefs

---

<sup>11</sup> Sachant qu'à la suite d'un procès intenté par Quang-Hung-Long, Clémenti avait vu une partie de ses rizières rachetées par le Crédit foncier de l'Indochine (*L'Avenir du Tonkin*, 30 juin 1936).

<sup>12</sup> D'origine indienne.

immenses dans les régions les plus fertiles de la Colonie <sup>13</sup>. L'intérêt qu'exigent ces Rois de l'Usure est de *douze pour cent l'an*, en théorie. En réalité, si l'on tient compte de tous les frais supplémentaires (hypothèques, expertises, commissions, assurances, enregistrement, etc., etc.), il avoisine le chiffre de *vingt pour cent !* sur lequel viennent se greffer à l'occasion les frais de poursuites. Le malheureux qui commet l'imprudence de livrer le petit doigt à ces organismes spoliateurs est certain par avance d'avoir le corps broyé en entier.

On ne compte plus les ruines — ni les suicides — qui se sont accumulées depuis le commencement de la crise. Lorsqu'un créancier parvient à payer ses intérêts en retard (il ne peut être question du capital, car tout amortissement est devenu absolument impossible), les accapareurs ont vite fait de le replonger au fond du gouffre en le criblant de frais de procédure — et Dieu sait s'ils sont considérables dans notre malheureuse Colonie !

Terrains de culture dans les plaines deltaïques, maisons d'habitation dans des villes, tout est bon pour ces détresseurs insolents et cyniques. Au sujet des propriétés bâties, ils ont combiné une méthode de gérance que je laisse au lecteur le soin de qualifier. L'exemple que je vais donner concerne un de mes amis. Je garantis son exactitude en tous points.

M. X., un Annamite, riche propriétaire à Haïphong, contracte envers une Société foncière spécialisée dans ce genre d'opérations, un emprunt de 22.000 piastres. Il donne en garantie une « cité » sise en plein centre de la ville, entre la gare et le boulevard Bonnal, composée de trois villas simples à étage, une villa double et une autre triple (également à étages), plus un bâtiment de sept grands compartiments à rez-de-chaussée et un deuxième comprenant une dizaine de compartiments plus petits, plus encore de vastes terrains à bâtir. La superficie de ce bloc d'un seul tenant est de 12.500 mètres carrés environ. Le tout vaut largement plus de 125.000 piastres. Les experts de la Société ont estimé le gage à 70.000 piastres, mais son estimation officielle, telle qu'elle ressort du contrat d'assurances contracté au nom de son débiteur par la Société prêteuse, est ramenée à 56.000 piastres. Cette [47] dernière est donc très largement couverte et joue par conséquent sur le velours.

Le propriétaire n'habitant pas Haïphong, la Société foncière est chargée sur sa propre demande de la gérance des immeubles, moyennant 4 % de commission. Elle loue, encaisse, baisse les loyers, *fait faire des réparations et des modifications à son gré, bref s'ingénie par mille moyens d'encaisser le moins possible afin d'empêcher l'amortissement de la dette tout en donnant plus de valeur à son gage, en prévision de sa saisie.*

Un détail typique : au reçu d'un devis, le malheureux propriétaire sollicite la suppression de certaines dépenses non urgentes et demande à confier les réparations à un entrepreneur de ses amis beaucoup moins cher que celui de la Société. Celle-ci répond par un refus catégorique et par la menace odieuse d'exécuter judiciairement le récalcitrant qui, la mort dans l'âme à l'idée qu'il n'est plus le maître chez lui, doit humblement s'incliner.

Plusieurs années se passent au cours desquelles *l'emprunteur a déjà versé plus de 15.000 piastres en loyers ou autrement.* Il demande un relevé de comptes et est épouvanté en constatant que, compte tenu de ce que la Société a encaissé, sa dette primitive de 22.000 piastres se monte à *25.000 \$ environ !* Comprenant son imprudence, il se mord les doigts, mais il est trop tard. Au moment où j'écris, la Société spoliatrice est en train de poursuivre la réalisation de son gage... Et voilà un débiteur de

---

<sup>13</sup> Sachant que ces sociétés justifiaient leur existence en soutenant qu'elles constituaient un grand progrès par rapport aux usuriers indigènes (A.L.).



plus sur la paille !!! Les Chettys sont de timides apprentis en comparaison de ces détresseurs éhontés...

J'ai tout à l'heure fait allusion aux actes de désespoir des victimes de ces procédés. *Fort heureusement* ils n'ont été qu'individuels jusqu'ici, les malheureux suicidés n'ayant pas daigné entraîner avec eux dans la mort les artisans de leur ruine. Mais cela pourrait changer, il suffirait d'un exemple retentissant pour ouvrir une ère de contagion. Si peu que soient intéressants ces usuriers patentés, il faut espérer que les repréailles de leurs victimes ne seront pas cruelles à ce point et que de nouvelles lois suffiront à diminuer leur malveillance.

En tout cas, pour en revenir au danger paysan, ce qu'on peut prévoir avec une plus grande certitude ce sont des soulèvements en masse, une sorte de Jacquerie dans un assez proche avenir, lorsque le but que poursuivent les Firmes usurières sera près d'être atteint. De tous les paysans du monde entier, le brave et timide nhaquê annamite est le plus prompt à s'insurger contre ses tyrans et plus encore contre ceux qui le ruinent. Il supporte parfois fort longtemps les exactions dont il est l'objet, mais dès qu'il s'agit de la « terre », alors ses colères deviennent aussi soudaines que terribles !

Une Jacquerie est donc à craindre si le Gouvernement n'intervient pas dès à présent pour éviter ultérieurement ce grand malheur au pays. Car il n'a pas à compter sur une modération des accapareurs qui attendraient, prudemment à l'abri, la fin de la tourmente pour revenir ensuite, lorsque la [48] force armée aurait rétabli l' « ordre », reprendre possession de « leurs » terres imbibées de sang plébéen, donc plus fertiles que jamais.

*L'ordre, la paix publique !* Quels bons prétextes pour décourager, pour briser la résistance des victimes et combien nos « Seigneurs » du Capital savent les exploiter !

Un Résident, chef de province, aussi pitoyable soit-il, *ne peut pas résister* aux... demandes d'intervention des Magnats hypothécaires. À la moindre difficulté, au plus petit conflit et à plus forte raison lorsque les événements revêtent une certaine gravité, ils sont contraints de prendre en considération les démarches des représentants attitrés des grandes Sociétés locales, que ces dernières soient foncières, industrielles ou minières... Le fonctionnaire qui se retrancherait derrière la légalité en refusant d'accéder aux « désirs » de ces messieurs, saurait ce qu'il lui en coûterait...

Il suffit donc qu'un de ces derniers vienne exprimer ses « craintes » de voir l'ordre troublé sur l'une des innombrables propriétés du Groupe qu'il représente, pour qu'aussitôt la lourde machine administrative soit mise en branle. Ces interventions, ayons la loyauté de le reconnaître, revêtent très rarement une forme brutale. Connaissant la pitoyable situation de leurs administrés, les Résidents agissent avec beaucoup de doigté. Mais il n'en demeure pas moins que le seul fait d'une intervention administrative quelconque agit puissamment sur l'esprit timoré des timides nhaqués. Craintifs par nature, nos paysans sont en effet littéralement affolés, sitôt que l'Autorité fait mine de s'occuper de leurs affaires. Il résulte de cette peur irraisonnée, due à de longs siècles d'oppression mandarinale, une véritable intimidation morale fort profitable à leurs exploités... (Quant aux Mandarins chargés de rendre la justice, ils se montrent d'une servilité sans pareille devant les Firmes accapareuses lorsque leurs arrêts intéressent ces dernières de façon plus ou moins indirecte. À ce sujet, je pourrais citer des cas littéralement renversants, où les dénis de justice ont été flagrants...).

Cet empiètement de l'Administratif sur le Judiciaire, en matière indigène, est particulièrement révoltant et peut entraîner les troubles qu'on prétend hypocritement vouloir empêcher. Il est toujours dangereux, en effet, de provoquer des réactions chez

des êtres déjà passablement surexcités : le chien le plus doux peut devenir féroce lorsqu'on fait mine de lui arracher sa pâtée sous la menace du bâton...

Nous voulons espérer que ces odieux procédés retiendront la bienveillante attention que M. MOUTET porte à la cause paysanne. S'il a le courage — et les moyens... — de s'attaquer à la formidable puissance de nos Requins Capitalistes, il peut être certain par avance d'avoir toute la Colonie terrienne derrière lui.

2° *DROITS D'ASSOCIATION, de Vote et de Lecture accordés aux Indigènes* : Ces mesures seront d'autant plus appréciées par nos protégés [49] qu'ils les attendent depuis le proconsulat Sarraut et crurent un moment les obtenir lors du règne de M. VARENNE.

Je ne parlerai ici que de la Liberté d'Association. J'ai déjà fait ressortir, dans le chapitre consacré au Communisme, les précieux avantages qu'apporterait cette sage décision au point de vue politique. Or ses effets ne seraient pas moindres au point de vue paysan.

Groupées, les victimes de la Finance dévorante pourront plus efficacement se défendre. Des caisses mutuelles de prêts pourront être créées et aideront les miséreux à assurer la culture de leurs champs sans passer par les fourches caudines des Usuriers.

Le paysan d'Annam aime la tranquillité, néanmoins il se laisse facilement entraîner par les prêcheurs de révoltes lorsque son sort devient par trop misérable. On l'a bien vu dans le Nord-Annam, il y a six années à peine. Les Associations que se propose de favoriser le Ministre, permettront de faire comprendre à ces parias la folie de certaines manifestations et les avantages du calme et de la dignité dans leurs revendications et réclamations.

Enfin, les futurs groupements agricoles pourront, grâce à un *Comité directeur qui coordonnera les efforts des Sections*, devenir de très précieux collaborateurs pour l'Administration elle-même. Si l'Annamite se laisse endoctriner assez facilement, sans réfléchir, il écoute bien plus volontiers les conseils de modération de ceux qu'il accepte comme chefs, surtout lorsque ces derniers savent imposer la confiance par leur sincérité, leurs capacités, leur passé et leur courage. Or, de tels hommes, il ne sera pas difficile de les trouver. Les Sociétés foncières le verront avant peu et devront alors jeter du lest. La lutte contre l'usure et l'accaparement des terres, conduite dans le calme et la *légalité*, pourra ainsi être entreprise avec les plus grandes chances de succès. Je me propose de consacrer un livre à cette question spéciale, ainsi qu'à toutes les autres qui concernent l'œuvre néfaste du Capitalisme colonial. On m'excusera donc si je borne là mes réflexions.

3° *ACCESSION AUX FONCTIONS PUBLIQUES des gradés universitaires* : La reconnaissance du droit, pour les diplômés de nos Facultés, d'être recrutés de préférence aux autres candidats dans l'Administration, vaudra à M. MOUTET et à la France qu'il représente si dignement, la gratitude de la jeunesse studieuse du pays. Le dédain où l'on tenait jusqu'ici ces jeunes gens faisait naître un aigrissement bien compréhensible et valait à la Mère-Patrie d'injustes rancœurs. L'Amicale, récemment constituée par les « Retour de France » avait réuni, dès les premiers jours, beaucoup de ces aigris parmi lesquels, si mes renseignements sont exacts, plusieurs se proposaient de manifester publiquement leur mauvaise humeur bien compréhensible. Il n'est pas gai, en effet, de revenir de France, après de coûteuses études et chargé de lauriers pour se morfondre dans une oisiveté forcée ; encore faut-il que les sacrifices et les parchemins servent au moins à assurer la « matérielle » !

[50] Désormais nos jeunes lauréats pourront rayer ce sujet de plaintes de leurs tablettes et donner libre cours à la joie de leur âge.

Pourtant une chose m'inquiète. Je n'ai lu nulle part que cette accession devait entraîner l'égalité des traitements <sup>14</sup> — je ne reçois pas de journaux dans mon trou de province, à part deux feuilles hebdomadaires qui ne sont pas d'information — J'ai néanmoins le ferme espoir que cette clause demeure sous-entendue dans la promesse ministérielle ;

4° *LOIS PROTECTRICES DU TRAVAIL* : Je prie le lecteur de vouloir bien se reporter aux observations que je publie plus loin au sujet de leur application, sous le titre « lois sociales » ;

5° *NOUVELLE POLITIQUE FINANCIERE : Création d'un Fonds Colonial* : Ce fonds colonial sera constitué par le Budget métropolitain. Il sera destiné : 1° à financer les grands travaux de mise en valeur des Colonies ; 2° à alimenter les œuvres d'assistance sociale. Et tout cela gratuitement pour nous, sans augmentation de nos impôts !

Fidèle à son engagement de faire suivre ses promesses par des actes, M. MOUTET a réussi à faire adopter son projet par la Chambre des Députés, et la Commission des Finances a fixé à cent cinquante millions la première mise de fonds. Ce n'est pas énorme, certes, mais nous devons nous en contenter, car ce n'est qu'un début. L'essentiel était de faire admettre le principe de ce providentiel organisme par le Parlement...

Piqués par on ne sait quelle tarentule rétrograde, nos Pères Conscrits ont tout d'abord refusé d'approuver le vote des Députés. Mais l'insistance persuasive du Ministre a eu finalement raison de cette résistance inattendue.

Bientôt les grands travaux de routes rurales, de ponts et d'hydraulique agricole pourront être continués, sans exposer leurs bénéficiaires aux lourdes taxes de « participation » qu'on voulait leur appliquer pour ceux d'irrigation.

C'est par des innovations de ce genre que la popularité des hommes d'État s'établit. Celle de M. MOUTET grandit rapidement. Il la mérite pleinement ;

6° *ACTION COLONISATRICE ET DE PAYSANNAT* : Le principe de cette création est, en principe, plus qu'excellent. Cependant avant de nous prononcer sur ses qualités, nous attendrons de connaître les noms des membres du futur Comité. Si le malheur voulait que des administrateurs de grandes Sociétés coloniales soient admis dans son sein, tout le résultat de ses enquêtes serait faussé.

Cette réserve faite, les Missi Dominici ministériels seront accueillis très favorablement en Indochine. Ils trouveront auprès des Colons et des Indigènes toute la documentation désirable, s'ils ne veulent pas se contenter d'un unique son de cloche :

[51] 7° *MODÉRATION DU « ZÈLE » POLICIER et suppression des Chambres d'aveux* :

Cette promesse semble indiquer que M. MOUTET n'a pas oublié les courageuses protestations de l'*Argus Indochinois* contre certains procédés de notre Service de Sûreté politique. Il est bizarre qu'après s'être appliquée à faire frémir d'horreur ses lecteurs au sujet de la Tchéka russe, la grande presse bourgeoise locale et métropolitaine n'ait pas daigné stigmatiser les... abus — soyons réservé — de notre Okhrana indochinoise...

En deux seules fournées, le complot policier, tristement fameux, du Viêt-Nam-Quôc-Dân-Dang (Parti nationaliste de l'Annam) *que je fus le seul à dénoncer, dès son origine, et à combattre jusqu'à la fin*, se solda à Hanoï, le 3 juillet 1929 (six mois avant les sanglants événements de 1930) par 75 condamnations variant de 2 à 20 ans de détention, et à Vinh (Annam), le 11 octobre de la même année, par 3 condamnations à

---

<sup>14</sup> Les diplômes, dans ma pensée, ne devraient avantager leurs titulaires que pour leur admission dans les cadres administratifs, étant bien entendu que la « valeur » seule influencerait ultérieurement sur l'avancement.

mort (qui ne furent pas exécutées grâce à mes pressantes démarches et à mes énergiques protestations) 4 aux travaux forcés à perpétuité, 19 aux travaux forcés à temps et 10 autres à la prison ! Par mes soins, deux pétitions signées par les parents des victimes furent adressées au Sénat et à la Chambre et donnèrent lieu à des interpellations qui eurent un énorme retentissement en France et en Indochine. Ce sont très certainement ces sombres souvenirs qui ont amené le vaillant militant socialiste à inaugurer son arrivée au Pouvoir par une large amnistie en faveur de ces malheureux condamnés, dont un grand nombre était innocent.

Hélas, ce geste de pitié et d'apaisement est venu trop tard pour sauver de la mort une quantité d'adolescents abattus, les uns à coups de fusil en pleine brousse par les Mois primitifs sur la barbarie desquels on avait eu la perfidie de se reposer du soin d'empêcher les évasions en les élevant au rôle d'argousins (on se demande où leurs craintives victimes auraient pu trouver asile en ces contrées sauvages, infestées de tigres...) ou bien rongés, les autres, par l'impitoyable phtisie et la terrible fièvre des bois qui ne pardonne pas, et qui s'éteignirent lentement, sans soins, les fers aux pieds, dans les baraquements malsains des chiourmes infectes... — Tel mon pauvre petit Cung, ce gamin que j'avais eu tant de peine à disputer au coupe-coupe du bourreau et dont le squelette blanchi repose maintenant à Lao-Bao après qu'il eût servi de pâture aux fourmis rouges, enfin délivré de son long martyre mais sans avoir eu, le pauvre, la consolation d'embrasser sa jeune femme, ni sa fillette chérie née pendant l'instruction de son procès...

Lao-Bao ! Kontoum ! Les bagnes aux noms sinistres, les pénitenciers de la *mort lente*, terreur des Annamites, renferment encore une centaine de prisonniers politiques, dont 20 femmes ou jeunes filles, que guettent le redoutable paludisme laotien, le béri-béri et la tuberculose. Deux cents gémissent ou agonisent à Poulo-Condore... Enfin plus de cent autres se meurent de nostalgie dans la colonie pénitentiaire guyanaise de l'Inini... De grâce, M. le Ministre, rendez ces malheureux à leurs parents, à leurs épouses, à leurs enfants !

[52] Il y a peut-être parmi eux de grands coupables, mais il y a aussi des innocents comme vous le savez. Je ne connais pas leurs dossiers, mais ce dont je suis bien sûr, aussi sûr que le soleil existe, c'est que, *même coupables, ils ont cruellement expié !* Oui, par pitié, rendez-les à leurs familles éplorées, ramenez un peu de joie dans ces foyers détruits ; votre geste pitoyable apaisera tant et tant de haines !!!

Si je me permets de plaider en faveur de ces infortunés, c'est que je suis au courant de ce qu'ils ont enduré de la part de quelques sadiques tortionnaires, indignes du titre de Français. Ces mœurs de cannibales se sont adoucies depuis les violentes interpellations parlementaires auxquelles je viens de faire allusion et plus encore depuis l'avènement du Ministère actuel. Mais il faut croire qu'à l'époque dont je parle, les pires dénis de justice, les plus féroces brutalités étaient des titres glorieux à l'avancement, car, du plus pervers de ces pourvoyeurs des bagnes et du bourreau, on a fait depuis un très haut fonctionnaire !... Il est désespérant que le culte des amitiés politiques puisse conduire à de pareils défis !

M. MOUTET semble être assez exactement renseigné sur beaucoup de ces... errements. En tous cas, sa décision de supprimer les Chambres d'aveux lui ralliera la respectueuse sympathie de tous les gens de cœur qui n'oublient pas les savants « cuisinages » auxquels donnèrent lieu les affaires Pham-huy-Du et Bazin et qui faillirent de très peu entraîner la condamnation à la peine de mort de malheureux innocents. Les pauvres suppliciés avaient en effet avoué tout ce que leurs bourreaux leur avaient dicté dans le but de masquer leur incurie. Il y a de quoi frissonner en pensant à ces scènes de tortures que nous voulons croire abolies à jamais !

8° *HUMANISATION DES PASSEPORTS* : Cette mesure est déjà en application. Elle a été très prisée par nos étudiants qui résident en France, car elle met un terme aux vexations inutiles dont ils se plaignaient à juste raison ;

9° *SUPPRESSION DES LIGUES FASCISTES* : Quoique je ne sois pas partisan des mesures qui attentent à la liberté de mes concitoyens, même lorsqu'ils professent des opinions diamétralement opposées aux miennes, je me vois contraint d'approuver la dissolution des Ligues ultra-impérialistes, en raison des haines raciales qui animaient leurs adhérents (haine des Juifs et des Indigènes) et qui allaient à l'encontre d'un sincère rapprochement entre Français et Annamites :

10° *COMMISSION D'ENQUÊTE* : L'efficacité de cette Commission dépendra du choix de ses membres. Le fâcheux précédent de la mission Reynaud a laissé un mauvais souvenir en Indochine, ce qui fait que beaucoup d'Indochinois sont plutôt sceptiques sur les résultats de celle-ci... <sup>15</sup>.

[53] Là encore il est à craindre que le Capitalisme de proie réussisse à s'y faire représenter. Il nous appartiendrait, en ce cas, de dépister et de... pister les Administrateurs de Sociétés coloniales qui pourraient se faufiler parmi les Enquêteurs.

Les membres de la Commission peuvent s'attendre à une pluie d'invitations gastronomiques de la part des créatures de nos grandes Firmes financières locales. Pour peu qu'ils soient observateurs, ils pourront alors, au cours de ces agapes mondaines, se rendre compte par les excessives amabilités dont ils seront l'objet de la très grande frayeur qu'inspirera leur mission.

Par avance je leur souhaite bon accueil, bon appétit et, par dessus tout, bon courage !

11° *ADOUCCISSEMENT DU SORT DES COLONS* : Notre cas offre ceci de commun avec celui des paysans indigènes, que jamais encore le Gouvernement de la République nous avait fait l'honneur de s'occuper de nous !

Pour une heureuse surprise, c'en est une ! Elle sera saluée comme il convient par chacun d'entre nous. Hélas, les sujets de doléances sont si nombreux que j'ai grand'peur que le Ministre soit effrayé par l'avalanche de récriminations qu'il recevra. Mais il nous sera indulgent, en tenant compte que nous avons un très long arriéré à liquider. Et nous sommes si malheureux !...

Très nombreux sont les exilés de mon genre qui comptent des quinze, vingt ou trente années de séjour forcé et ininterrompu dans la Colonie, faute d'avoir pu économiser l'argent de leur passage et de leur subsistance en France durant un court congé. Les fonctionnaires ne savent pas apprécier leur bonheur de pouvoir aller se retremper tous les trois ans, accompagnés de leur famille, dans l'air du pays natal, aux frais du budget ! Est-ce que M. MOUTET a pensé à notre triste situation ? Le nombre de ces obscurs « parias » de la Colonisation n'est pas tellement élevé pour que l'aide officielle ruine l'Indochine. Jusqu'ici, cette sorte d'assistance n'a préoccupé aucun des précédents Gouvernements.

Nous voulons espérer que celui de Front Populaire aura à cœur de se montrer plus humain envers ces humbles pionniers de l'expansion française dont le rôle modeste est néanmoins plus important que beaucoup se l'imaginent...

12° *RÉFORMES ADMINISTRATIVES* : Elles consisteront à améliorer les conditions de vie des fonctionnaires et à leur donner les moyens de travailler utilement pour la prospérité générale de la Colonie. L'intention est trop louable pour ne pas être du goût de tous les Français et Indigènes, même s'ils ne sont pas fonctionnaires. On lira un peu

---

<sup>15</sup> La façon dont M. Justin Godard a accompli sa mission a apaisé considérablement ce scepticisme...

plus loin mes suggestions sur la répression de la concussion qui sera certainement une des principales conséquences des mesures envisagées ;

[54]

13° *RÉGIME DES ALCOOLS ET DU SEL* : J'ignore dans quel sens sera modifié le régime actuel. La gabelle est un impôt qui n'a jamais connu la popularité ; est-il question de le supprimer, de le réduire ou bien d'améliorer seulement le sort des sauniers ? L'avenir nous l'apprendra.

En ce qui concerne le régime des alcools, je me sens plus à l'aise pour discuter de la question, car je la connais beaucoup mieux. Il faut espérer qu'on est fermement décidé en haut lieu à revenir à l'ancien système de la distillation libre, moyennant le paiement d'une simple patente, et même sans patente du tout. Cette question a fait couler tellement d'encre qu'il est superflu que je la développe à nouveau. Je me bornerai seulement à rappeler que le rôle inquisitorial des douaniers est impopulaire, donc impolitique, au suprême degré, et que la suppression de cette Régie exécrée sera accueillie par les soupirs de soulagement de tout le peuple annamite.

Avec la distillation libre, l'élevage porcin retrouverait sa prospérité d'antan. On a dit en France que le porc était la richesse du pauvre. Il en est de même pour l'humble nhaquê d'Annam. Le jour où l'alambic pourra fonctionner librement sous les misérables paillotes, la nourriture de l'animal que chanta Monselet sera assurée à peu près gratuitement par les résidus de distillation. Il en résultera une reprise vigoureuse de notre commerce d'exportation et un meilleur état sanitaire chez cette malheureuse population incroyablement sous-alimentée.

Ceci concerne l'alcool destiné à la consommation humaine ; mais il existe une autre sorte de produit alcoolique qui mérite de retenir toute l'attention du Gouvernement métropolitain : je veux parler de l'alcool industriel destiné à être mélangé à l'essence de pétrole.

Sous le nom de *carburant national*, il s'est monté sur le dos des consommateurs indochinois la plus insolente « combine » qu'aient pu imaginer les cyniques exploiters de la Colonie. Elle aurait, à ce qu'il paraît, vu le jour à Paris...

Sous prétexte de favoriser les riziculteurs, on a créé en Indochine un nouveau carburant dit « national », c'est-à-dire impérialo-capitaliste au premier chef, constitué par l'incorporation à l'essence de pétrole d'une forte proportion d'alcool, chimiquement pur.

*Le prétexte est absolument faux !* La meilleure preuve, c'est le refus piteux opposé aux importateurs d'essence. Afin d'éviter à leurs clients l'horreur de cette mixture, ces derniers offraient d'acheter et d'exporter la quantité de paddy prévue pour la fabrication du nouvel alcool. La proposition était avantageuse pour tout le monde : les coolies employés sur les chantiers étrangers d'exploitations pétrolifères auraient eu du riz à bon compte et les importateurs d'essence auraient continué de vendre des produits impeccables.

Les consommateurs auraient ainsi évité l'ignoble saleté qui résulte du mélange qui leur est actuellement imposé et qui encrasse les moteurs, bouche [55] les gicleurs des réchauds et détraque les lampes à manchons, seul éclairage pratique dans la brousse <sup>16</sup>.

À l'appui de leur demande, les marchands d'essence faisaient ressortir que le fort degré hygrométrique de la Colonie ne permettait pas à l'alcool absolu de conserver longtemps sa pureté originelle. En six mois, des tonneaux d'échantillons de cet alcool à 99°5 avaient vu leur titre alcoolique descendre à... 65°, malgré que les bondes aient été soigneusement scellées ! Mais rien n'y fit... Les intérêts de la collectivité furent odieusement sacrifiés à ceux de la Toute-Puissante [Société française des Distilleries de l'Indochine](#), connue dans tout le pays pour former la plus belle collection de Rapineurs qu'on puisse imaginer.

Par ce refus, les Combinards ont laissé percer le bout de l'oreille. Des cultivateurs, il s'en f... ichaient royalement ! Leur but était de favoriser la célèbre Firme Empoisonneuse, seule outillée pour fabriquer le nouvel alcool ; de lui permettre de transformer en belles piastres sonnantes et trébuchantes, les grains avariés ou de dernière qualité qu'elle allait pouvoir acheter à très bas prix, puisqu'elle serait à peu près la seule à pouvoir les utiliser.

Cette méthode n'est pas nouvelle et si la Commission d'enquête éprouvait le besoin de se documenter sur les procédés frustratoires dont furent de tout temps coutumiers ces « Péculateurs » au préjudice du Budget, je pourrais lui communiquer un volumineux dossier tristement édifiant.

La fortune de cette Firme fameuse est basée sur la Corruption, ai-je dit. Cette Corruption est cyniquement avouée d'ailleurs par la liste des membres de son Conseil d'administration, qui comporte les noms de la plupart de nos hauts fonctionnaires indochinois admis à la retraite. C'est ainsi que se payent les gros services entre les compères de cette bande de Corrupteurs et de Corrompus, malgré les articles 175, 177, 179, 198 du Code Pénal et l'article 10 de la loi du 6 octobre 1919... Au lieu de persécuter les rares journalistes [56] qui osent dénoncer ces turpitudes, nos Magistrats seraient mieux inspirés de rappeler ces très honorables fripouilles à la pudeur et au respect des lois.

Mais quittons cet antre empuanti et passons à un autre sujet plus réconfortant :

14° *NOUVELLE POLITIQUE DU RIZ* : Nous ne pouvons nous prononcer sur l'instauration de cette nouvelle politique rizicole, n' ayant pas connaissance des projets de ses rapporteurs.

La question du Riz est cruciale pour l'Indochine. Aussi minimes que puissent être les améliorations qu'on apportera au régime actuel, elles recevront toujours l'approbation générale. Je me hasarderai seulement à attirer l'attention de nos Gouvernants sur la

---

<sup>16</sup> Au moment de mettre sous presse, les journaux annamites signalent un nouvel accident dû à ce mélange dangereux qui a fait trois victimes et provoqué un commencement d'incendie que, par bonheur, on a pu maîtriser à temps.

Dans la région de Hongay, à Campha, le gicleur d'une lampe à essence venait d'être débouché, lorsqu'il s'encrassa à nouveau. Supposant que la baisse d'éclairage provenait d'un manque de pression, un domestique actionna la pompe et le réservoir fit explosion ! Résultat : trois personnes atrocement brûlées...

Chaque broussailleux est à la merci de semblables accidents... sans parler de la consommation ruineuse de manchons, de gicleurs, d'aiguilles et de tubes-générateurs qu'entraîne pour lui l'emploi de l'abominable mélange. Dès la nuit venue, les foyers retentissent de malédictions adressées aux Empoisonneurs publics. Mais peu leur importe : seuls les dividendes comptent à leurs yeux et à ceux de leurs complices...

Nous espérons que M. BRÉVIÉ s'emploiera pour mettre fin à nos tourments quotidiens et faire cesser le scandale. Il serait temps, en effet, que l'intérêt public prenne le pas sur celui privé. Nous ne sommes tout de même par des Ilotes !

double question de la Piastre et de notre Régime douanier avec la Chine dont je parlerai un peu plus loin et qui est intimement liée à celle du Riz.

\*  
\*   \*   \*

À ces nombreux réformes ministérielles viennent s'en ajouter d'autres, non moins importantes, mais qui demanderaient de trop longs commentaires. Aussi pour ne pas alourdir davantage le présent travail beaucoup trop touffu déjà, je me contenterai de les énumérer très succinctement :

15° *RÉORGANISATION DE LA COMMUNE ANNAMITE ;*

16° *AMÉNAGEMENT DES DETTES DES PETITS DÉBITEURS ;*

17° *TRANSFORMATION DE L'ENSEIGNEMENT DANS LES VILLAGES ;* on lira dans la deuxième partie, au chapitre premier, mon point de vue sur cette question primordiale ;

18° *AMÉLIORATION DES MARCHÉS INDOCHINOIS ;*

19° *WARRANTAGE DES RÉCOLTES ;*

20° *ÉQUIPEMENT DE LA COLONIE* (dans l'intérêt des producteurs) ;

21° *ACCESSION À LA PETITE PROPRIÉTÉ ;*

22° *EXTENSION DES DROITS POLITIQUES.* Représentation de la Colonie dans les diverses Assemblées de la Métropole.



[57]  
CHAPITRE SIXIÈME

Les lacunes du Programme officiel.

Ainsi qu'on vient de le voir, ce programme est très chargé. Il l'est peut-être même trop pour qu'il puisse être entièrement réalisé dans nos conditions actuelles d'instabilité gouvernementale. Cependant, je vais l'alourdir encore en signalant quelques lacunes qui ont dû échapper à la bienveillante attention du Ministre :

*RÉGIME DE LA PRESSE* : Nous sommes régis en Indochine (la Cochinchine exceptée) par le trop fameux décret du 4 octobre 1927.

Cette réglementation étrangle net la Presse de Vérité. Les hommes indépendants ne peuvent plus écrire selon leur conscience sans risquer des sanctions équivalentes aux lettres de cachet de jadis.

Si l'on suit le décret à la lettre, il n'est plus permis aux journalistes que de manier l'encensoir devant les puissants du jour, au risque de leur casser maladroitement le nez. Ces accidents arrivent quelquefois, mais ils sont stoïquement supportés par les victimes: l'encens de la flagornerie est un dictame tellement adoucissant !

Il est indigne d'un pays civilisé et qui se dit « républicain », de tolérer un pareil baïllon. Le droit d'écrire est le plus précieux de toutes les libertés.

Il doit être aussi sacré à la Colonie qu'en France. Logiquement, il devrait même être plus respecté ici qu'ailleurs, la Presse pouvant devenir la meilleure collaboratrice du Pouvoir. Grâce à elle, nos Gouvernants peuvent, en effet, connaître et porter remède aux très nombreux abus que leur cache soigneusement leur entourage.

Un Ministre et un Gouverneur général intelligents devraient partager l'opinion de feu le Député-Gouverneur [Maurice LONG](#) qui, déjà secrètement informé par un ami de la véracité du scandale que je dénonçais, répliquait sèchement en 1922 à un sous-fifre qui se plaignait d'un entrefilet paru dans *l'Argus Indochinois* : « Des poursuites pour cet article ? Vous n'y pensez pas ? En tout cas, je m'y refuse énergiquement ! Ce journal est nécessaire... Il facilite ma tâche ! D'ailleurs, je suis au courant... Appliquez-vous plutôt à ne plus mériter ses critiques ».

[58] Le droit d'écrire ne peut manquer de retenir l'attention du Ministre actuel. La loi du 29 juillet 1881 sur la Presse, telle qu'elle vient d'être remaniée en France, est largement suffisante pour réprimer la calomnie, le chantage, et les fausses nouvelles. Qu'on nous l'accorde et qu'on punisse sans faiblesse les délinquants ! L'ordre ne sera jamais troublé !

Je sais par une longue expérience, c'est-à-dire par les lourdes amendes et les mois de prison qui me furent généreusement octroyés et qu'on me fit purger dans la promiscuité des prévenus et des condamnés de droit commun <sup>17</sup>, ce qu'il en coûte à un journaliste inasservi d'oser dénoncer les actes abusifs de petits Potentats qui prétendent « représenter » notre France humanitaire en ce malheureux pays.

Le décret du 4 octobre 1927 ne connaît pas de limites dans la répression. Il ne se contente pas de poursuivre les délits nettement établis, mais il punit l'*opinion*, la *tendance*, l'*intention* !

---

<sup>17</sup> Que dirait Maurras si on lui appliquait un pareil traitement, lui que le Gouvernement de Front Populaire vient d'autoriser à continuer dans sa prison sa collaboration quotidienne à *l'Action française*, et à recevoir, dit-on, vingt-cinq visites par jour en attendant l'amnistie que ceux qu'il a ignominieusement trainés dans la boue, préparent à son intention ? !

L'intention ! On va loin dans ce domaine. L'idée la plus généreuse, la plus patriotique est retournée comme une crêpe contre son auteur et punie souvent, non comme un délit, mais comme un véritable crime !

Cet arsenal terroriste est une honte pour notre jurisprudence coloniale. Je le dis tout net ! Les procédés tsaristes devraient avoir fait leur temps. Il est intolérable qu'ils puissent subsister à l'ombre du drapeau tricolore. Nous espérons que M. MOUTET, mieux renseigné, se hâtera d'abroger le décret scélérat et nous accordera la Liberté de la Presse, « base de toutes les Libertés » !

*INCROYABLES EXCENTRICITÉS INTIMIDATRICES* : Aussi rigoureuse que soit cette réglementation d'exception, elle ne satisfait pas toujours l'esprit tortionnaire de certains hauts fonctionnaires à la conscience élastique et peu tranquille. L'exemple suivant montrera dans quels gouffres de bassesse peuvent quelquefois dégringoler nos haineux autocrates.

Les faits que je vais dénoncer firent l'objet en leur temps de mes accusations indignées, virulentes même, mais trop heureux d'échapper eux-mêmes à la rigueur des lois, mes persécuteurs me laissèrent crier, sans oser m'imposer le silence en faisant usage de la poire d'angoisse judiciaire.

Lorsqu'il fut avéré que ni les lourdes amendes, ni la prison <sup>18</sup>, ni les offres alléchantes par personnes interposées, ne pouvaient avoir raison de [59] mon indépendance intransigeante de journaliste, « on » décida de me casser « moralement » les reins en s'attaquant lâchement à mon honneur, de façon à discréditer mes campagnes de presse qui devenaient par trop gênantes...

Le plus triste fut de voir des pseudo-confrères prendre part à l'ignoble complot. Il est vrai qu'à l'époque dont je parle, le budget, outre les fonds secrets et les caisses noires, portait un crédit « avoué » de *un million huit cent mille francs* inscrit au Budget sous la cynique rubrique : « Subventions à la Presse »... Il fallait bien que les larbins de plume qui désiraient participer à la distribution de cette manne corruptrice, suivissent servilement les mots d'ordres officiels ou officieux. Ne soyons donc pas trop sévère pour ces porte-besaces. Ils agirent après tout en bons commerçants et mirent leur « amour-propre » à gagner « honnêtement » leur argent, ce sale argent dont on dit qu'il n'a pas d'odeur...

La consigne générale consistait à ruiner à « tout prix » l'importance de mes terribles révélations en me faisant une réputation d'antifrançais, de traître vendu à Moscou, et de maître-chanteur ; bref, d'individu méprisable et abominablement taré. Ces mœurs ne sont d'ailleurs pas nouvelles, car Balzac écrivait déjà, en tête de sa *Comédie humaine* : « *Quand on veut tuer quelqu'un, on l'accuse d'immoralité* ».

Les anciens se souviennent de ces felleuses calomnies dans les feuilles vendues au Pouvoir, auxquelles se joignit un adversaire non stipendié mais aveuglé par la haine politique qu'il me vouait <sup>19</sup>. Mais ce qu'ils ignorent pour la plupart, c'est la besogne plus répugnante encore que menèrent dans l'ombre, de bouche à oreille, quelques policiers peu délicats, en quête d'avancement.

Contre les imputations de mes aimables confrères, je pouvais vaillamment me défendre et riposter en les étrillant sans pitié... Mais allez donc vous battre contre un ennemi qui se dérobe perfidement dans l'ombre !

---

<sup>18</sup> Lors de la fameuse affaire du « Mémoire » qui valut mon arrestation à Cua-Tung, je fus traité comme un criminel. On ne se décida à m'accorder la liberté provisoire qu'au bout de 21 jours, c'est-à-dire alors que j'arrivais au 18<sup>e</sup> jour de la grève de la faim à laquelle je m'étais décidé en signe de protestation contre mes bourreaux. Ce fut un pur miracle si les médecins parvinrent à me rétablir.

<sup>19</sup> Allusion probable au marquis de Monpezat (A.L.).

Ces misérables purent donc s'acquitter sans le moindre risque de leur breneuse <sup>20</sup> besogne. Ils déployèrent tant d'astuce que, parmi mes autres confrères qui restèrent neutres, il en fut quelques-uns qui s'y laissèrent prendre !

Leur noblesse de caractère les empêcha néanmoins de participer à la curée : mais ils me tinrent à l'écart comme un pestiféré. Et cette muette réprobation m'affecta beaucoup plus que toutes les autres avanies. Je ne suis pas rancunier, mais cela je ne le pardonnerai jamais à mes infâmes salisseurs.

Ces Basiles me firent donc devenir littéralement enragé et je suis tout étonné, aujourd'hui, qu'un drame sanglant n'ait pas éclaté... Qu'on se mette à ma place...

Une petite consolation m'était cependant réservée beaucoup plus tard. En janvier 1936, mon regretté ami, NGUYEN-VAN-VINH, directeur de l'*Annam-Nouveau*, poussé par la crainte de se compromettre, crut devoir demander au Gouverneur général M. ROBIN, s'il pouvait sans inconvénients me suivre [60] au Laos dans une tournée de prospection aurifère que j'allais entreprendre et au cours de laquelle le malheureux devait, hélas, trouver la mort...

Or, il fut stupéfait d'entendre ce haut fonctionnaire faire mon éloge *et rendre hommage à ma parfaite honorabilité*... Cette justification était d'autant plus méritoire de la part de M. ROBIN que je l'avais violemment combattu lors des événements de 1930 (bombardement de Co-Am) et durement critiqué alors qu'il exerçait les fonctions de Résident Supérieur au Tonkin ou de Secrétaire Général au Gouvernement.

Je tiens cet aveu de mon infortuné compagnon lui-même, peu de temps avant sa mort, et ne crains aucun démenti de la part de M. ROBIN, que cette réhabilitation à retardement aurait honoré bien plus grandement s'il avait daigné la rendre publique.

À la même époque, les mêmes éloges furent tenus sur mon compte à mon défunt ami, par une autre haute personnalité de la Colonie qu'il avait cru devoir également consulter.

Ces tardifs témoignages, auxquels je fus très sensible, donnent une idée de l'abjection de mes ennemis. Ils avaient donc assez bien réussi au Tonkin, mais cela ne suffisait pas à leur férocité vindicative. Mes campagnes étant suivies dans les sphères politiques de la Métropole, ils résolurent d'étendre leurs calomnies jusqu'en France.

Ce fut au sinistre [Outrey](#), député de la Cochinchine et homme-lige des Charognards de la Finance coloniale, qu'échut ce triste rôle.

---

<sup>20</sup> Souillée d'excréments.

L'odieuse chose survint au cours de la houleuse séance de l'[interpellation du 31 janvier 1930](#) sur l'Indochine <sup>21</sup>.

[61] L'*Argus Indochinois* en mains, l'interpellateur — qui n'était autre que M. Marius MOUTET, notre actuel Ministre des Colonies — apostrophait le Gouvernement du haut de la tribune du palais Bourbon, citant des faits et des dates, déplorant les cruelles illégalités de la Commission criminelle du Tonkin, les implacables rigueurs d'une répression inhumaine et brutale, et les barbares iniquités des Tribunaux mandarinaux de l'Annam — abus que j'avais été le seul à dévoiler et à stigmatiser avec une vigueur qui n'allait pas sans risques car il y avait un réel danger à agir de la sorte en cette époque troublée. Le député de la Cochinchine n'ignorait pas que les deux pétitions envoyées à la Chambre par les parents des condamnés de la Commission criminelle de Hanoi et du Tribunal provincial de Vinh et qui étaient à la base de cette interpellation, avaient été rédigées et acheminées par mes soins et il guettait l'occasion de me faire payer cher cette participation à la généreuse intervention de M. Moutet.

L'orateur avait nommé plusieurs fois mon journal comme référence, lorsque, passant à un autre sujet, il évoqua une troublante histoire de menaces anonymes de mort dont j'avais été gratifié par le service de la Sûreté du Tonkin et dont on lira un peu plus loin les détails.

M. MOUTET prononça donc mon nom... Alors on vit le sénile OUTREY se lever brusquement de son banc et crier furieusement, comme un épileptique, que j'étais un « beau maître chanteur » ainsi que pourrait le confirmer M. VARENNE...

---

<sup>21</sup> Voici de quelle façon le *Journal officiel de la République française* a rendu compte de cet incident :

M. Marius MOUTET. — Il y a un autre fait sur lequel je dois insister :

Un journaliste, directeur de l'*Argus Indochinois*, M. Clémenti...

M. Ernest OUTREY. — Un beau maître-chanteur ! Demandez plutôt à M. Varenne ce qu'il en pense.

M. Marius MOUTET. — M. Outrey, je sais qu'il y a de belles voix en Indochine pour chanter, mais..

M. Jacques DORIOT. — Il semble que la musique y soit très développée !

M. Henri PATENOTRE-DESNOYERS. — Il n'y a pas qu'en Indochine qu'il en soit ainsi.

M. Ernest OUTREY. — En France aussi !

M. Marius MOUTET. — Je ne connais pas personnellement le directeur de cette revue, je ne puis donc vous répondre. Il défend les indigènes et fait, à cet égard, œuvre utile. Au surplus, il ne s'agit pas de sa personnalité, mais d'un fait auquel il a été mêlé.

M. Clémenti avait protesté contre les agissements d'agents provocateurs. Un jour, sur sa porte fut clouée une lettre de menaces de mort.

Le journaliste déposa une plainte au parquet. Une instruction fut ouverte. Savez-vous sur quel papier étaient écrites ces menaces de mort ? Sur le papier administratif du Chef du service de la Sûreté au Tonkin (*Mouvements divers*). Il fut même établi que la lettre avait été rédigée et dactylographiée dans le bureau même du chef de la Sûreté.

M. Ernest OUTREY. — Évidemment !

M. Henri LE MIRE. — C'était très habile.

M. Marius MOUTET. — Naturellement, on pouvait penser qu'un communiste policier... il aurait pu y en avoir...

M. Louis DUVAL-ARNOUD. — Cela se trouve (*Sourires*).

M. Marius MOUTET... Mais je ne veux pas froisser nos collègues communistes (*Sourires*) — aurait pu dérober ce papier et le dactylographier avec l'une des machines à écrire du service de la Sûreté.

Seulement un fait assez singulier s'est produit. À la suite de cette découverte, on s'est privé du service d'un des inspecteurs de la Sûreté attachés à cette direction (*Mouvements divers*).

Il y a vraiment des faits troublants dans la révélation de ces complots.

*Inquiet à cause de la gravité que risquait de prendre l'incident, le Ministre des Colonies, M. Pietri, s'empressa de faire diversion en ramenant insidieusement l'interpellateur sur un sujet moins brûlant. C'était plus prudent, car, décemment, il ne pouvait prendre la défense de ses subordonnés mis en cause.*

*D'autre part, il me paraît indispensable de préciser que le papier administratif dont parlait M. Moutet était une feuille de papier sans en-tête et que son origine « officielle » ne fut découverte que tout à fait par hasard.*

La manœuvre était habile car je n'avais pas ménagé la haute personnalité de celui dont le polichinelle-fasciste avait l'audace d'invoquer per- [62] fidement le témoignage, avec le secret espoir de provoquer chez le député-gouverneur en mission une réaction de rancune irréfléchie qui m'aurait discrédité sans rémission devant les représentants de la Nation. Mais sa vilénie devait être déjouée.

Non seulement M. VARENNE refusa de s'associer à cette lâcheté, mais (malgré que le *Journal officiel* ne se soit pas appesanti sur ce point — les sténographes savent être pitoyables à l'occasion) plusieurs députés protestèrent vivement contre le baveux cacochyme assez ignoble pour insulter un absent. Quant à M. MOUTET, il ne se laissa pas démonter par l'abominable calomnie qui le prenait de court. Il eut la noblesse d'y répondre en rendant un public hommage à mon rôle de défenseur des Annamites et à l'efficacité de mon action ; puis il poursuivit l'exposé de l'affaire qui me concernait devant la Chambre très attentive.

Le suppôt du Fascisme piastreux et sanglant dût dès lors se résigner à laisser se dérouler le procès de ses amis policiers, coupables de la plus criminelle tentative d'intimidation qui ait déshonoré notre ancienne dictature impérialiste ; et sa défaite me récompensa amplement de mon dévouement à la cause indigène...

Si je rappelle ces faits, c'est afin de montrer jusqu'où peut aller la fureur vindicative de certains individus lorsqu'ils disposent d'un poste d'autorité ou d'une tribune écouté <sup>22</sup>. Aussi vais-je continuer en donnant, au risque de me répéter, les détails les plus saillants de cette honteuse affaire, terriblement édifiante.

Je disais donc que j'avais été l'objet d'une inqualifiable campagne de calomnies dans les journaux tonkinois vendus au Pouvoir et que j'avais vaillamment résisté à ces attaques venimeuses... Je poursuis :

L'opinion publique se laisse abuser assez facilement, mais elle est prompte à se ressaisir. C'est ce qui se produisit à mon sujet. De toutes parts m'arrivèrent bientôt des marques de sympathie et d'encouragement pour continuer le bon combat. Beaucoup de ces témoignages émanaient de mes compatriotes. Quant aux Indigènes, c'est tout juste s'ils ne me sacrèrent pas grand homme : excusez du peu ! Le mouchardage postal démontra à mes adversaires qu'ils avaient fait fausse route... Mais ce qui augmenta leur rage, ce fut d'apprendre que des meetings venaient d'être organisés en France (à Paris, au Havre et en Auvergne) pour protester contre les persécutions dont ils m'accablaient.

C'est alors qu'ils décidèrent de « m'avoir » de la façon dont l'incident Outrey ci-dessus rapporté n'a donné qu'une pâle idée...

[63] Persécutions et calomnies n'ayant pas « rendu », ils usèrent de l'intimidation. Un beau matin, ma domesticité trouva donc, épinglé nuitamment sur ma porte, un placard par lequel des « Révolutionnaires » inexistantes m'avaient qu'ils venaient de décréter ma condamnation à mort, ainsi que celle de ma femme... L'affiche portait, en guise de signature, un browning superbement dessiné... C'était d'une truculente éloquence !

Il est bon de noter que ces menaces d'assassinat venaient peu après le drame de la route de Hué, plus connu sous le nom d'[affaire Bazin](#). La veille du Têt, M. BAZIN, recruteur de coolies pour les riches Plantations cochinchinoises de caoutchouc, avait été froidement abattu par deux indigènes inconnus qu'on n'a jamais pu découvrir — sauf un qu'on soupçonna, mais qu'on ne put juger car il se suicida en prison — Mais si les coupables ne purent être arrêtés, la fameuse Chambre des Aveux ne fut pas longue à convaincre un gamin inoffensif qu'il était l'auteur du meurtre... L'infortuné esquaiva de justesse l'implacable couperet de la guillotine.

Sans doute aurait-on agi de même à l'occasion de mon « exécution » et un innocent aurait payé de sa tête l'horrible vengeance de mes ennemis.

---

<sup>22</sup> La calomnie semble, hélas, redevenir l'arme favorite de la presse fasciste. Nous venons de le constater avec la criminelle campagne qui provoqua la fin tragique du Ministre de l'Intérieur, le regretté Roger SALENGRO...

Les choses devaient se terminer d'une façon moins tragique, fort heureusement ! Par une chance inouïe, qu'il serait oiseux de détailler ici, je pus prouver d'une façon irréfutable l'origine de ces mystérieuses menaces de mort, car *elles portaient la marque indélébile de l'officine policière où elles avaient été élaborées*, marque imprimée en blanc à même la pâte du papier d'un deuxième document qui était venu rappeler le premier...

Or que croyez-vous qu'il arriva ? Les coupables ne furent pas inquiétés... Ils se tirèrent de ce mauvais pas avec une cinglante semonce du Procureur Général et qui glissa d'ailleurs sur leurs dos de brutes sanglantes comme l'eau sur les plumes d'un canard. Mais comme il fallait minimiser le scandale, ces drôles s'employèrent activement à chercher parmi leurs sous-ordres un bouc émissaire bénévole, qui consentit à endosser la culpabilité de ses chefs.

Ils le trouvèrent dans la personne d'un jeune inspecteur. Traduit en correctionnelle, le pseudo coupable « avoua » partiellement et fut condamné à une amende insignifiante et à une piastre de dommages-intérêts... Mon indignation devenant alors insolente, on se décida bien à regret à sévir disciplinairement. Le jeune policier fut donc licencié de son emploi et rayé des cadres de la Sûreté (la révocation eut été trop sévère pour ce docile serviteur qu'on entendait repêcher...). Ceci fait on l'expédia à Shanghai où d'avantageuses compensations lui étaient réservées... dans la Police de la Concession française... C'est ainsi qu'on fait les bonnes Maisons ! !

Qu'on veuille bien m'excuser d'avoir parlé si longuement de ces aventures très personnelles, mais — outre que j'ai le devoir de ne laisser échapper aucune occasion de me laver des ignominies dont on m'accabla, afin de laisser à mes enfants un nom net de ces souillures odieuses — mon propre [64] exemple démontre combien est fondé le vœu que je forme de voir disparaître à tout jamais de pareilles turpitudes.

Il est inadmissible que des mœurs aussi dégradantes, dignes tout au plus de l'époque de la Quarantaine vénitienne, puissent s'implanter en ce pays.

Pour que les abominables gredins qui en voulaient à ma vie aient eu l'audace de comploter ainsi *l'assassinat d'un Français qu'ils savaient sur ses gardes et de taille à défendre chèrement sa « peau »*, on peut imaginer ce dont ils peuvent être capables lorsqu'ils n'ont devant eux que de faibles et timides indigènes, totalement inoffensifs...

Trop d'innocents — avant et depuis l'affaire Bazin — ont été martyrisés par ces brutes sadiques dans leurs discrètes Chambres d'aveux. Le Ministre a ordonné la disparition de ces pratiques barbares, mais je doute que sa noble décision soit rigoureusement obéie. Le seul moyen vraiment efficace d'en prévenir le retour, serait de donner un impitoyable coup de balai dans nos modernes écuries d'Augias.

Notre Service de la Sûreté a une tâche auguste à remplir et beaucoup de ses agents le comprennent. Ce n'est pas cette institution sociale indispensable que je combats, mais les quelques brebis galeuses qui se sont glissées dans son sein. Elle est, en effet, constituée dans sa grande majorité par des fonctionnaires consciencieux et qui sont les premiers à déplorer la promiscuité des quelques canailles pourries de vices qui les déshonorent.

Pour l'honneur de la corporation policière, gardienne de la Société, il faut absolument que les Pouvoirs Publics se décident à procéder à cette indispensable épuration, en s'inspirant du dicton qui prétend que « le poisson pourrit toujours par la tête »...

Jusqu'à présent les chefs de la Colonie n'ont pas osé sévir contre ces hideuses exceptions. La Meule indochinoise a depuis très longtemps pris l'habitude de n'écraser que le menu grain... Conçu de cette façon, le principe d'autorité ne peut imposer ni respect ni confiance.

M. le Gouverneur BRÉVIÉ nous offre l'avantage de venir pour la première fois en Indochine et, par conséquent, d'être libéré des contingences sentimentales qui ont si lourdement pesé sur la plupart de ses prédécesseurs, dès qu'il s'agissait pour eux de prendre de sévères décisions. Enfin, il a cet autre avantage d'être l'affidé du nouveau Gouvernement métropolitain. Nul, mieux que lui, peut par conséquent suivre l'exemple du grand Doumer dont le premier soin, lorsqu'il s'installa à Hanoï, fut de faire maison nette autour de lui ; ainsi put-il par la suite réaliser du bon travail. M. BRÉVIÉ, dit-on, est sincèrement décidé à œuvrer utilement en ce pays ; encore faudra-t-il qu'il en ait les moyens... L'approbation du Ministère, pour aussi précieuse qu'elle puisse être, ne sera pas suffisante si ses collaborateurs les plus immédiats lui tirent sournoisement dans les jambes ou font haïr son Proconsulat.

[65] L'assainissement que je réclame sera donc une des conditions primordiales de la popularité ou de l'impopularité de notre nouveau Gouverneur : s'il se décide à l'entreprendre résolument, l'Indochine se sentira immensément soulagée et pourra repartir vigoureusement vers ses merveilleuses destinées !

Naturellement, ces réflexions valent non seulement pour nos organisations policières, mais encore pour tous nos autres Grands Services en général, car, après Hamlet, on peut hélas déplorer qu'il n'y a pas qu'au royaume du Danemark que les hommes sont... loin d'être parfaits !

L'IMPÔT SUR LE REVENU : Je n'ai pas remarqué dans les renseignements sommaires qui nous sont parvenus de Paris, que le Ministre actuel ait manifesté le désir de réviser les impôts indigènes, personnel et foncier. pas plus que ceux des Français.

Jusqu'à présent, notre régime fiscal n'a guère frappé que les pauvres. Ces derniers se sont toujours passivement inclinés devant les exigences du Fisc, mais la crise les a si durement éprouvés qu'ils sont présentement à bout de souffle, de courage et de patience. Il est bon qu'on sache en France que pendant ces six dernières années, les revenus de la rizière (la culture du riz est la base de la vie économique de la Colonie) ont été *tout juste suffisants pour payer les impôts*. Aussi les ruines et les deuils se sont-ils accumulés chez nos infortunés riziculteurs. Le thé et le café furent pareillement déficitaires ; il n'y eut que le maïs qui fut rémunérateur en 1935 et 1936, mais peu de régions se prêtent à cette culture qui réclame des terres légères et riches.

Une misère atroce, avec son sinistre cortège de *saisies*, de *suicides*, de *disettes* et de *famines* s'est abattue sur la riche Indochine de jadis, devenue une véritable succursale de l'Enfer. Le pauvre *Nguyên* va-t-il succomber sans mot dire, ou se révolter en refusant de payer l'impôt ou bien encore se réveiller dans l'aisance grâce à un relèvement miraculeux des cours du paddy ? Bien malin qui pourrait prévoir l'avenir... Mais ce qui est indéniable c'est sa misérable situation actuelle et au Tonkin plus particulièrement, depuis qu'aux méfaits de la crise sont venus s'ajouter ceux de l'inondation et de la terrible sécheresse de 1936-37...

Jusqu'à présent, malgré les innombrables calamités qui se sont acharnées contre eux, nos infortunés paysans n'ont bénéficié d'aucune diminution d'impôts, d'aucun secours... Par contre, l'hévéaculture, monopolisée par de puissants Groupes Financiers, a obtenu *quatre-vingt-dix millions de prêts* ! ! ! C'est que ces Sangsues savent se faire servir ! ! ! Il ferait bon voir que nos Dirigeants leur refusassent quelque chose... « La Colo-ni-sa-tion... messieurs !... ». Le vrai, c'est que notre Indochine n'est plus une Colonie française, mais une vaste « latifundia » entre les serres crochues de ces insatiables

Vampires. Nous travaillons tous comme des forçats afin d'emplir les [66] coffres du Trésor pour le seul, l'unique profit de la Finance triomphante... Mais jusques à quand ???

On prétend cependant qu'un projet de reclassification des rizières serait à l'étude depuis un an environ. La question doit être terriblement ardue car nos pauvres n'ont jamais rien vu venir — sauf les typhons, l'inondation, la sécheresse... et les commandements du percepteur. « Demain vous serez moins malheureux », promettent toujours nos modernes Figaros. En attendant, les biens de ces pauvres gens sont saisis au nom du Payeur ou du [Crédit Foncier](#) !

Cette lamentable situation ne peut continuer sans danger. Il est étonnant que des rebellions n'aient pas encore ensanglanté le pays aux époques du versement des impôts. Dans bon nombre de villages tonkinois, les esprits furent pourtant terriblement surexcités ces deux dernières années et si des drames ont été évités, c'est à la pitié et à la sagesse de notre Résident Supérieur, M. THOLANCE, que nous le devons.

Exactement renseigné sur la situation de ses administrés, le Chef de notre administration locale s'est, en effet, montré aussi humain que ses fonctions lui permettaient de l'être, accordant dégrèvements et délais dans les cas les plus désespérés. Enfin, lorsqu'aux méfaits de la crise, sont venus s'ajouter, à la fin du dernier été, ceux de l'inondation, M<sup>me</sup> THOLANCE s'est dépensée sans compter pour aider son mari à secourir les sinistrés. Aussi il faut entendre avec quelle vénération nos braves campagnards parlent de leur « quan Thôn-Su » et de son épouse et les regrets que viennent de faire naître les bruits de sa prochaine mise à la retraite !... Et l'on dira que ce peuple n'est pas reconnaissant.

Il m'est doux, au milieu de l'amoncellement d'amères critiques dont sont bourrées ces pages, d'ouvrir cette parenthèse pour rendre cet hommage mérité au plus pitoyable de nos hauts fonctionnaires.

Le rajustement des impôts doit, de toute urgence, ramener un peu plus de justice chez nos pauvres paysans. Me croira-t-on si j'affirme que la disette a sévi à l'état endémique en ces dernières périodes de « riz à bon marché » et que l'année 1937 qui vient de s'ouvrir s'annonce comme devant être franchement mauvaise ? C'est pourtant la triste vérité, pour le Tonkin et l'Annam du moins, qui viennent de subir la plus grande sécheresse qu'on ait connue de mémoire d'homme. Innombrables sont les miséreux qui doivent se contenter d'un brouet clair, servi une seule fois par jour lorsque c'est possible et constitué par une maigre poignée de riz mis à bouillir dans une grande marmite d'eau ! Les chiens de nos belles madames renâcleraient devant cette innommable mixture, mais les pauvres affamés s'en gavent sans réussir à tromper les exigences de leurs estomacs délabrés. Pauvres gens ! ! !

[67] La diminution des impôts ne doit pas être restreinte aux rizières seulement, car les cultures du thé et du café sont également déficitaires. Le malaise agricole est, en effet, général en Indochine. Enfin, les impôts personnels ont besoin d'être réduits eux-aussi.

— C'est bien beau sur le papier, se récrieront certains favorisés ; mais vos propositions creuseraient un beau trou dans le Budget ! Un trou qu'il faudrait combler par des taxes équivalentes car toutes les économies budgétaires qu'on pouvait réaliser l'ont été et un emprunt n'est guère possible en ce moment où la Colonie est criblée de dettes. Alors ?... ».



Que ces inquiets se rassurent... Il n'est pas nécessaire de recourir à l'emprunt, ni à d'autres fâcheux expédients. Le remède est des plus simples : l'équité fiscale remettra tout en place. Il suffira de prendre l'argent où il abonde, chez les Crésus de la Finance qui drainent les ressources du pays sans rien lui laisser, chez les riches Missions Étrangères aussi, qui, on ne sait pourquoi, ont été scandaleusement exonérées jusqu'ici.

L'impôt sur le revenu sera largement suffisant pour assurer le sauvetage des masses agricoles, sans que le budget en pâtisse ; bien au contraire, les caisses publiques seront plus abondamment garnies que jamais si l'on se décide à agir énergiquement, honnêtement...

Au lieu d'un véritable impôt sur le revenu, on a instauré en Indochine un système fiscal qui est la plus belle exploitation du Paupérisme et du Travail qu'un cerveau de Ploutocrate puisse imaginer ! On taxe en effet les revenus « personnels » — ou soi-disant tels — avec une fantaisie déconcertante. Ces taxes frappent les « revenus » bruts, depuis 1.200 piastres jusqu'à 15.000. Un malheureux père de famille qui gagne 100 piastres par mois, paie 10 piastres, et ainsi de suite jusqu'à 15.000 piastres pour lesquelles le contribuable est quitte moyennant 150 piastres de droits annuels. Au-dessus de 15.000 piastres de revenus, le particulier ne verse plus rien dans les caisses du Trésor.

Bien mieux, cette réglementation incroyable a prévu le cas où *le possédant voudrait tenir secret le chiffre de sa fortune*. Pour s'épargner l'ennui du moindre simulacre d'inquisition fiscale, il lui suffit alors de déclarer qu'il est consentant de payer les 150 piastres d'impôts maxima et il échappe automatiquement à toute enquête... C'est ainsi que nos dirigeants ont compris jusqu'ici l'équité en matière fiscale ! Mais il y a plus fort encore que cet insolent défi à la Justice et à la Misère. Oyez plutôt :

Telle Banque, telle puissante Société, qui distribuent les millions à la pelle à leurs administrateurs et actionnaires, ne versent pas une sapèque à l'État, en dehors de leurs patentes (qui naturellement bénéficient, elles aussi, d'un « maximum » de faveur fixé à 3.000 piastres). Si encore les revenus fantastiques que ces grandes Firmes réalisent dans la Colonie y demeuraient...[68] Mais ce n'est point le cas. Tout comme les économies de nos fonctionnaires, dont il sera plus loin question, ces monceaux de piastres arrachées au Pays filent en France ou à l'Étranger, sans esprit de retour. C'est ainsi que nos Financiers entendent combattre la crise et favoriser l'essor économique de la Colonie !... « La Co-lo-ni-sa-tion..., messieurs... ».

Pour ceux de mes lecteurs qui seraient curieux de statistiques, je préciserai que [notre Banque officielle d'Emission](#) avait déjà saigné l'Indochine, depuis sa fondation, en 1875, jusqu'à l'année 1927, de *sept cent quatre-vingt-huit millions de francs* — et pas que des francs-papier à quatre sous ! — *soit plus de trois quarts de milliard ! ! !* Vous vous rendez compte ? !... Le milliard sera bientôt atteint, s'il ne l'est déjà ; car, comme bien on pense, beaucoup d'autres millions sont venus s'accumuler dans les coffres de cet Etablissement privilégié depuis 1927 et les rapines qu'il a réalisées sur ses créanciers défaillants, gelés par la crise, ne tarderont pas à prendre une valeur énorme qui décuplera, et plus encore, les débours qu'ils durent faire pour les acquérir <sup>23</sup>...

---

<sup>23</sup> Pauvre NGUYÊN-VAN-VINH, pauvre ami, si tes mânes avaient pu parler, avec quelle frénésie vengeresse les trente mille admirateurs de ta noble personnalité qui conduisaient ta dépouille mortelle à sa dernière demeure se seraient rués contre le somptueux palais de cette Banque impitoyable, en apprenant que le petit cimetière de famille où ils pénétraient n'avait pas échappé — ô sacrilège ! — à la rapacité de ton impitoyable créancière !

C'est, en effet, par des profanations de ce genre que certains « Civilisateurs » à l'âme cupide poussent à la rébellion ce peuple si délicat pour les choses sacrées qui entourent la Mort et le culte des Ancêtres... Mais ces impies ne s'en soucient guère, encouragés qu'ils sont par la protection de nos lebelles, de nos mitrailleuses et des bombes de nos avions...

Plus de trois quarts de milliards ! Et cela, comme l'exprime Louis LAUNAY à qui j'emprunte ces chiffres : « en cinquante années de civilisation militante »... rien que pour ce seul organisme financier !... « La Co-lo-ni-sa-tion..., messieurs ! ».

On peut juger par là des milliers d'hectolitres de larmes, de sueur et de sang que peuvent représenter ces bénéfices colossaux. Combien de ruines, de misères, de cercueils ont pu accumuler nos Vampires capitalistes depuis l'époque où ils s'implantèrent en Maîtres Tout-Puissants en ce malheureux pays ? Cela dépasse l'imagination...<sup>24</sup>

Il faut espérer que le Rassemblement populaire victorieux aura assez de volonté pour remettre un peu d'ordre et de propreté morale dans ce gâchis incroyable et ne se laissera pas intimider par les clameurs d'écorchés [69] qui s'empresseront de pousser nos Financiers et Missionnaires <sup>25</sup> aux abois. Des sommes énormes peuvent être récupérées sur les richesses « ridicules » de nos Magnats qui permettront d'alléger considérablement la grande misère de la masse des contribuables, imposée avec une exagération manifeste.

La justice sociale que se propose d'introduire chez nous notre nouveau Ministre, ne deviendra vraiment effective que lorsqu'on se décidera à décréter cette mesure de Salut Public.

*LA CONCUSSION* <sup>26</sup> : « Un mal qui répand la terreur » en cet infortuné pays, c'est bien la concussion. Elle est pratiquée quasi ouvertement dans presque tous les milieux du haut en bas de l'échelle administrative. Son usage est devenu si courant que nous n'y portons presque plus attention. Formidable est le tribut que les pauvres paient chaque année au Moloch dévorant !

On concussionne donc un peu partout, peu ou prou. C'est le péché mignon à la mode. Mais une mention spéciale revient au mandarinat, n'en déplaise à M. Pagès qui, lors de la harangue (excellente par ailleurs) qu'il prononça le 15 octobre dernier devant le conseil colonial de la Cochinchine a cru pouvoir déclarer : « On a bientôt fait d'oublier la disparition de la piraterie, l'éviction des mauvais mandarins, l'établissement d'une justice correcte et sans épices... »

Si je ne connaissais la brutale sincérité du gouverneur de la Cochinchine, je crierais à l'ironie. De toute évidence, la bonne foi de M. PAGÈS a été surprise. Mettons que le corps mandarinat concussionne beaucoup moins depuis ces six dernières années de crise et nous serons dans le vrai, mais, de grâce, ne parlons pas d'épuration ! Le mal est bien trop profond pour qu'il soit possible de l'extirper *dans nos conditions actuelles d'administration*.

---

<sup>24</sup> Le boum de folle spéculation, ce vaste mouvement d'escroquerie boursière dont fut victime l'Indochine avant la « Crise », a ruiné un grand nombre de nos fonctionnaires et provoqué une recrudescence de la Concussion. Moins heureux que le « Boche », ces imprudents paient leur aveugle confiance dans les prospectus des Banques. Beaucoup se sont endettés jusqu'au cou et pour leur vie entière.

<sup>25</sup> Il ne saurait être question des humbles desservants qui vivent chichement dans la brousse, en proie aux maladies endémiques et aux privations. Par « Missionnaires », j'entends désigner les Supérieurs des richissimes Missions Étrangères, cet État-Major de repus qui gèrent, cigare au bec, trogne réjouie et bedaine en avant, les biens considérables des Communautés, pendant que leurs pauvres diables de sous-ordres (dont beaucoup, écœurés par l'hypocrisie générale, sont secrètement gagnés aux idées socialistes) crèvent de faim et de fièvre dans leurs taudis du Delta ou les contrées malsaines de la Haute Région.

Ces derniers, en véritables disciples de Jésus, ont fait l'abandon des biens de ce monde et se dévouent « chrétiennement » pour les malheureux... Mais les autres !

Bien que je ne sois pas suspect de cléricalisme, je devais à la Vérité ce distinguo.

<sup>26</sup> Partie publiée par *L'Effort*, 19 mars 1937.

J'irai même plus loin : *un mandarin ne peut pas assurer convenablement son service sans les innombrables « lê » de ses administrés !* La solde que lui alloue le gouvernement au début de sa carrière, est notoirement insuffisante pour qu'il puisse tenir dignement son rang et faire face aux frais multiples qu'exige la bonne gestion de sa circonscription.

De nos jours un « père et mère » ne peut tenir de façon satisfaisante son emploi s'il ne possède une auto afin de se déplacer rapidement à travers [70] la région, souvent très vaste, confiée à ses soins, il doit pourvoir à la solde du chauffeur et des nombreux satellites qui le renseignent sur les mille petits faits qui ne doivent pas échapper à sa vigilante attention. Il faut enfin qu'il se vête avec soin ; qu'il héberge les fonctionnaires de passage ; qu'il entretienne sa nombreuse famille, généralement composée de plusieurs femmes et d'une kyrielle d'enfants ; qu'il assure l'instruction de ces derniers : et, chose primordiale pour lui, qu'il fasse « sa cour » aux supérieurs dont dépendent son avancement et sa désignation dans les postes « avantageux » qu'il convoite...

À moins d'appartenir à une riche famille disposée à lui venir pécuniairement en aide, ce n'est pas avec les 80 ou 100 piastres mensuelles de ses débuts qu'il peut faire face à ces multiples dépenses. Il est donc *obligé* de se « débrouiller » pour combler les déficits de son maigre budget. Il commence par accepter les menus cadeaux de ses administrés. Jusque-là, le mal n'est pas grave puisqu'il ne fait que se plier aux us et coutumes de son pays. Mais au fur et à mesure qu'il monte en grade, ses dépenses s'accroissent dans de fortes proportions. Les « lê » ordinaires ne lui suffisent plus, il se montre exigeant. Il s'entoure alors de rabatteurs et lorsque les « affaires » deviennent rares, il va jusqu'à provoquer les histoires, les brouilles et les procès parmi ses administrés. Peu à peu, sa conscience se cuirassant, le pays compte un « père et mère » de moins et un « tyranneau » de plus...

Ainsi donc, le corps mandarinal est excusable jusqu'à un certain point. Son exécrable habitude de concussionner est d'autant plus regrettable qu'il est constitué en majorité, aujourd'hui, par des hommes très capables, de mérite bien supérieur à celui de leurs aînés et qui valent beaucoup mieux que le fâcheux renom qui englobe la corporation toute entière.

Heureusement, le mal n'est pas incurable. Il est étrange que personne, parmi nos anciens gouverneurs généraux, ne se soit préoccupé de le faire disparaître. L'occasion est belle pour M. Brévié de s'attirer la reconnaissance populaire...et celle mandarinale aussi, car nombreux sont les mandarins qui souffrent d'être acculés à ces regrettables pratiques, surtout parmi les jeunes débutants. Qu'on relève leurs soldes ! Qu'on double, qu'on triple même, les émoluments des nouveaux promus, qu'on augmente les traitements des grades supérieurs. Qu'on institue également des allocations raisonnables pour adoucir les charges de famille de cette prolifique catégorie de fonctionnaires. Et alors, *mais alors seulement*, on sera en droit d'exiger une scrupuleuse honnêteté chez ce corps d'élite tant décrié et qui, du coup, deviendra sympathique. Aussi largement qu'on rétribuera ses « père et mère », le brave *nhà què* y trouvera toujours son compte...

Mais peut-être ce vœu est-il déjà résolu dans le projet ministériel d'amélioration du sort de nos fonctionnaires ? Alors ce serait parfait...

#### UNE HONTE : LE MOUCHARDAGE POSTAL

Qui pourra dévoiler tout le mal, tous les abus, tous les préjudices qu'entraînent les Cabinets noirs pour les usagers de la poste ? Plus nauséabonds que les « cabinets » [71] tout court, il s'en dégage une pestilence qui empuantit notre atmosphère coloniale. Tous nous en subissons les effets : *les Chefs eux-mêmes* — juste retour... — *ne sont pas épargnés*, car la constitution de « dossiers individuels » a toujours passé pour être une arme terrible qui rendait certains policiers inamovibles et intangibles malgré les pires fautes.

Sous un prétexte politique, le mouchard chargé de cette répugnante besogne peut, à son gré, mettre son nez dans l'intimité des familles, et même surprendre les secrets des commerçants au profit de concurrents peu scrupuleux mais généreux... Il peut beaucoup de choses encore, toutes fort éloignées de la propreté et de la légalité.

Nos correspondances sont donc contrôlées, tripatouillées, violées, *parfois même froidement détournées*. Nos lectures sont censurées, les journaux non orthodoxes arrêtés net au passage. Le plus fort, c'est qu'en certaines villes ce mouchardage officiel s'accomplit quasiment sous les yeux du public..

Je n'oublierai jamais le jour où le règlement d'un incident de routage de mes journaux me conduisit dans la salle des tris de la recette principale des Postes de Hanoi, au moment précis où une « mouche » se livrait à cette malpropre besogne. Mes réflexions indignées ne troublèrent pas le délinquant.

Impassible, il continua son triage avec un pauvre sourire qui cachait mal son embarras. Mais au fond, qu'aurait-il pu craindre ? N'était-il pas en service commandé ?

Outre que ces pratiques blessent la délicatesse innée de notre race, on paraît oublier qu'elles sont sévèrement réprimées par la Loi. Mais la légalité en ce pays...

M. MOUTET nous rendrait un signalé service en donnant des ordres formels pour que les Parquets appliquent impitoyablement les articles 185 à 198 du Code pénal. La menace d'un juste châtiment mettrait peut-être un frein à ces criminelles turpitudes. Enfin, les Receveurs des Postes, *rendus directement responsables*, seraient les premiers à s'opposer à l'entrée des policiers dans leurs bureaux, si on leur en donnait le droit.

*DROIT DE VOYAGE* : Les indigènes ne peuvent voyager d'un pays de l'Union à un autre sans certaines formalités aussi vexatoires que coûteuses.

En plus de leur carte personnelle d'impôt, ils sont tenus de se munir d'un titre d'identité servant de passeport dont la délivrance entraîne des démarches tracassières et onéreuses. Les pièces exigées en pareil cas consistent en un acte de naissance, un autre de bonne vie et mœurs et un certificat d'origine délivrés par les ly-truong qui, selon la coutume, se montrent d'une exigence inouïe... Car rien n'est gratuit en ce pays.

Le libéralisme du Ministre ne peut manquer d'apporter à ce sujet les réformes que réclame la population depuis longtemps. Enfin il serait bien [72] inspiré en abolissant les mesures arbitraires de « refoulement » dans leur village d'origine des journalistes et « politiques » notoires que la Sûreté signale aux Chefs d'administration locale comme indésirables. L'unification de la Colonie et nos principes de liberté individuelle exigent la suppression radicale de cet abus.

*DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL* : La récente introduction en Indochine des premiers éléments d'une Législation du Travail a valu aux Administrateurs des Services civils placés à la tête d'une province, un surcroît de soucis incompatibles avec l'intérêt bien compris des masses laborieuses qu'il s'agit de protéger. De plus, la bonne marche des affaires provinciales courantes est entravée sérieusement faute d'un personnel de bureaux suffisant. Déjà surchargés de besogne avant la nouvelle réglementation sociale, nos Résidents, quel que soit leur zèle, ne peuvent guère consacrer à ces questions délicates tout le temps et le soin qu'elles réclament impérieusement ; ceci pour ce qui concerne les provinces... à plus forte raison la tâche devient beaucoup plus difficile et pénible lorsqu'il s'agit de régions industrielles ou minières.

La création d'une *Direction générale du Travail*, placée sous la dépendance directe du Gouverneur Général, est indispensable si l'on entend poursuivre vraiment la stricte application des sages mesures dont la promulgation a fait éclore tant de joie et grincer bien des dents, tout à la fois.

On serait mal venu d'attribuer une moindre importance à la cause du Travail qu'à celles de l'Enseignement ou de l'Assistance médicale, par exemple. Comme ces dernières, elle mérite l'entière sollicitude des Pouvoirs Publics qui ont pour devoir de lui donner l'impulsion et l'uniformité qui lui font défaut pour le moment. Une Direction unique pour les cinq pays de l'Union s'impose donc.

La cause étant entendue, voyons comment on pourrait envisager la composition du futur organisme :

Les fonctions de « Chef » de ce grand Service devront être confiées à un fonctionnaire actif et éprouvé et, disons le mot : indigénophile convaincu.

Ce fonctionnaire devra en outre connaître à fond la Colonie et ses habitants, la mentalité de ceux-ci, leurs qualités et leurs défauts, leurs us et coutumes, les abus dont ils peuvent pâtir, etc. Pour donner du lustre à ces fonctions on pourrait les réserver à un fonctionnaire de haut grade, un Résident Supérieur par exemple, en activité ou hors cadre. Mais c'est là un détail secondaire, ce qui importera par dessus tout sera de choisir un homme de cœur, doué d'énergie et de force de caractère et capable de mettre au point, en les adaptant au pays, les règlements qui s'avèreraient à l'usage frappés d'imperfections ou qui comporteraient des lacunes.

Ce Directeur général du Travail — auquel on pourrait confier aussi les œuvres d'Assistance sociale — centralisera la surveillance des innombrables [73] entreprises disséminées sur tout le territoire indochinois, imposera ses directives et étudiera avec ses subordonnés les améliorations que l'application des mesures qu'on vient de prendre un peu trop hâtivement peut-être, pourra lui suggérer.

Le personnel placé sous ses ordres comprendra dans chaque pays de l'Union, en nombre variable, un Inspecteur, des Contrôleurs et des Contrôleurs-adjoints, tous choisis parmi les vieux Indochinois, fonctionnaires ou non. En certains cas, les « non fonctionnaires » pourraient rendre en effet de précieux services en raison de leur indépendance plus grande vis-à-vis certaines Sociétés récalcitrantes et par trop puissantes.

M. le Gouverneur général BRÉVIÉ vient d'arriver en Indochine précédé par la réputation d'être un administrateur de grande classe et de ferme décision. Nous voulons espérer que ces hautes qualités ne s'émousseront pas sous notre soleil d'Asie, malgré que sa qualité d'« Africain » lui rendra difficiles ses débuts en ce pays, nouveau pour lui. S'il veut rendre son Proconsulat fécond en heureux résultats, il devra adjoindre quelques « Indochinois » expérimentés à son État-Major, car, comme il a dû déjà s'en rendre compte, ce peuple est très différent de ceux de l'Afrique noire. Les hommes compétents en matière indigène sont légion dans la Colonie, mais encore faut-il avoir la main heureuse. Totalement étranger au pays, il est permis de se demander si M. BRÉVIÉ saura les découvrir parmi les médiocrités remuantes, les coteries d'arrivistes et de pistonnés et les jalousies mesquines et féroces.

En tout cas, ce serait une grosse erreur de confier l'Administration de la Protection sociale à un Service déjà existant — celui des Mines par exemple... La Direction générale du Travail devra être composée d'éléments choisis soigneusement, un à un et un peu de tous côtés, pour leurs qualités individuelles. Ce n'est qu'en procédant de cette façon qu'on réussira à constituer des cadres animés du feu sacré nécessaire pour mener à bien une œuvre si belle mais hérissée de sérieuses difficultés.

Composée ainsi, la nouvelle Administration du Travail saura faire respecter les règlements en vigueur avec tout le tact et le zèle désirables.

Ce faisant, bien des conflits entre le Patronat et le Salarial seront évités, notamment les grèves si préjudiciables pour les deux parties opposées, quelle que soit leur issue. La prospérité générale de la Colonie et la paix sociale valent bien, je crois, les sacrifices que je préconise....

LOIS SOCIALES <sup>27</sup> : L'application en Indochine des lois de protection ouvrière dont il vient d'être question, sera un des principaux titres de gloire du Gouvernement de Front Populaire.

Nul plus que moi-même est partisan de la promulgation de ces mesures équitables et humaines. Cependant, je crois devoir signaler à notre pétulante jeunesse que pourrait griser ce geste libéral, qu'il existe des cas d'espèce dont on devra tenir compte dans l'avenir, si l'on ne veut pas s'exposer à des surprises désagréables.

[74] J'ai déjà fait appel à la prudence et ai attiré sur ce point l'attention de mes jeunes confrères sur la profonde divergence qui existe entre le caractère français et le caractère indochinois. Il est bon néanmoins que je me répète : les formules de notre vieille Europe industrielle et capitaliste ne conviennent pas toujours à la mentalité annamite.

De graves ennuis et à coup sûr le ridicule, attendent les jeunes étourdis qui, guidés par la recherche d'une vaine gloriole, voudraient se rendre intéressants en poussant leurs compatriotes prolétariens vers la revendication de toutes nos lois ouvrières appliquées à la lettre, sans tenir compte des difficultés éventuelles que je leur signale.

D'autres jeunes, plus sincères et nullement démagogues, pourraient les imiter de bonne foi, en raison de leur conviction dans la vertu universelle de nos prétendues panacées sociales et politiques.

Les deux cas sont également mauvais. Avant de s'emballer sur nos théories occidentales, il convient de rechercher si elles ne vont pas à l'encontre des concepts du vieux pays d'Annam.

Je dois rendre justice aux anciens étudiants de nos Facultés européennes qu'ils tombent rarement dans ces travers. Par contre, un manque d'objectivité s'observe fréquemment chez ceux de leurs camarades qui n'ont pas eu les moyens d'aller parfaire leur instruction en France. Cette dernière catégorie offre en plus le grave défaut de vouloir innover en s'inspirant de certains sociologues périmés dont, par comble, ils ne respectent pas rigoureusement la véritable pensée.

Je reconnais que ce n'est pas toujours de leur faute. Privés de la possibilité de lire nos auteurs dans le texte, ces malchanceux ont dû se rabattre sur des traductions peu fidèles. Passe encore lorsque ces traductions sont de première main, mais on devine ce qui peut résulter lorsqu'elles émanent d'un obscur demi-lettré qui les a faites d'après un manuel chinois, traduit lui-même d'une langue autre que celle de l'édition princeps ! *Traduttore, traditore...* mais il y a tout de même des limites qu'il est dangereux de dépasser. Or cette tolérance extrême est rarement observée par les transpositeurs célestes, ainsi qu'on l'a maintes fois déploré..

Il faut encore tenir compte que nos auteurs ès sociologie ne sont pas toujours d'une pénétrante clarté : certains sont même terriblement abscons et le lecteur doit dépenser une forte somme d'attention pour saisir *ad unguem*<sup>28</sup> leurs idées. Ainsi, sans aller plus loin, j'avoue à ma courte honte avoir dû recommencer deux ou trois fois la lecture du « Manifeste Communiste » que publia l'*Humanité*, en supplément (en 1927 ou 1928), avant de me bien pénétrer de certains de ses points par trop abstraits pour être compris à première vue. Pourtant, la forme littéraire de ce document ne laissait rien à désirer: son rédacteur pouvait même passer pour un maître du genre... Qu'aurait-ce été s'il en avait été autrement ? !

Enfin, les problèmes sociaux sont choses beaucoup trop importantes pour être traités à la légère. Certes, le généreux souci qui anime la jeune génération qui se lève est fort louable en lui-même, mais encore faudrait-il que tant d'efforts dépensés ne soient pas franchement contraires aux intérêts du Prolétariat indochinois.

---

<sup>27</sup> Partie publiée avec quelques modifications par *L'Effort*, 30 avril 1937.

<sup>28</sup> Sur le bout du doigt (*unguem* : ongle), parfaitement.

La préoccupation qui m'agite n'est pas superflue. Les conditions du Travail, de ce travail manuel qu'ignorent totalement les jeunes intellectuels auxquels s'adressent ces remarques et que je connais très bien pour en avoir tâté jadis par moi-même <sup>29</sup> — et loin d'en rougir je m'en fais gloire — ces conditions, dis-je, sont d'une instabilité déconcertante... pour les profanes. Elles varient considérablement d'un pays à un autre très voisin. À plus forte raison cette anamorphose s'accentue lorsque ces pays sont situés aux antipodes. Alors une foule de facteurs interviennent et changent du tout au tout la vie, la conception et jusqu'à la technique du travailleur.

La constitution physique de la race, de laquelle dépend en grande partie de ce que les Capitalistes nomment le « rendement » individuel ; le climat et l'intensité de ses variations saisonnières ; le coût de l'existence (nourriture, entretien, distractions, goûts primitifs ou plus délicats, etc.) ; le métier exercé ; les coutumes locales ; la religion ; le niveau de l'instruction et de l'intelligence ; la densité de la population ; le prix des matières premières que le salariat transforme en objets manufacturés ; la concurrence étrangère, etc., etc., etc., une multitude d'autres causes, plus ou moins latentes, règlent le sort et le genre de vie et de travail des ouvriers appartenant à un même corps de métier. Toutes ces causes doivent retenir l'attention du réformateur.

L'exemple du Japon est particulièrement typique pour nous démontrer combien les plus mauvaises choses, dans le domaine social, peuvent quelquefois avoir d'heureux effets, et vice-versa.

Ce pays a réalisé au point de vue industriel, depuis la guerre, des progrès tellement formidables qu'il est en train d'inonder de ses produits les marchés étrangers les plus lointains, et cela en dépit des barrières douanières les mieux fermées. Parallèlement, ses classes laborieuses sont soumises à un régime tellement dur qu'elles figurent parmi les plus malheureuses du monde entier, mais le chômage n'y exerce pas les énormes ravages dont se plaignent certaines nations de race blanche. Qu'arrivera-t-il lorsque les masses prolétariennes de l'Empire nippon parviendront à faire triompher leurs justes revendications ? Du mieux-être pour ceux qui trouveront à s'employer certes, mais en revanche *une misère accrue pour leurs camarades moins favorisés et qui seront les plus nombreux, en même temps qu'une très forte régression économique pour l'Empire*. Il est vrai que, par contre, cette décadence économique sera surtout ressentie par le militarisme dont les crédits d'armement diminueront dans de fortes proportions, ce qui ne sera pas un mal. Tout cela est terriblement compliqué...

[76] Je ne veux point dire par là que les travailleurs d'Indochine doivent être abandonnés à leur triste sort. De sérieuses mesures de protection ont été déjà prises et seront encore améliorées par la suite ; c'est fort bien. Mais on devra aller de l'avant très prudemment sur ce terrain. Le Capital colonial ne cherchera en effet qu'à exploiter les fautes et les malentendus ; le récent exemple des 2.000 ouvrières de Nam-Dinh menacées d'être jetées sur le pavé par la [Société Cotonnière](#) est trop instructif pour qu'il soit nécessaire d'épiloguer à ce sujet.

Pour le moment, les nombreuses manifestations ouvrières provoquées par le mauvais vouloir que met le Patronat à observer la nouvelle réglementation du travail se sont déroulées dans un calme parfait. Enfin, les revendications des salariés furent d'une modération qui leur fait le plus grand honneur et a agréablement étonné les vieux coloniaux de mon espèce.

Les grèves de Hongay, Hatou, Campha et autres lieux, qui dressèrent 20.000 mineurs contre la puissantisime [Société des Charbonnages du Tonkin](#), a tout particulièrement attiré l'attention de l'opinion publique qui n'a pu s'empêcher

---

<sup>29</sup> Clémenti est un ancien quartier-maître mécanicien.

d'admirer l'attitude digne de cette multitude non organisée au sujet de laquelle on redoutait de regrettables excès et l'intervention des détachements armés envoyés sur les lieux pour assurer l'ordre.

C'est flatteur pour le Proletariat tonkinois, — les grévistes étaient originaires de toutes les provinces du Tonkin, sauf de la région de Quangyên, peu peuplée. — C'est d'un bon augure pour l'avenir. Il est, en effet, permis d'espérer que les autres corps de métiers auront à cœur d'observer la même retenue, en comprenant qu'il vaut mieux obtenir des avantages peu à peu, sans secousses et à coup sûr que de risquer de dramatiques incidents en exigeant trop et avec violence.

En procédant autrement, les organisateurs du mouvement spontané de Hongay auraient gravement compromis les intérêts des mineurs, rendu difficile la tâche conciliatrice de l'Administration et découragé le Gouvernement de Front Populaire si bien disposé à leur égard.

Ils ont évité les excès, toujours à craindre en pareille occurrence. Qu'ils en soient félicités et avec eux les hauts fonctionnaires qui montrèrent beaucoup de tact dans le règlement de ce conflit, le plus grave qu'ait jamais connu la Colonie, si l'on considère l'importance des intérêts en présence.

Nos jeunes théoriciens devront s'inspirer de cette conduite exemplaire de leurs compatriotes manuels et s'appliquer à ne pas laisser s'introduire parmi eux des éléments nocifs, porteurs du levain de la haine brutale.

Une chose favorisera leur action modératrice : essentiellement agricole, l'Indochine ne deviendra jamais un pays vraiment industriel, et ce sera tant mieux ! Le Tonkin lui-même, malgré sa forte densité démographique et la richesse de son sous-sol, ne peut prétendre à cette transformation plus tard.

Il devra se contenter de l'extraction de ses minerais pour les envoyer ensuite à l'étranger en vue de leur traitement et de l'usinage des produits obtenus

[77] Le problème ouvrier ne prendra donc pas ici la même ampleur, ni la même gravité qu'en Europe, en Amérique ou au Japon. Et de cela nous devons nous déclarer heureux...

Une preuve de ce que j'avance nous est fournie par le matériel démodé de nos quelques industries locales. Faute d'ouvriers spécialisés, nous devons nous contenter de machines robustes et peu compliquées, mais à très faible rendement. Comme je ne cesserai de le dire, notre population ouvrière n'a pas à se plaindre de cet état de choses car le remplacement de ce matériel vétuste par un outillage moderne se traduirait par un chômage important et la naissance d'un plus grand nombre de confits sociaux.

En résumé, la sagesse nous commande de nous en tenir pour le moment aux réformes élémentaires, telles que la journée de 8 ou 9 heures, le repos hebdomadaire, les secours aux accidentés, les retraites ouvrières, le droit syndical et d'association, la suppression des amendes et des peines corporelles, et enfin la création de Conseils de Prud'hommes.

D'ailleurs, je crois qu'elles sont à peu près toutes inscrites au programme officiel... Quant à la réglementation du travail de nuit, elle est à réviser. On n'a pas tenu compte, en effet, des cas spéciaux, tel celui des **Filatures de Nam-Dinh**, ni des nombreux petits corps de métiers dont le personnel préfère se reposer pendant les heures chaudes de l'été et travailler à la fraîcheur de la nuit. C'est une question de climat qui appuie mes précédentes réflexions.

STATUT SPÉCIAL DES TRAVAILLEURS AGRICOLES : Si j'ai cru devoir donner ces conseils de simple bon sens, c'est que des bruits fâcheux me sont parvenus qui me font croire que notre jeunesse intellectuelle n'est pas seulement composée d'esprits droits et sincèrement dévoués à leurs compatriotes manuels ; mais qu'il existe parmi elle quelques galopins vaniteux qui n'hésiteraient pas à bouleverser leur pays à la seule fin



de se rendre intéressants, histoire de flatter leurs orgueilleuse nullité, à moins qu'ils n'agissent pour le compte de quelque ténébreuse Maffa, intéressée à semer le trouble dans le pays pour je ne sais quels obscurs desseins politiques ou sociaux. Cette dernière hypothèse, que m'a soufflé un ami, pourrait fort bien renfermer la vérité.

Quoi qu'il en soit, provocateurs stipendiés ou agissant de leur propre initiative, ces louches garnements ne méritent que le mépris. Ils le méritent d'autant plus qu'ils n'ont pas eu le courage d'agir franchement, à visage découvert. Ils se sont bornés, en effet, à tâter timidement quelques petits groupes isolés de cultivateurs, aux abords de la route coloniale, entre Hanoi et Haïphong. Leur mauvaise action, conduite avec une prudence qui confinait à la lâcheté, date de la fin de septembre dernier et cessa presque aussitôt. dès qu'ils se furent rendus compte qu'ils faisaient fausse route.

[78] Je les abandonnerais à la honte de leur échec, s'il n'était à craindre qu'ils arrivent à convaincre d'autres adolescents que leur inexpérience et leur juvénile étourderie pourraient conduire à reprendre cette propagande d'une manière plus effective parce que plus courageuse.

« Les cultivateurs, patelinaient ces peu intéressants pérorateurs, ignorent la force que leur donne le nombre. Le nouveau Gouvernement métropolitain a décidé d'assurer le bonheur des populations indochinoises. Les ouvriers des villes ont déjà bénéficié d'avantages sérieux qui iront d'année en année en croissant. Si le Front Populaire ne s'est pas encore préoccupé du sort des campagnards c'est parce que ces derniers n'ont rien fait pour se signaler à son attention. Que demain des manifestations troublent la quiétude du pays et l'on verra les paysans obtenir tout ce qu'ils exigeront : pour les ouvriers agricoles, la semaine de 40 heures (*sic*) et de hautes payes ; pour les petits, propriétaires, le partage des terres de leurs riches voisins. Enfin, la suppression du mandarinat et des impôts (*resic*) ne tarderait pas à compléter ces réformes ; car eux (les beaux parleurs) et leurs amis viendraient se mettre à leur disposition pour conduire le mouvement, aussitôt qu'il serait déclenché. Alors les écoles et les cinémas (!) seraient installés dans les plus petites bourgades et le peuple serait partout heureux ! » Le paradis dans l'anarchie, quoi !

Il faut croire que nos braves nhaqués ne sont pas aussi dénués d'intelligence qu'il paraît, car ils n'ont pas ménagé les moqueries envers ces endormeurs. Mais, comme je viens de le dire, on peut craindre qu'ils réussissent à endoctriner de jeunes écoliers, en élaguant ces effarantes théories de leurs extravagances les plus choquantes et qu'ils lancent un peu plus tard ces nouvelles recrues à travers les villages de l'intérieur. Que les dupes éventuelles de ces odieux provocateurs prennent la peine de méditer les remarques qui vont suivre et cette abominable effervescence nous sera peut-être épargnée. C'est uniquement dans ce but que je vais dire ce que l'expérience m'a appris du problème social paysan.

D'abord, l'ouvrier agricole payé à la journée est une exception plutôt rare en ce pays. Lorsque le travailleur s'emploie dans cette condition, c'est que le propriétaire foncier ne peut faire autrement. Il s'agit alors d'un coup de main pour une besogne pressée : moisson, épandage d'eau dans la rizière craquelée, etc. Dans ce cas, c'est le salarié qui exploite la situation en imposant ses volontés, *toujours draconiennes*.

En général, l'ouvrier agricole loue ses services par intermittences et à *forfait*, pour une tâche déterminée : transport de fumier dans les champs, curage d'une mare, désherbage, coupe et transport du chaume au village, etc. Ces travaux spéciaux sont ordinairement payés plusieurs semaines, voire même plusieurs mois à *l'avance*, si bien qu'au moment d'exécuter son contrat *verbal*, l'ouvrier, qui a mangé depuis longtemps l'argent avancé par le propriétaire, ne tient pas toujours parole... C'est ce dernier qui aurait alors plutôt besoin d'être protégé...

[79] Le troisième mode est l'engagement à la *saison* ou à l'*année*. C'est le plus fréquent. L'ouvrier ne doit plus, en ce cas, être considéré comme tel. mais plutôt

comme un membre de la famille de l'engagiste, donc beaucoup mieux qu'un serviteur. Il fait partie de la maison dont il partage les repas, les joies, les soucis et les peines, et les enfants l'appellent respectueusement « frère aîné » tandis que leurs parents lui donnent le titre de « frère cadet » ou de « fils » suivant leurs âges respectifs.

D'innombrables circonstances bouleversent en ce cas la régularité de la besogne imposée au travailleur, de même que l'importance de ses gages :

*Travail* : Il pleut à verse, le froid est trop vif, la canicule assomme bêtes et gens et les foudroie d'insolation, la sécheresse a rendu la glèbe réfractaire au soc de la charrue, l'inondation ou les pluies persistantes ont noyé les champs sous plusieurs pieds d'eau, il y a fête au village, le patron marie son fils ou enterre son père..., et voilà nos travailleurs champêtres s'amusant, pleurant ou tuant le temps en se livrant à des siestes prolongées. coupées parfois de menus travaux de bricolage (cai-phen, petites réparations, etc.).

Mais ensuite, il faut regagner le temps perdu, car la terre n'attend pas... ni les saisons... ni le percepteur ! Ce sont alors des journées bien remplies. pénibles souvent, notamment à l'époque des labours et de la moisson. Néanmoins, l'ouvrier ne rechigne pas, ces indispensables coups de collier étant assez rares et de courte durée.

Le plus à plaindre dans les campagnes n'est pas le salarié mais l'engagiste, car sa situation est beaucoup plus précaire que celle de son employé. Quand on parle de la grande misère paysanne, ce n'est point des ouvriers agricoles qu'il est surtout question, mais plutôt des millions de petits propriétaires qui n'ont pour vivre qu'un modeste lopin de terre.

Tout le monde travaille durement chez ces malheureux : mari, femme et enfants. Dès l'âge de cinq ou six ans, le petit *nhaqué* gagne déjà son bol de riz ! Levés avant le jour, rentrant de la rizière à la nuit noire, s'acharnant parfois au clair de lune lorsque tout dort au village, ces parias de la rizière peinent plus que leur buffle quand ils en possèdent un, car c'est un capital fragile qu'il faut ménager. Très souvent, malgré ce labeur écrasant, la maisonnée ne mange pas à sa faim et coule des regards d'envie sur les parents et les amis qui se sont loués chez le voisin, ce voisin plus « riche » en terres. mais, en fin de compte, non moins besogneux.

*Salaires* : Ils échappent à la volonté de l'employeur. Très variables d'une année à l'autre, ils suivent le cours du paddy que fixent les besoins de l'immense Chine, régulièrement déficitaire de quelques millions de tonnes que lui fournissent l'Indochine, le Siam et la Birmanie. L'importance locale [80] de la récolte n'influe donc guère sur le prix du riz, sauf le cas de famine, Ils dépendent encore, ces salaires, des cataclysmes, de la situation démographique de la contrée, de la pléthore ou de l'abondance des réserves de grains dans les greniers du pays quand est passée la période des achats pour l'exportation, de la disette ou de l'aisance relative qui règne dans la circonscription et dans les provinces avoisinantes ; bref, d'une quantité de causes qui les font varier considérablement d'une région à une autre.

Les grandes propriétés sont trop peu nombreuses (au Tonkin du moins) pour influencer sur les conditions générales du travail agricole. Plus tard, cela pourra changer, quand les Sociétés usurières auront constitué les grands fiefs dont elles rêvent ; mais présentement, l'Annamite s'embauche de préférence dans les grands domaines et chez les colons, car sa situation y est moins pénible et mieux rétribuée que chez le petit propriétaire de son village.

En règle générale, ce sont les employés agricoles qui font prévaloir leurs exigences, surtout lorsque les employeurs sont Européens. [Personnellement, j'en sais quelque chose, car avant de déchoir au rang de simple salarié, j'ai été propriétaire moi aussi.](#)

Combien de fois ai-je dû m'incliner devant la volonté déraisonnable et inflexible de mon personnel coalisé. Ce que j'en dis, c'est sans rancune et seulement pour montrer qu'il ne s'agit pas ici d'un plaidoyer *pro domo*.

En résumé, le travail de la rizière ou de la petite plantation échappe à toute réglementation stricte. D'ailleurs, l'ouvrier agricole ne se plaint pas de son sort, car il lui est facile de gagner de plus gros salaires en allant travailler dans les mines ou dans les villes comme coolie. S'il préfère s'employer dans son village ou aux environs, c'est qu'il y trouve de réels avantages.

Tenter de créer de l'effervescence chez cette intéressante catégorie de travailleurs, c'est faire œuvre archi-mauvaise, frappée par avance de stérilité quant à l'intérêt véritable de ces derniers. Ce pauvre peuple est suffisamment malheureux comme cela pour qu'on ne le lance pas dans de folles aventures, desquelles il ne peut retirer que des horions et davantage de misère.

La crise paraît devoir s'atténuer quelque peu. Automatiquement va suivre une notable amélioration des conditions d'existence de la population paysanne. Mais les seuls moyens vraiment efficaces de soulager nos courageux nhaqués, seront le reclassement des rizières et des autres terres à cultures pauvres, la diminution des impôts, la déstabilisation de la piastre et la révision de notre tarif douanier avec la Chine. Ces différentes questions seront traitées un peu plus loin.

LA TRAITE DES JAUNES <sup>30</sup> : Il est pourtant une fraction de nos travailleurs agricoles dont la situation, réellement épouvantable, ne saurait être imputée aux lois naturelles, car elle est le fait, hélas, de l'avidité méchante [81] Il est une fraction de nos travailleurs agricoles dont la situation épouvantable ne saurait être imputée aux lois naturelles, car elle est le fait, hélas, de l'avidité méchante d'hommes qui ont un sac à piastres à la place du cœur : j'ai nommé les Requins des Plantations de la Cochinchine, du Cambodge et des Nouvelles-Hébrides et leurs victimes, les coolies recrutés au Tonkin...

Autant les petits colons se montrent humains et savent se faire aimer de leurs employés, autant les Richissimes Sociétés financières, plus ou moins anonymes, qui exploitent ces malheureux exilés, font preuve de férocité à leur égard. Malheur, trois fois malheur à l'imprudent qui tombe dans leurs mains crochues ! Il est à peu près certain de ne plus revoir le village natal.

La presse indochinoise de langue française, l'*Argus indochinois* en tête, a protesté très vivement il y a quelques années et avec une unanimité éloquente, contre les horreurs de ce trafic infâme qui tenait davantage de la Traite des Jaunes que du Recrutement proprement dit. Quant à l'opinion publique indigène, elle fut tellement excédée, qu'elle ne s'étonna même pas de la nouvelle du meurtre du directeur de la principale Agence tonkinoise de ce genre de racolage [**Bazin**]. Il est indiscutable que, sans les abus des Jauniers, le mouvement insurrectionnel de 1930 n'eût pas pris l'horrible amplitude que l'on sait.

L'Administration eut sa grosse part de responsabilités dans cette explosion des colères populaires. Les Chefs de provinces de l'époque étaient, en effet, contraints de prêter main forte aux Racoleurs et, à Haïphong, des détachements de police armée encadraient les malheureux engagés comme des malfaiteurs dangereux durant le trajet du camp de concentration au quai d'embarquement. On eût dit des chaînes de forçats qu'on conduisait au bagne, et, au fond, ce n'était pas autre chose ! Consciente du rôle honteux qu'on lui faisait jouer, la Police procédait de nuit, vers les 3 ou 4 heures du matin, à ces conduites illégales en prenant la précaution de fermer la circulation sur les

---

<sup>30</sup> Partie publiée par *L'Effort*, 23 avril 1937, p. 2 et 4. Les informations de Clémenti paraissent passablement anciennes et imprécises.

voies que devait suivre le convoi. Des scènes déchirantes marquaient malgré tout ces départs clandestins. Les affligés, qui voulaient arracher un fils, un père ou un époux aux griffes des Jauniers, se voyaient brutalement écartés. Forte de l'aide administrative, la Finance ne lâchait jamais ses proies !

Fort heureusement, la crise a ralenti considérablement cet abominable trafic et les violentes convulsions populaires de 1930 ont permis aux Résidents de se libérer de l'emprise odieuse des Racoleurs. Mais si les conditions du recrutement ont changé, celles du traitement des coolies sur les grandes Concessions n'ont guère varié. Des « accidents » viennent, en effet, rappeler de temps en temps à l'opinion que les actes de brutalité sont toujours d'un usage courant dans les riches plantations de la Haute Finance. Enfin le nombre effarant des décès démontre que le surmenage, le paludisme et les maladies continuent à décimer ce cheptel humain, cent fois plus misérable que le vulgaire bétail.

Il existe bien une réglementation concernant cette main-d'œuvre spéciale ; mais par malheur, elle n'est pas appliquée avec la rigueur qui con- [82] viendrait. Il suffirait de si peu de choses pourtant pour protéger efficacement les pauvres exilés : d'abord, le contrôle des contrats, trop souvent léonins. Les engagés devraient pouvoir rompre ces contrats à leur convenance, moyennant de justes dédits, fixés par des barèmes officiels équitables. Les coolies ne devraient plus être victimes d'aucune retenue de salaires et les amendes devraient être sévèrement interdites.

Les mauvais traitements devraient être réprimés avec la dernière rigueur. Des indemnités de licenciement, des secours en cas de maladie, les soins médicaux et pharmaceutiques ainsi que le rapatriement gratuit, sous le contrôle effectif des inspecteurs du Travail, compléteraient heureusement ces améliorations. Enfin, les heures de travail devraient comprendre le temps que perdent journellement les équipes pour se rendre du campement aux chantiers d'exploitation, et les salaires prévoir des augmentations sérieuses pour certaines corvées particulièrement périlleuses ou pénibles, telles celles du défrichement des forêts par le feu. Des écoles et des maternités seraient indispensables dans les camps où résident des ménages d'employés et les logements des travailleurs, mariés ou non, devraient être soumis à l'agrément des représentants de l'Administration et refusés impitoyablement lorsqu'ils ne réuniraient pas les conditions de confort et d'hygiène auxquelles peuvent prétendre des êtres humains.

La stricte humanité exige que ces mesures minima de protection soient assurées efficacement au lieu de figurer seulement sur le papier.

Des délégués du Ministre ne seront pas de trop pour contrôler nos Inspecteurs du Travail. Quelques révocations suffiront pour que tout rentre vivement dans l'ordre...

On peut s'attendre à de très vives résistances de la part des Magnats des Plantations, mais il n'y aura qu'à les laisser crier à la ruine et à la faillite de leur « Co-lo-ni-sa-tion »... L'Indochine n'a que faire de Civilisateurs de cet acabit et les Règlements sont faits pour être rigoureusement observés. Il serait temps que ces Messieurs soient mis en demeure de se plier à la règle commune car le scandale n'a que trop duré.

La Colonie est calme... présentement. Mais ce calme est plus apparent que réel. Le pays est, en effet, encore pantelant des sombres événements qui le secouèrent si fort il y a quelques années à peine et auxquels ne furent pas étrangers les abus abominables que je viens de résumer. Un rien peut suffire à ranimer le feu qui couve. Qu'on ne l'oublie pas !

La France, enfin, a beaucoup mieux à faire que d'agrandir ici ses prisons et ses bagnes et la rouge guillotine n'est pas un argument de persuasion.

Quelle multiplie plutôt les écoles, les hôpitaux et les maternités et se bouche les oreilles devant les lamentations des chaouks de la Finance. Elle trouvera sa récompense dans l'affectueuse gratitude de ses protégés.

**DÉSTABILISATION DE LA PIASTRE** : L'établissement en Indochine de l'étalon d'or fut une hérésie imposée par les grandes Sociétés financières [83] — elles, toujours elles ! — auxquelles nos anciens Gouvernants ne savaient rien refuser.

La dévaluation monétaire que vient de promulguer le Front Populaire a amélioré la reprise des affaires dans la Colonie : mais cette heureuse mesure sera néanmoins insuffisante. *Seule la déstabilisation de notre Piastre, c'est-à-dire le retour à l'étalon d'argent, pourra nous remettre sur le pied d'égalité que nous avions jadis avec nos voisins birmans et siamois, gros producteurs de riz comme nous.*

Bon pour la France continentale, l'étalon d'or ne saurait convenir à l'Indochine. Le dernier des bambins sait que le pivot de notre vie sociale et économique est le Riz. Or, nos gros clients d'Asie et d'Amérique ayant tous choisi l'argent comme unité monétaire, il est indispensable que nous suivions leur exemple.

La riziculture indochinoise souffre terriblement de la réforme financière que nous devons aux Requins Coloniaux et sans la crainte de leur déplaire — et aussi de perdre la « face » —, il y a beau temps que nos Gouverneurs généraux auraient supplié le Gouvernement central de revenir à l'état ancien. Mais à quoi bon ressasser cette question qui est aussi bien connue dans les sphères gouvernementales de Paris que dans celles gubernatoriales de Hanoï ?...

De toutes les réformes qui s'imposent à très bref délai, celle de notre monnaie les dépasse en importance.

Seule la déstabilisation est capable de faire disparaître le lourd handicap qui paralyse notre commerce d'exportation et pèse si lourdement sur le peuple de la rizière, ce pauvre peuple si lamentablement sacrifié jusqu'ici, malgré qu'il forme les huit dixièmes de la population totale de l'Indochine et qu'il alimente la trésorerie de la Colonie pour la plus grosse partie.

**RÉVISION DE NOS TARIFS DOUANIERS AVEC LA CHINE** : Ce fut une non moins lourde erreur d'avoir abusivement renforcé notre système de protection douanière contre la Chine.

Le relèvement de nos taxes d'entrée sur les marchandises chinoises fut tellement exagéré qu'il eût été plus honnête de fermer franchement nos frontières au négoce céleste.

Le résultat le plus marquant de cette mesure impolitique et anti-économique au suprême degré a été de décourager le bon vouloir de nos voisins et de les exciter contre nous. Autrefois, les gros acheteurs de riz établis à Canton, Hongkong et Shanghai, venaient régulièrement chez nous chaque année écouler les marchandises de leur pays qui nous faisaient défaut et réemployaient les sommes ainsi réalisées à l'achat de nos produits forestiers, agricoles et miniers, surtout de nos grains. Depuis l'établissement de notre néfaste politique ultra-protectionniste, ces fidèles clients nous ont mis à l'index et sont allés s'approvisionner au Siam et en Birmanie, établissant ainsi [84] entre ces pays et le leur un formidable courant d'affaires à nos dépens. Ce boycottage devait aggraver terriblement l'épouvantable misère dans laquelle allaient croupir nos paysans durant la crise, en même temps qu'il diminuait considérablement nos recettes douanières.

Le mal est devenu si profond que le simple retour à la piastre d'argent et à l'ancien régime douanier sera insuffisant pour ramener tous nos acheteurs de jadis. Ces derniers ont si bien désappris l'entrée de nos ports que plusieurs années d'efforts soutenus et d'habile diplomatie seront nécessaires avant de les décider à nous revenir. Et même un peu de dumping ne sera pas superflu...

Daignera-t-on en convenir à Paris ? ? ?

Le commerce avec la France est un but plus que respectable. Mais si l'on veut vraiment relever le chiffre de nos importations en faveur de la Mère-Patrie, il faudrait

peut-être commencer par nous donner les moyens d'augmenter notre pouvoir d'achat, tombé à zéro depuis l'avènement de cette politique protectionniste outrancière et à courte vue... Un enfant de dix ans le comprendrait....

De bons esprits ont exprimé la crainte que le retour à la prospérité commerciale d'antan survenant après la période pénible que vient de traverser la Colonie, se traduise dans notre Tonkin surpeuplé par une recrudescence de disettes provoquées par l'appât du gain immédiat qui pourrait inciter les paysans à se démunir imprudemment de leurs réserves. Certes, la chose ne serait pas impossible. Mais ces sages admoniteurs oublient que nos Chefs d'Administration locale sont suffisamment armés pour conjurer net le péril. Dès les premiers signes alarmants d'imprévoyance, ils auraient en effet la ressource de régler la sortie de nos grains en faisant jouer le Contingentement. Ils l'ont d'ailleurs déjà fait plus d'une fois...

L'objection ne saurait donc être retenue.

*HAÏPHONG, PORT FRANC* : Cette question déborde du cadre restreint de ce travail, malgré qu'elle se rattache intimement à celle que je viens d'effleurer ci-dessus. Je n'en parlerai donc que pour mémoire, afin de rappeler à nos Nautoniers combien peut être vaste le champ de leur activité rénovatrice.

Un explorateur de grande classe, le Dr LEGENDRE, a indiqué l'importance que prendrait notre grand port tonkinois si la France se déclarait prête à lui accorder la franchise douanière et se décidait à prolonger notre chemin de fer du Yunnan jusqu'au Setchouen (une des plus riches provinces de la Chine) et à voter les crédits pour la création d'un avant-port en eaux profondes. Ce dernier projet a d'autre part fait l'objet d'une étude fort inté- [85] ressante qui a paru dans l'*Éveil Économique* sous la signature de M. LAPICQUE si j'ai bonne mémoire.

Ces conceptions ne sont pas aussi chimériques que certains l'ont voulu dire. Elles réclament néanmoins des réalisateurs de génie et une rigide continuité dans la conduite d'aussi vastes travaux. Mais ces qualités ne font pas défaut à notre race. Il n'est qu'à considérer les admirables entreprises de ce genre que nos ingénieurs ont menées à bien dans l'Amérique du Sud. Les hommes d'État qui consacraient leur vie à ces conceptions hardies détroqueraient Hongkong, le puissant emporium de la Chine méridionale, au profit de Haïphong, qui, du coup, deviendrait un des premiers ports du monde !

Une puissante base navale en Baie d'Along, appuyée contre les inépuisables Charbonnages de Hongay, Kébao et Đôngtrieu, compléterait, au point de vue militaire, cette prodigieuse transformation qui raffermirait la puissance franco-indochinoise en Extrême-Orient.

La question est trop formidable pour ne pas enthousiasmer, un jour ou l'autre, quelques rudes énergies, enflammées par les sentiments les plus purs et les plus beaux que puisse engendrer la fièvre patriotique. Je souhaite ne pas quitter ce monde avant d'avoir vu le commencement de cette marche résolue en avant, si éminemment française !

Aucun champ d'action ne peut être plus fertile en heureux résultats pour la Colonie aussi bien que pour la France.

Avis aux jeunes générations qui se lèvent.

*SUPPRESSION DES DÉPENSES DE VASSALITÉ* : D'autres les dénomment « contributions de suzeraineté » mais le titre importe peu, puisque quel que soit le nom, c'est nous qui les payons en définitive...

Je me suis excusé déjà de n'avoir pas sous la main les éléments indispensables pour discuter avec précision sur les questions budgétaires actuelles.

Cette infériorité est due, ai-je dit, à mon confinement dans la brousse, loin des sources de renseignements officiels et mon réveil subit me prend au dépourvu.

Le lecteur voudra donc bien m'être indulgent pour ce cas de force majeure et souffrir qu'à défaut d'une meilleure documentation, j'emprunte les chiffres de l'année 1927, les seuls précis que j'aie sous la main. Il y aura lieu, naturellement, de tenir compte des dégrèvements que la France a dû, très certainement, nous accorder au cours de la terrible crise que nous venons de subir et qui n'est pas près de finir.

Il est souverainement inique de profiter de notre sujétion pour nous faire supporter une foule de dépenses qui, logiquement, devraient incomber entièrement à la Mère-Patrie.

[86] Parmi ces frais abusifs, je relève, pour l'époque précitée, les chiffres suivants :

Armée et marine	32.000.000 francs
Aéronautique militaire	700.000
Corps des inspecteurs des Colonies	40.000
École coloniale	225.000
Agence générale des colonies	880.000
Conseil supérieur des colonies	20.000
Institut d'agronomie coloniale	203.000
Consulats français en Extrême-Orient	?
Subventions diverses	?
Subventions à la Presse (coloniale et métropolitaine)	1.800.000

Soit une quarantaine de millions au total, si l'on passe au crible toutes les autres dépenses impérialistes, à l'époque des vaches grasses, et qui doivent probablement osciller en ce moment de crise, entre quinze et vingt millions — sauf erreur de ma part, bien entendu, à cause des raisons que j'ai fournies plus haut.

M. MOUTET serait bien inspiré s'il daignait faire éplucher par ses bureaux ce chapitre, en vue d'en poursuivre l'abrogation définitive ? Nous lui en serions tant reconnaissants !

RECRUTEMENT DES FONCTIONNAIRES <sup>31</sup> : Une des causes qui paralysent les bonnes relations entre Français et Indigènes réside dans le mode actuel de recrutement des fonctionnaires de la Colonie.

Le népotisme est tellement entré dans nos mœurs métropolitaines qu'il a valu au régime le surnom tristement édifiant de *République des Camarades*.

L'éloignement n'a, hélas, pas mis l'Indochine à l'abri de cette plaie. Bien au contraire, notre malheureuse Colonie sert, en quelque sorte, d'exutoire à tous les fils à papa, aux ratés, voire même aux dévoyés de « bonne famille », à tous les pistonnés enfin, dont veut se débarrasser élégamment la Métropole. Les vraies valeurs françaises sont les

---

<sup>31</sup> Partie reproduite par l'*Effort*, 9 avril 1937, sous la signature de « Pierre Toussaint ».

premières à pâtir de cet état de choses. Quant à la Colonie, elle a tout simplement failli en mourir...

C'est, en effet, parmi ces indésirables fruits secs des amitiés parlementaires que se recrutent en très grande majorité les éléments imbus de ce déplorable esprit impérialiste qui veut que les Indigènes soient des êtres inférieurs, des « sauvages » qu'il convient de conduire à grands coups de trique !

On se rappelle où ces exécrables méthodes nous ont menés en 1930, mais ce qu'on ne saura jamais exactement, c'est la somme de haines qui est venue s'ajouter aux rancunes anciennes et qui a pris naissance dans les [87] mesures de répression par trop impitoyables au cours desquelles la Légion Étrangère s'est couverte d'une gloire... affreuse (exécution sommaires de familles entières, destruction des villages par les explosifs et l'incendie, bombardements aériens, etc., etc.).

Ce système de népotisme exagéré ne nous vaut pas, fort heureusement, que des « civilisateurs » de cette espèce... Assez nombreux sont en effet les agents que nous envoie la Métropole qui s'appliquent à entretenir des rapports corrects avec les populations autochtones. Mais tous ne sont pas sincères et l'Annamite éduqué à la française, est péniblement impressionné lorsqu'il se rend compte de la superficialité de ces marques de sympathie opportuniste.

Enfin, ces méthodes de recrutement irritent, non sans raison, les jeunes Français et métis franco-indigènes nés et élevés dans la Colonie. Elles mécontentent grandement, également, ceux de nos Protégés qui sont riches de diplômes mais pauvres d'espérance. En un mot, tous les Indochinois sont outrés de leur mise à l'écart. Ils ne peuvent tolérer qu'on les sacrifie ainsi pour complaire aux exigences politiciennes de la France lointaine.

Les bureaux de la rue Oudinot peuvent faire leur *mea maxima culpa* au sujet de ces abus. Des Gouverneurs Généraux, eux-mêmes se sont vus en effet imposer des collaborateurs immédiats dont ils ne voulaient à aucun prix.

On voit par ce détail jusqu'à quels excès peut se laisser entraîner cette Bureaucratie dictatoriale lorsqu'elle s'applique à ne pas mécontenter les leaders de la politique dont elle craint le contrôle et les attaques.

Il résulte de ces fâcheuses habitudes une vive dualité entre les deux camps: indochinois et métropolitain. L'un, le plus fort, entend conserver ses avantages ; l'autre réclame furieusement sa place au soleil du pays natal. On ne saurait lui donner tort...

L'encombrement de nos cadres administratifs par cette clientèle de pistonnés métropolitains ne serait pourtant qu'un demi-mal si l'Armée n'intervenait à son tour pour s'emparer des rares emplois subalternes qui restent encore libres.

Les retraités militaires entrent en effet automatiquement dans les emplois civils à l'âge de 40 ou 45 ans, c'est-à-dire au moment critique où les forces et l'activité des coloniaux déclinent très rapidement. On a estimé à 75 et même à 100 pour cent la proportion de cet envahissement d'anciens militaires dans la Police, la Garde indigène, les Services pénitentiaires, les Forêts et les Douanes et Régies <sup>32</sup> ! Finalement, il ne reste plus rien pour les natifs, Français, Eurasiens ou Indigènes, pourtant autrement mieux adaptés au climat de la Colonie ainsi qu'aux mœurs et coutumes de ses habitants dont ils parlent couramment la langue.

[88] Si l'on n'y met le holà, on finira par faire éclore en ce pays des sentiments de séparatisme d'autant plus dangereux qu'ils peuvent entraîner la rébellion et la guerre civile... Ne riez pas, car c'est ainsi qu'on engendre les Aguinaldo...

---

<sup>32</sup> Cf. l'*Asie française*.



Le remède à ces iniquités qui me paraît tout indiqué parce que fort simple, consisterait à fermer d'abord carrément les portes administratives aux retraités civils ou militaires de tous grades et à réserver ensuite aux Indochinois d'origine les *quatre cinquièmes* des emplois vacants. On devrait enfin uniformiser les soldes en partant du principe qu'à *valeur égale* doivent correspondre des *soldes égales*, sans tenir compte du lieu de la naissance ou de la couleur de l'épiderme des impétrants.

La Colonie gagnerait à ces réformes d'éliminer rapidement les tempéraments brutaux ou inadaptés qui la scandalisent trop souvent ; de diminuer les malentendus et les causes de friction entre les représentants de l'administration et la population ; d'avoir un personnel de choix, jeune, actif, acclimaté ; de réaliser enfin de notables économies sur les frais d'hospitalisation, de convalescence et les voyages très coûteux des fonctionnaires partant en congé administratif en France avec leur famille ou retournant en Indochine aux frais de cette dernière.

Ces réels avantages seraient accompagnés de beaucoup d'autres non moins sérieux. Les soldes étant prélevées sur le Budget — dirait La Palice — et le Budget étant alimenté pour sa presque totalité par les Indigènes, il serait raisonnable que cet argent restât dans le pays et y soit remis en circulation. Ce serait d'une *équité* élémentaire, pour ne pas me servir du mot *honnêteté*...

Il n'en va malheureusement pas ainsi. Nos fonctionnaires métropolitains viennent ici en qualité de simples *passagers*, avec l'idée fixe de se retirer définitivement en France sitôt leur mise à la retraite. Mais cette retraite a beau être coquette, elle n'est pas suffisante pour leur assurer le confort dont ils ont pris l'habitude durant leur long séjour colonial. Aussi cherchent-ils à augmenter le plus possible leurs futurs revenus — ce dont on ne saurait les blâmer.

Ce souci de l'épargne, tout louable qu'il soit, porte un très grave préjudice à la situation économique de l'Indochine. Il se traduit en effet par de grosses économies dont l'envoi en France représente chaque mois des sommes énormes qui sont perdues à tout jamais pour la Colonie.

Ce reproche a été lancé maintes fois contre les Chinois *qui avaient du moins l'excuse de coopérer à notre prospérité générale par l'achat de nos produits*. On ne pourrait en dire autant de nos fonctionnaires dont les rôles de perception fiscale ou d'autorité n'ont aucune influence directe sur notre balance commerciale.

Si personne jusqu'ici n'a osé formuler ce grief à l'encontre des Budgétivores « épuisants » que nous envoie la Métropole, cela tient à la très [89] grande puissance morale qu'ils ont acquise parmi nous. Il est hasardeux, en effet, d'attaquer, même timidement, un pareil organisme dont les membres détiennent tous les postes de commandement et que la force de leurs groupements corporatifs rend particulièrement redoutables. Car, seuls, ils bénéficient de l'action syndicale, leurs Amicales n'étant pas autre chose, au fond, que des Syndicats camouflés. Aussi, dès qu'on fait mine de battre en brèche leurs privilèges, on s'expose à une belle levée de gourdins ! (au figuré s'entend...)

Le recrutement presque entièrement local que je propose ne lèserait pourtant en rien les situations acquises et, que cela plaise ou non, on sera bien contraint de s'y résoudre tôt ou tard. Dès lors, pourquoi attendrait-on davantage ?

Les Amicales me lanceront peut-être l'anathème, mais, individuellement, beaucoup de leurs membres ne pourront s'empêcher de me donner secrètement raison, surtout ceux d'entre eux qui ne nourrissent pas à l'égard de nos protégés, les préjugés raciaux qui ont fait tant de mal en ce pays.

La Justice est la Justice ! Il ne saurait y avoir de compromis avec l'intransigeante Déesse...

[91]  
**DEUXIÈME PARTIE**

CHAPITRE PREMIER

**Vers l'Autonomie.**

Me voici arrivé au point culminant de mon travail. Maintenant que j'ai dénoncé les principaux abus et erreurs de nos méthodes actuelles de Gouvernement, il me reste à indiquer sommairement les moyens d'y remédier et de rénover ce malheureux pays qui, après avoir été secoué par les tragiques convulsions politiques de 1930, a eu la malchance d'être ruiné par la terrible crise économique qui survint immédiatement après et dont nous souffrons toujours.

Toutes les fautes, toutes les erreurs, tous les abus que nous venons de passer en revue dans la première partie de cette étude, sont, en définitive, la rançon inéluctable du Régime de Centralisation à outrance que nous a imposé la Métropole.

De par leur état réduit au rôle de simples agents d'exécution, nos Administrateurs locaux n'ont pas souventes fois l'occasion de faire prévaloir leurs points de vue lorsqu'ils concernent les aspirations et les véritables intérêts des populations confiées à leurs soins. Comme nous l'avons vu précédemment, Paris entend nous gouverner étroitement à sa guise, sans se soucier des profondes différences de mentalité qui séparent les deux peuples en présence, ni daigner tenir compte de nos doléances les plus pressantes. Jamais nous ne nous élèverons avec assez de force pour protester contre les maux innombrables dont nous sommes redevables au néfaste Rondecuirat Oudinien qui nous jugule !

Je ne suis pas de ceux qui tombent dans le travers de dénigrer systématiquement notre œuvre coloniale et de chanter les louanges de nos « bons amis » (?) colonisateurs les Anglais. J'estime au contraire que malgré les très graves erreurs de notre système actuel, il est beaucoup plus libéral au fond que celui de la perfide Albion. Mais de là à l'admirer...

[92] C'est un peu comme si l'on plaçait une grande maison de commerce. un de nos modernes Omniums aux rouages compliqués et délicats, sous la direction d'un groupe omnipotent composé de médecins, de philosophes et de policiers par exemple, bref d'un tas de profanes peu préparés par destination aux arcanes du négoce.

*Il faut absolument que nous obtenions la grâce de nous diriger nous-mêmes ; que nous soyons autorisés à voter notre budget, à choisir nos lois, nos règlements intérieurs, à procéder aux réformes économiques et douanières de notre préférence, à assumer enfin la responsabilité entière des décisions que nous dictera notre propre expérience et que nous réaliserons selon notre convenance afin d'assurer la prospérité de ce pays qui est nôtre. Hors de là, l'Indochine ne pourra que végéter misérablement, pour notre plus grand malheur.*

« L'Indochine aux Indochinois ! » sera la devise des membres de la future Ligue émancipatrice...

J'ai donné sans faiblesse mon opinion de vieux colonial sur les graves malaises dont souffre notre « pauvre » Indochine, réputée si « riche » hier.

Avec la même franchise, j'ai fourni les raisons sur lesquelles s'appuie ma conviction du relèvement rapide de ce peuple en retard. Oui, des écoles et encore des écoles ! Et

dans un quart de siècle, il sera en état de recevoir des mains de sa Tutrice les rênes de ses propres destinées. Je réponds du succès, si l'on veut se donner la peine de s'atteler résolument au grand œuvre et avec toute la vigueur dont est capable notre race lorsqu'il s'agit de mener à bien une tâche ardue mais généreuse...

Car dans mon esprit, l'œuvre de rénovation populaire par l'instruction est à la base du système autonome dont je « rêve » — que mes adversaires impérialistes ne se gaussent pas pour ce mot, car le « rêve » dont je parle est parfaitement réalisable — Il ne peut s'agir, en effet, de faire gouverner ce pays par une élite intellectuelle sincère mais restreinte, mise par avance en minorité par une phalange beaucoup plus nombreuse de parvenus et d'arrivistes qui marcheront à la remorque de Français ambitieux, plus ou moins inféodés à la Finance dévorante.

Tel que je le comprends, ce futur Gouvernement devra rassembler toutes les bonnes volontés de la Nation indochinoise, toutes les énergies, toutes les classes et toutes les races, par la grâce de l'instruction primaire et du suffrage universel.

Dédaignant les théories savantes, j'ai conçu, avec comme guides mon simple bon sens et l'expérience de mes trente années de luttes coloniales, un programme d'acheminement vers l'aube radieuse que j'entrevois... un programme sans prétention et que je serais heureux de voir *complété, remanié, bouleversé même de fond en comble pourvu qu'il en résulte le bonheur à venir de nos fils et de nos filles.*

Selon moi, donc, un quart de siècle, au minimum, sera indispensable pour préparer les populations autochtones à prendre une part effective au gros événement politique et administratif qui doit transformer leur beau pays.

[93] Je diviserai cet apprentissage en cinq étapes de cinq années chacune. étant bien entendu que la France aura pour devoir d'allonger ou de nous faire redoubler tel stage qu'il lui plaira, de façon que les fruits de notre évolution progressive soient mûris à point.

*PREMIER LUSTRE* : On débutera par la mise en pratique des réformes élémentaires prévues par M. MOUTET, complétées par celles, non moins élémentaires, que j'ai présentées précédemment.

L'État-Civil, réorganisé au point de vue indigène, sera soigneusement tenu à jour, de manière que la situation de chaque natif soit bien nette lorsque viendra, un peu plus tard, le moment de décréter la conscription et l'attribution aux futurs citoyens indochinois de leurs droits civiques.

Le Cadastre et le Régime foncier feront également l'objet d'une refonte méthodique et générale, province par province, en vue d'une amélioration notable des droits de propriété ainsi que du régime fiscal.

Les grands travaux d'utilité publique seront repris d'après un vaste plan de campagne d'ensemble, mûrement étudié. Plus il y aura d'ordre et de progrès dans la Colonie, plus cette dernière verra ses débuts d'Autonomie facilités.

Le Grand Conseil des Intérêts Économiques sera transformé en une Assemblée composée en entier par des membres élus par un cens électoral franco-indigène aussi large et équitable que possible, mais qui sera basé sur le degré d'instruction, de préférence à celui de la fortune. Pour la première fois en ce pays, les certificats de scolarité pourront être de quelque utilité pour leurs détenteurs...

L'égalité numérique des sièges entre les Délégués français et indigènes assurera la sincérité des mesures votées par l'Assemblée, dès les débuts de sa création.

Pendant ce premier lustre, le jeune organisme, qu'on pourrait baptiser *Haut Conseil* ou *Haute Assemblée indochinoise*, continuera de s'occuper des questions économiques. Mais il sera en outre habilité à *voter le budget*.

Le droit de veto sera retiré à la haute Administration. Il sera réservé au Ministre des Colonies, seul compétent pour juger en dernier ressort des conflits qui pourront s'élever entre l'Assemblée et le Gouverneur Général.

*Huit Députés* nous seront accordés, à raison de : deux pour la Cochinchine, trois pour le Tonkin beaucoup plus peuplé, et un pour chacun des trois autres pays de l'Union : Annam, Laos et Cambodge.

*Trois sénateurs* représenteront la Colonie au Palais du Luxembourg : un pour la Cochinchine, un pour le Tonkin; le troisième sera attribué à l'Annam, au Laos et au Cambodge réunis.

[94] Ces onze représentants parlementaires seront élus par le même collège électoral qui assurera l'élection des membres de la *Haute Assemblée*.

*Tous les électeurs seront éligibles*, sans distinction de race ni de fortune, sous réserve des conditions d'âge qui seront prévues à ce sujet.

La représentation parlementaire franco-indigène sera tenue de suivre les directives de la *Haute Assemblée* avec laquelle elle restera en communication constante.

Les Députés et Sénateurs seront agréés par le Ministre des Colonies en qualité de Conseillers. Les bureaux du ministère ne conserveront plus qu'un rôle effacé, du moins en ce qui concernera les affaires indochinoises.

*ENSEIGNEMENT* : L'enseignement sera partout largement diffusé.

Les *Écoles privées* pourront être autorisées sur simple déclaration, sous réserve de se conformer aux programmes officiels et d'être étroitement soumises au contrôle de la Direction de l'Enseignement. De lourdes pénalités et même l'interdiction frapperont les délinquants.

Chaque *village* sera tenu d'ouvrir une *école élémentaire* à ses frais, sans luxe inutile. Les *dinh* communaux et les pagodes seront utilisés à cet effet. Les heures de classe devront être fixées de façon à permettre aux familles pauvres d'envoyer leurs enfants à l'école sans nuire aux soins du bétail domestique que ces derniers conduisent à la pâture. Compris de cette façon, l'enseignement pourra être alors obligatoire. L'entretien et les dépenses diverses (mobilier rustique, fournitures, solde des maîtres et des maîtresses, etc.) seront à la charge du village qui pourra consacrer à cet effet les revenus des biens communaux. Lorsque ces revenus seront insuffisants, la commune pourra voter des centièmes additionnels. Enfin, les bourgades vraiment trop pauvres pourront exceptionnellement faire appel à l'aide officielle. C'est ici qu'un fonds provincial scolaire rendrait de grands services ; nous examinerons un peu plus loin comment on pourrait le constituer, *sans appauvrir l'État*.

Chaque *phu* ou *huyên* sera le siège d'une école primaire mixte, aux frais de la Colonie. Les villages suffisamment prospères pour s'offrir cet enseignement seront encouragés par des subventions officielles.

Une *école primaire supérieure* et une *école d'apprentissage* où seront enseignés pratiquement les principaux métiers de la province seront créés dans chaque chef-lieu provincial, aux frais de l'État.

Des *écoles normales* d'instituteurs et d'institutrices, formeront le personnel enseignant en nombre suffisant pour faire face aux besoins du pays.

L'*enseignement professionnel* donné dans les Ecoles d'industries et d'arts appliqués, sera remanié et considérablement augmenté.

Des cours d'instruction civique d'au moins une heure par semaine seront donnés dans toutes les écoles publiques ou privées, sans exception. Leur programme fera l'objet des soins éclairés de la Direction de l'Enseignement.

C'est par l'école que seront formés les futurs citoyens indochinois, c'est pour- [95] quoi cette instruction civique devra retenir d'une façon toute particulière l'attention et la sollicitude officielles. Les deux sexes recevront cet enseignement, en raison de l'autorité morale que la femme détient dans le foyer annamite. Les masses populaires sont trop arriérées pour qu'on néglige les plus petits moyens de transformer les jeunes générations à venir en un citoyenat vraiment conscient de ses devoirs électoraux.

J'inclinerais même pour que ces cours civiques soient complétés par des leçons publiques, données sous forme de conférences ou de causeries aux villageois adultes et durant lesquelles le maître d'école s'efforcerait de réveiller l'apathie de ces cerveaux frustes et ignorants. Ces leçons pourraient avoir lieu le soir, une fois par semaine, après le travail des champs et devraient revêtir une forme suffisamment captivante pour attirer les parents des élèves. Les distractions sont si rares dans les villages que le succès ne serait pas douteux si l'on voulait se donner la peine de rendre ces cours attrayants.

Nos pédagogues sauraient certainement leur donner cet attrait indispensable et les mettre à la portée des ignorants trop âgés pour retourner sur les bancs de l'école. C'est une simple question de manuels.

L'*enseignement supérieur* sera réorganisé et l'*Université Indochinoise*, dont il a été précédemment question dans le chapitre traitant de « l'Influence de notre Culture », fonctionnera à plein exercice à Hanoï ou à Dalat, de façon à faire de ces villes des foyers intellectuels capables d'attirer la jeunesse estudiantine de l'Asie entière. Il y a là un magnifique champ d'action culturel qui ne peut manquer d'être retenu par nos dirigeants et qui intéressera certainement et tout particulièrement notre Ministre des Affaires Etrangères qui ne pourra guère refuser une importante subvention.

J'ai tout à l'heure posé le principe de la création de *fonds scolaires dans les provinces*. À ce sujet, je ne résiste pas au plaisir d'exposer un projet que je tiens de deux mandarins sincèrement dévoués à l'évolution de leur pays. La paternité de cette proposition reviendrait, paraît-il, à un de nos Administrateurs des Services Civils du Tonkin, connu pour son activité et son zèle à travailler pour le bonheur de ses administrés.

Voici, si mes renseignements sont bien exacts, en quoi consisterait cette innovation, basée sur l'amour invétéré du jeu qui caractérise les Asiatiques en général et plus particulièrement les Annamites. Elle offre le précieux avantage de *n'être pas immorale*, chose rare en cette matière...

S'appuyant sur l'abattement fiscal de 10 % que décida en 1913 M. PAGÈS, alors qu'il était Résident Supérieur intérimaire au Tonkin, l'auteur de cette remarquable proposition demandait que ce dégrèvement fut annulé afin que les sommes ainsi recueillies puissent constituer une caisse provinciale qui alimenterait les œuvres d'assistance sociale de la province.

Ce fonds d'assistance serait alimenté par un prélèvement du 1/5 sur les sommes ainsi récupérées. Les 4/5 restants seraient répartis entre les contribuables favorisés par le sort, sous forme de lots. Chacun des numéros [96] matricules apposés sur les cartes d'impôt personnel prendrait part au tirage. En définitive, l'effort demandé aux habitants adultes ne serait que de 2 % puisque les 8 autres pour cent leur seraient redistribués lors du tirage.

La reprise actuelle des cours du paddy faciliterait très heureusement cette intéressante opération.

Les avantages de ce système de loterie fiscale — original et bien couleur locale — seraient nombreux, aussi bien pour l'État que pour les particuliers.

Les recettes du Trésor afférentes à l'impôt personnel ne tarderaient pas à grossir d'au moins 10 ou 15 %, car il n'est pas un village qui ne triche avec le fisc et ne dissimule 20 ou 30 % du nombre de ses adultes passibles de l'impôt (ce pourcentage est même très souvent dépassé, ce qui deviendrait impossible si l'État-Civil indigène était organisé comme je le demande plus haut).

Les villages dissimulent donc un nombre considérable de non-inscrits. Il ne faudrait pas croire que ces derniers profitent personnellement de cette fraude. En réalité, le bénéfice ainsi réalisé aux dépens du Trésor est réparti entre tous les habitants de la commune et les non-inscrits doivent payer leur quote-part tout comme les autres. Le gain qu'ils réalisent dans ces conditions est très minime comparativement aux mille

ennuis qui résultent pour eux de la privation de leur carte personnelle, sans laquelle aucun indigène ne peut se déplacer. Quand ils veulent se rendre à la ville ou dans la province voisine, les non-inscrits doivent emprunter la carte d'un voisin régulièrement inscrit, ce qui ne va pas toujours sans risques ni menus frais.

Le système de loterie fiscale, grâce à l'appât de ses lots, inciterait les fraudeurs à augmenter légèrement la grosse redevance qu'ils versent au village, et à se munir d'une carte d'impôt régulière. Leurs voisins, en effet, ne consentiraient plus à prêter la leur, en raison de la grande valeur qu'ils lui attribueraient dans l'espoir de gagner un lot. Du fait que ce bout de carton participerait aux tirages, le devoir fiscal ne serait plus une corvée. Il deviendrait un jeu agréable, bien en harmonie avec les mœurs du pays. Enfin, le nouveau système n'entraînerait aucun frais, sauf celui insignifiant du tirage et de la publicité donnée aux numéros gagnants. Fait un mois ou quinze jours avant le Têt, ce tirage aurait une vogue énorme parmi les contribuables, en raison de l'aide précieuse qu'en retireraient les gagnants pour fêter dignement les fêtes rituelles du nouvel an.

Chaque village détiendrait un registre qui porterait les noms des inscrits, avec en regard le numéro de leur carte, de façon à éviter les fraudes, lors de la distribution des lots.

À titre d'exemple, je donne ci-après les chiffres de l'opération pour une province moyenne, comptant 200.000 inscrits. Le dégrèvement Pagès se montant à environ 0 \$ 30 par tête d'inscrit, y compris les centièmes additionnels, une province de cette importance pourrait disposer de  $200.000 \times 0,30 = 60.000$  piastres, sur lesquelles 12.000 piastres (le 1/5) iraient au fonds [97] provincial d'assistance sociale et le reste, soit 42.000 piastres, formerait les lots qui pourraient se décomposer ainsi.

1 lot de 1.000 piastres	1.000 piastres
2 lots de 500 piastres	1.000 piastres
4 lots de 250 piastres	1.000 piastres
10 lots de 100 piastres	1.000 piastres
20 lots de 50 piastres	1.000 piastres
50 lots de 20 piastres	1.000 piastres
50 lots de 20 piastres	1.000 piastres
4.175 lots de 10 piastres	41.750 piastres
Total des lots	47.750 piastres
Frais du tirage et divers	250 piastres
Total général	48.000 piastres

Ainsi qu'on le voit, ce projet ne manque pas d'envergure ni d'allure ! Mais il me semble qu'on pourrait sans grands inconvénients le modifier *en réservant une deuxième tranche de un cinquième pour la création d'un fonds scolaire rural* destiné à aider les communes trop pauvres pour entretenir leur école.

La province disposerait ainsi chaque année de 12.000 piastres pour secourir ses sinistrés en cas d'inondation, de sécheresse ou de typhon. Une deuxième somme de 12.000 piastres également l'aiderait puissamment pour développer chez elle l'Enseignement dans les villages. Au lieu de 4.715 petits lots de 10 piastres, la loterie fiscale n'en distribuerait plus que 3.000 environ, ce qui serait encore très appréciable, les autres lots restant inchangés. Un fonds de réserve, enfin, pourrait devenir très

important plus tard, s'il était sagement et directement géré par un Comité provincial placé sous le contrôle de l'Administrateur-Résident.

Il ne coûterait rien de tenter un essai loyal dans une province quelconque du delta tonkinois avant de se prononcer pour ou contre ce projet.

Si nous ne dépendions pas aussi étroitement de Paris, il est probable que cet essai serait depuis longtemps chose faite. Mais il me semble entendre les protestations pudibondes de nos Bureaucrates, érigés en professeurs ès-moralité ! C'est là précisément que réside le danger que j'ai déjà signalé, de vouloir nous diriger selon nos principes occidentaux, sans daigner tenir compte de l'éthique, des mœurs et des coutumes de nos protégés.

Cette loterie spéciale n'offre que des avantages. Elle est d'autant plus séduisante qu'elle est nette de toute immoralité et n'entraînerait qu'un effort très minime pour le peuple des contribuables.

Tout plaide en sa faveur... Grâce à elle, le problème de l'Enseignement rural pourrait être en grande partie résolu, Cela seul mériterait qu'on l'adoptât...

[98] Au cours de cette première étape quinquennale, on plantera les premiers jalons pour la création d'une armée indochinoise franco-indigène. On commencera tout d'abord par former les premiers effectifs indigènes au moyen d'un système d'enrôlements mi-obligatoires, mi-volontaires. Nos chefs militaires sauront certainement mettre au point cette question délicate. Une école d'enfants de troupe et une école d'application formeront les sous-officiers et officiers de cette armée « nationale » embryonnaire.

La création de la nouvelle armée indochinoise, dont le rôle sera purement défensif, n'empêchera pas la France d'entretenir en Indochine, mais à ses frais, des détachements de troupes, des dépôts de matériel, des arsenaux, des points d'appui militaires, etc., de façon à ce qu'elle puisse intervenir rapidement, le cas échéant et partout où elle le jugera nécessaire, en Extrême-Orient.

La Garde indigène restera inchangée, sous le commandement de l'Administration civile. Elle constituera une milice mobile, chargée d'assurer l'ordre à l'intérieur. Les effectifs de la Gendarmerie seront renvoyés en France.

Le Gouvernement général, les Chefs des Administrations locales et les Résidents Chefs de provinces seront chargés comme auparavant de faire appliquer les règlements administratifs.

\*  
\*   \*   \*

*DEUXIÈME LUSTRE* : Les pouvoirs de la *Haute Assemblée* seront élargis. Elle donnera son avis sur l'opportunité des projets de lois, décrets et arrêtés concernant la Colonie.

Les Députés et Sénateurs défendront ses points de vue devant le Parlement métropolitain et auprès du Ministre des Colonies.

Les Monarques régnants n'auront plus que des fonctions purement honorifiques, à moins qu'ils ne préfèrent abdiquer et vivre bourgeoisement, dans la Colonie ou en France, de leurs listes civiles. *Je suis persuadé qu'ils ne demanderont pas mieux...*

Nos représentants, ai-je dit, se tiendront en constantes relations avec la *Haute Assemblée* dont ils suivront les directives. *La distance ne gênera pas ces rapports.* Les progrès continuels de la « sans-fil » (télégraphe, téléphone, télévision) et de la navigation aérienne supprimeront bientôt l'espace. *Paris ne tardera pas à être à moins de deux jours de Hanoi, Dalat et Saïgon, grâce à l'aviation* (dernièrement, Japy a mis 51 heures pour venir de Paris à Hanoi). Donc, au point de vue du facteur « temps »,

l'Indochine sera, pratiquement, au même niveau que Bordeaux ou Alger pour ses relations avec la Ville-Lumière.

[99] Les effectifs de l'armée locale seront considérablement augmentés en attendant la conscription obligatoire. Les instructeurs seront pris dans les dépôts français. Cette armée sera provisoirement placée sous le commandement du Général commandant supérieur des troupes françaises.

Les stations de Radio et les terrains d'atterrissage militaires et civils seront multipliés aux frais de la Colonie, de façon que les régions déshéritées puissent être desservies par les avions particuliers ou les lignes subventionnées.

Les troupes stationnaires françaises ne devront comprendre que des *Français blancs*. La Légion étrangère et les troupes de couleur ne pourront plus tenir garnison en Indochine durant toute la durée de cette évolution.

La ville de Dalat, tête de ligne des transports aériens, deviendra le siège de la *Haute Assemblée* et sera choisie comme capitale administrative et gouvernementale de la Colonie. Tous les Services généraux seront transférés dans la nouvelle capitale. Ce choix fera disparaître les causes de rivalité qui ont si longtemps divisé Hanoï et Saïgon et faciliteront les rapports officiels avec les différents pays de l'Union.

\*  
\*   \*   \*

*TROISIÈME LUSTRE* : Cette période sera marquée par l'entrée de l'Indochine dans les premières phases de son Autonomie politique et administrative.

Le cens électoral indigène sera considérablement élargi. Chaque village aura ses délégués-électeurs, désignés par les suffrages de leurs concitoyens.

La *Haute Assemblée* votera directement les décrets, arrêtés et règlements intérieurs. Ses décisions deviendront applicables sitôt après l'approbation du Ministre des Colonies.

Les lois continueront à être votées par le Parlement métropolitain. Les Députés et Sénateurs seront là pour prendre la parole au nom de la *Haute Assemblée*. Toutes les garanties seront donc assurées de part et d'autre.

La conscription obligatoire pour tous les Indochinois âgés de dix-huit ans sera enfin décrétée. Le service militaire sera de deux années. L'armée locale sera alors vraiment nationale.

Autant que possible, les soldats seront mutés d'un pays de l'Union à un autre. Ceci pour deux raisons. La première : afin de mieux fusionner entre elles les races locales ; la deuxième : pour parer aux risques d'un mouvement séparatiste régional quelconque. Un mouvement de ce genre serait en effet gravement préjudiciable à l'entité du futur Dominion qu'il pourrait retarder et toutes les précautions devront être prises pour éviter ce danger.

[100] La Haute Assemblée commencera l'étude de la future Constitution et communiquera ses travaux au Gouvernement métropolitain par l'intermédiaire de ses Représentants parlementaires qui continueront la mise au point du projet, d'accord avec les Pouvoirs publics français. Plusieurs années ne seront pas de trop pour parfaire ce travail important et délicat. Il suffira que le projet constitutionnel revienne devant la Haute Assemblée six mois environ avant l'expiration du quatrième lustre, pour approbation ou critiques suprêmes, de façon à pouvoir le soumettre à l'agrément définitif du Parlement français au début du cinquième lustre.

\*  
\*   \*   \*



QUATRIÈME LUSTRE : Le cens électoral sera supprimé. *Les droits civiques seront accordés à tous les citoyens âgés de vingt-et-un ans révolus.* Tous les électeurs, sans exception, seront *éligibles*, sauf incompatibilités (âge, fonctions publiques, etc.).

Le recrutement des fonctionnaires sera complètement arrêté dans la Métropole. Seuls les citoyens indochinois auront accès dans l'administration de leur pays. *Tous les droits acquis seront respectés* et les fonctionnaires métropolitains en service dans la Colonie qui s'engageront par serment à servir fidèlement le futur État Indochinois continueront leur carrière jusqu'au moment de leur mise à la retraite. *Exceptionnellement, ils jouiront de l'électorat, mais ils ne seront pas éligibles.*

Ceux de leurs camarades qui préféreront renoncer à leurs emplois seront, rapatriés à la fin de la cinquième année de ce quatrième lustre et recevront des indemnités de licenciement calculées d'après leurs états de services.

Quant aux autres fonctionnaires qui désireront jouir de la qualité d'*Indochinois*, ils le pourront par la naturalisation qui leur sera accordée d'emblée, sans enquête préalable. Il en sera de même de tous les Français non fonctionnaires qui pourront justifier d'un séjour de dix années en Indochine. Les Indigènes entreront automatiquement dans la nouvelle nationalité. Il en sera de même de tous les natifs indochinois de races étrangères (blancs, jaunes ou noirs) qui déclareront opter à 18 ou 21 ans pour la nationalité indochinoise. Les autres étrangers devront présenter des demandes de naturalisation, lesquelles donneront lieu à des enquêtes sévères. L'impôt du sang sera exigé de tous les nouveaux citoyens, sauf exceptions à prévoir.

\*  
\*   \*   \*

CINQUIÈME LUSTRE : La proclamation, au cours de ce cinquième lustre, de l'indépendance politique et administrative du nouvel État Indo-chinois, mettra fin à l'ingérence métropolitaine dans les affaires intérieures de la Colonie.

[101] *La France conservera sa tutelle sur le nouvel État.* Les dépenses de suzeraineté seront entièrement à la charge de la Mère-Patrie (troupes métropolitaines, gros matériel d'armement, création ou entretien des ports militaires, des arsenaux, des bases aériennes offensives, des escadres navales, des fortifications, etc.).

Le Ministère français des Affaires Etrangères représentera gratuitement l'Indochine à l'étranger et protégera ses nationaux.

*Les Souverains protégés qui n'auraient pas cru devoir abdiquer, devront se retirer.* Une rente civile leur sera servie par le nouvel État jusqu'à la fin de leurs jours et s'éteindra avec eux. Les palais royaux et les propriétés de la Couronne seront nationalisés. Les Monarques déchus pourront prendre part aux affaires de l'État au même titre que les autres citoyens. Les membres de leurs familles ne jouiront d'aucun privilège.

Les fonctionnaires métropolitains qui auraient refusé le serment de fidélité à la nouvelle Constitution seront licenciés et, sur leur demande, rapatriés et indemnisés de leurs services.

*Le corps mandarin sera supprimé.* Ses membres auront la faculté d'entrer dans les nouveaux cadres administratifs que créera la *Haute Assemblée*, à moins qu'ils ne demandent leur mise à la retraite proportionnelle.

Des ministres d'État seront désignés par la *Haute Assemblée*. Le Président du « Conseil indochinois des Ministres » représentera provisoirement l'Indochine autonome

jusqu'à ce que la nouvelle Constitution soit votée par le Parlement français et proclamée.

Les Députés et Sénateurs seront remplacés par une Délégation spéciale qui aura pouvoirs de représenter la *Haute Assemblée* en France.

Les Français qui voudront s'établir en Indochine, y jouiront d'un régime de faveur, mais ils ne pourront pas participer à la vie publique. Ils ne seront ni électeurs, ni fonctionnaires : ils seront traités seulement en *étrangers privilégiés*.

Des conseillers techniques pourront être engagés par contrats, à la condition *sine qua non* d'être Français.

Un *traité de commerce et douanier* réglera les relations commerciales entre l'Indochine, la France et ses possessions d'Outre-Mer.

La *Haute Assemblée* négociera les emprunts d'État, votera les lois, sous réserve de l'approbation du Gouvernement français. En cas de désaccord, le droit de veto métropolitain s'éteindra après deux refus consécutifs du Gouvernement français. Les volontés de la *Haute Assemblée* deviendront alors exécutoires.

[102] Le Ministère indochinois gouvernera le pays sous la forme démocratique prévue par la Constitution.

Aucune modification à la Constitution ne pourra être apportée sans l'approbation métropolitaine donnée dans les conditions sus-énoncées.

*La nation Indochinoise sera tenue de coopérer à la défense de la Mère-Patrie.* Elle ne pourra pas déclarer la guerre ni conclure des alliances et des traités militaires, cette prérogative appartenant exclusivement au Gouvernement protecteur.

En résumé, *l'Indochine autonome sera complètement émancipée en ce qui regardera le Gouvernement et l'Administration intérieurs du pays, ainsi que ses relations économiques avec les nations étrangères. Par contre, sa politique militaire et consulaire internationale sera gérée par la Mère-Patrie, plus que jamais protectrice !*

**Un deuxième projet :  
L'intégration de l'Indochine dans la  
Nation française.**

L'intention qui me guide ne m'aveugle pas au point de me fanatiser pour le régime autonome, tel que je viens de l'exposer.

L'idée qui domine en moi est de soustraire notre chère Colonie à la tutelle étroite qui pèse actuellement sur elle et paralyse tous ses efforts vers le mieux-être de ses habitants. Tous les moyens de libération me paraissent également acceptables, pourvu qu'ils respectent les intérêts réciproques de l'Indochine et de la Mère-Patrie.

J'ai pensé, pour le cas où le système de l'Autonomie n'aurait pas l'agrément de mes compatriotes, qu'il serait bon de leur soumettre un deuxième projet que je crois susceptible de flatter davantage leur amour-propre national, sans renoncer pour cela à mon but d'émancipation. Il reste à savoir s'il ralliera les suffrages des Indigènes, notamment des Annamites, plus directement intéressés que nous dans ce grave débat.

Je vais l'exposer très rapidement.

Si, pour des raisons que je ne prévois d'ailleurs pas, la méthode autonome devait se heurter ici ou en France à de trop vives oppositions, pourquoi ne nous incorporerait-on pas, tout bonnement, dans la grande famille française ?

Rien ne serait plus aisé que de diviser l'Indochine en plusieurs *départements français* (Tonkin, Annam, Laos, Cambodge et Cochinchine, par exemple) ? Les délais de distance, comme nous l'avons vu, ne s'opposeraient pas à cette réalisation.

Là encore mon plan d'instruction populaire et d'éducation civique jouerait pleinement son rôle et permettrait à la France de s'enrichir bientôt de [104] vingt-cinq millions de nouveaux citoyens dont la valeur morale serait pour le moins égale à celle des habitants de nos vieilles colonies.

Ce projet me paraît assez séduisant pour plaire à la fois à mes compatriotes et à nos protégés. On voit d'ici la formidable puissance qu'aurait cette *nouvelle France de plus de soixante-sept millions d'habitants, solidement implantée en Europe et en Asie !*

Beaucoup de Français hésitent de s'expatrier en des pays incertains. Le mot « colonie » les effraie. Cette prévention irraisonnée tomberait d'elle-même sitôt que l'Indochine serait devenue partie intégrante du territoire national. Nombreux seraient nos compatriotes que tenterait la nouvelle France asiatique.

J'ai dit précédemment, en faisant les réserves qui s'imposaient, que notre Colonie n'offrait pas, d'une façon générale, un climat favorable pour le peuplement européen. Il existe néanmoins de vastes régions, encore trop peu connues, qui se prêteraient admirablement à l'acclimatement de nos nationaux. D'immenses espaces, d'une fertilité peu commune n'attendent que des bras robustes pour être mis en culture. Ils présentent l'avantage d'être très peu peuplés et de jouir d'une température idéale pour les organismes européens. Là, il n'existe pas de paludisme et tous les arbres, tous les légumes, toutes les plantes de France et des tropiques poussent merveilleusement.

Ces zones, véritables paradis des nemrods, se trouvent au Tranninh, sur les hauteurs de la Rivière Noire et sur toute la longue chaîne annamitique dont nous ne connaissons

guère que les hauts plateaux du Darlac et des Bolovens. Il ne manque à ces régions bénies que des voies de déblocage pour être appréciées selon leurs mérites. Leur isolement les a préservées jusqu'ici des défrichements insensés, sans méthode, qui abîmèrent d'autres régions moins privilégiées. Leur mise en valeur n'attend plus que la venue des jeunes énergies, françaises et annamites. Ce sera l'œuvre de demain....

Mieux connues, ces terres prodigieuses ne tarderaient pas à attirer de nombreux agriculteurs, dès qu'elles seraient devenues françaises. Il suffirait de l'exemple et de la réussite de quelques familles paysannes de chez nous, pour déclencher un exode important.

Notre race vaillante ne recule pas devant les risques de l'immigration lorsque le pays de son choix offre des avantages à son esprit créateur et à son activité. L'exemple du glacial Canada le prouve surabondamment. Il prouve encore combien notre peuple peut devenir prolifique lorsqu'il s'établit dans un pays neuf, propice à sa courageuse persévérance. Une politique intelligente aurait vite fait de transformer notre France d'Asie en un pays aussi riche et aussi prospère et peut-être plus peuplé que notre vieille France d'Europe (actuellement la population du Tonkin s'accroît chaque année de 1.800.000 naissances, chiffre de beaucoup supérieur à celui des décès...).

[105] L'afflux de sang français pourrait opérer le miracle de cette transformation en l'espace d'un siècle. Un peuple intrépide et fort ne tarderait pas à naître de la fusion des races et prédominerait bientôt sur l'Asie entière. L'ambitieux Japon trouverait alors son maître et le destin des nations extrême-orientales pourrait fort bien se trouver transformé !

Ces innombrables avantages ne peuvent manquer de frapper favorablement l'imagination de mes compatriotes. L'approbation des Indigènes non plus ne me fera pas défaut, du moins je l'espère. Je ne puis croire, en effet, qu'ils puissent rester insensibles à l'honneur d'être associés aux destinées de la noble nation dont les vertus ont forcé de tout temps le respect des autres peuples.

« *Tout homme a deux patries, la sienne et puis la France !* » louangent les étrangers qui ont eu l'occasion de connaître et d'apprécier notre pays et ses habitants. Les Annamites auraient le bonheur de ne faire aucune différence entre leurs deux patries, puisqu'elles n'en formeraient plus qu'une seule. Parés de l'enviable et glorieuse qualité du citoyen français, ils auraient le droit d'être fiers d'eux-mêmes et de leur vieux Viêt-Nam régénéré. en raison du grand rôle qu'il serait appelé à jouer dans l'Histoire de l'Asie.

J'ai foi dans le bon sens et le patriotisme éclairé de la jeunesse indigène instruite dans nos Écoles et nos Facultés ! J'ai foi aussi dans la perspicacité de ceux de nos protégés qui peuvent être plus ou moins routiniers et ignorants !

J'ai foi, enfin, dans la possibilité de l'éducation des masses laborieuses indochinoises en raison des grandes qualités qui les animent. Il est peu de races dans le monde entier qui puissent rivaliser avec celle annamite sous le rapport du goût pour l'étude, de l'intelligence et de son degré d'adaptation et de compréhension. L'Annamite s'assimile très rapidement ce qu'on lui enseigne. Il y a de quoi s'émerveiller devant les succès universitaires que recueille chaque année la jeunesse indochinoise qui a la chance de pouvoir aller en France parfaire son instruction. La Littérature, les Sciences pures et appliquées, la Médecine, le Barreau, l'Enseignement supérieur, il n'est pas de carrière que nos étudiants n'aient affrontée de façon très brillante. Et nous ne sommes qu'au début de nos surprises !

La France n'aurait pas à rougir de l'adoption de ses vingt-cinq millions de protégés asiatiques. Je suis persuadé qu'avant longtemps ils deviendraient les plus méritants de ses enfants et les plus fidèles.

Seuls quelques nationalistes impénitents pourront peut-être appréhender cette intégration de leur pays dans la nation française. Leur hésitation ne tiendra pas longtemps, s'ils prennent la peine de se renseigner auprès de leurs jeunes compatriotes qui sont allés chez nous, nourrir leur esprit de la « substantifique moëlle » de nos Penseurs. Ceux-là pourront leur donner tous [106] les apaisements désirables, car ils savent exactement ce qu'est le pays de Voltaire, de Jean-Jacques et de Jaurès, Ils apprendront, ces nationalistes méfiants, ce que vaut le vrai peuple de France, et ne le confondront plus avec certains de nos coloniaux impérialistes qui ne possèdent aucune des réelles vertus de notre race.

La douce France est unique dans le monde ! S'incorporer dans elle n'est pas déchoir. Au contraire, c'est le plus grand bonheur que puisse souhaiter pour sa patrie tout sincère patriote du vieux pays d'Annam...

[107]  
**CONCLUSION**

---

Je n'ai jamais eu l'avantage d'étudier l'*Économie politique* ni le *Chartisme des États* —d'ailleurs cela doit ressortir de ce modeste travail —. Je n'ai consulté aucun ouvrage spécial sur ces délicates questions. Je confesse donc mon ignorance totale en ces matières et demande l'indulgence de mes lecteurs pour les lacunes ou les propositions saugrenues que pourraient comporter ces pages, écrites avec tout mon cœur de Français et d'ardent Indochinois. À défaut d'érudition, mes propositions sont empreintes de la plus grande et de la plus scrupuleuse sincérité, c'est déjà quelque chose...

Il appartiendra à de plus savants en Science politique de mettre au point ces gravissimes questions de l'*Intégration* et de l'*Autonomie*. Je me suis permis de donner mon opinion en m'appuyant sur la connaissance de la Colonie que j'ai acquise durant mes trente-et-une années de séjour ininterrompu au Laos, en Annam et au Tonkin...

Je prie donc les amis connus et inconnus qui partageraient mes idées. de vouloir bien m'écrire pour me faire part de leurs critiques. Je ne recherche aucune gloriole, aucune vaniteuse popularité. La preuve en est fournie par les sept années de silence que j'ai cru devoir observer dans mon coin de brousse retiré, depuis la mise en sommeil de mon journal (1930). Il a fallu l'avènement du Front Populaire, avec toutes ses possibilités de rénovation indochinoise, pour me faire sortir de cette réserve. Malgré la douceur de la quiétude où je me suis confiné depuis le début de la crise, je n'hésiterais pas à reprendre la lutte journalistique de jadis pour défendre nos idées. Il suffirait que l'on m'en priât. Mes amis peuvent donc compter dès à présent sur mon dévouement absolu.

Mon unique but, en écrivant le présent message, est de réunir les partisans d'une Indochine libre, — autonome ou française, peu importe — afin de constituer un Comité qui serait chargé de dresser le programme de nos revendications. En conséquence, j'invite dès à présent les hommes de bonne volonté à se révéler. Je leur demande instamment de m'écrire personnellement pour se faire connaître. Je leur promets une scrupuleuse discrétion. s'ils en expriment le désir.

[108] Si leur nombre est suffisant, je leur communiquerai individuellement un questionnaire afin qu'ils puissent se prononcer sur l'opportunité d'une réunion privée, au cours de laquelle nous pourrions envisager la création d'un Comité provisoire, duquel je m'engage par avance à retirer ma candidature si une *minorité* assez nombreuse l'exige.

En frappant le présent coup de tam-tam, j'ai simplement voulu attacher le grelot. Je m'estimerai amplement payé de mes peines si j'aboutis à grouper les énergies éparses et qui s'ignorent pour le moment.

*L'Union fait la Force.* Ce n'est que par la coordination de nos efforts que nous aurons quelque chance d'aboutir. Que les intéressés n'hésitent donc pas à m'envoyer leur adhésion de principe. Je ne déciderai rien sans les consulter au préalable. Eux seuls jugeront si nous devons, ou non, organiser la réunion que j'envisage.

Rien ne nous autorise à douter de la bienveillante neutralité du nouveau Gouverneur que nous a choisi le Front Populaire. M. BRÉVIÉ aurait d'autant plus mauvaise grâce de nous refuser les autorisations nécessaires que notre mouvement n'offrira jamais rien de répréhensible. Il sera, au contraire, animé du patriotisme le plus pur, le plus élevé. Nantis de l'autorisation officielle, nous pourrions alors travailler dans le *calme* et la

*égalité*, à l'abri du désordre et des propos subversifs. Notre groupement ne sera ni national, ni socialiste, ni communiste : *il sera purement indochinois... et pro-français !*

Les hésitants peuvent donc se tranquilliser pleinement. Tout se passera très correctement, au grand jour, dans la plus grande dignité et les fonctionnaires n'auront à craindre aucune représailles...

\*  
\*   \*   \*

Jamais on n'a fait appel en vain à la générosité française. Nous pouvons avoir pleine confiance en l'accueil sympathique des hommes politiques dont nous serons amenés à solliciter l'aide efficace.

Agissons donc au plus vite ! Le moment de commencer notre mouvement est on ne peut plus favorable. Sachons en profiter !

Une des conditions essentielles du succès résidera dans la bonne entente entre Français d'abord et, un peu plus tard, entre Français et Annamites. Notre devoir mutuel sera alors d'éviter les froissements et les malentendus qui pourraient résulter de nos mentalités respectives.

Dès à présent, je fais appel à la franche collaboration franco-indigène. Mettons-nous dans la tête que nous ne pourrons rien entreprendre de durable les uns sans les autres. Nous devons donc oublier nos dissensions intestines, faire taire nos rivalités et ne point faire de personnalités. Nous avons [109] chacun nos qualités et nos défauts. Il faudra nous appliquer à nous corriger de ces derniers et à cultiver une mutuelle indulgence. En agissant ainsi, nos liens ne tarderont pas à se resserrer et à se transformer en une franche amitié. Alors nous serons réellement forts !

Pour en revenir à l'espoir que nous pouvons mettre dans le caractère chevaleresque de la France, nous ne devons pas oublier qu'il faut demander avant de recevoir. « *Aide-toi et le Ciel t'aidera* », conseille la Sagesse des Nations. Nous nous aiderons ; nous demanderons respectueusement... mais fermement... inlassablement !

Lorsque nous aurons cordialement collaboré à la rédaction de notre Cahier de vœux, nous pourrons aller de l'avant, sans crainte ni défaillances. Patriotique pour les Français aussi bien que pour les Annamites, notre But est trop beau pour ne pas s'imposer un jour à l'attention sympathique de ceux-là même qui croiront, au début, devoir lui faire obstacle...

*Haut les cœurs !* L'idée, lorsqu'elle est Sainte et Pure, finit toujours par triompher !

*Lecteur, l'Indochine compte sur toi pour donner la première impulsion au mouvement sacré de sa Libération !* Dépêche-toi d'envoyer ton adhésion de principe à la future « Ligue pour l'Autonomie » ou pour l' « *Intégration* ! ».

Vive l'Indochine autonome ou librement française ! !

Vive la France immortelle ! ! !

A. CLÉMENTI.  
Vang-Salouang (Laos)  
Hungyên (Tonkin)  
Mars-Septembre 1936.

NOTA. — Prière d'envoyer la correspondance (avec timbre s'il y a lieu à une réponse) à l'adresse suivante : A. Clémenti, Riziculteur à Hungyên (Tonkin).